

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

# LAUSMAG

## ACTIONS

**Collègues, militants,  
discutons des suites ensemble**

## BUDGET 2004

**La saignée pour le second degré**

## ÉDUCATION

**Pour un vrai débat**



## DOSSIER

**Laïcité : un enjeu d'aujourd'hui**



# 19

Dossier  
Laïcité : un enjeu d'aujourd'hui



# 40

Portrait  
d'une intermittente,  
Annette,  
chanteuse de jazz



# 52

Entretien avec  
Gérard Aschieri

## Éducation : quel débat ?

Nous avons déploré l'absence de l'école dans la campagne de l'élection présidentielle. On ne peut que se réjouir de la voir occuper aujourd'hui l'avant-scène du débat public. Le mouvement du printemps dernier est évidemment passé par là. Tout le monde s'y met : responsables politiques, associations pédagogiques, de parents d'élèves, chacun y va de sa tribune, de son initiative ou de son colloque. Et au travers de ce foisonnement d'initiatives, ce sont bien toutes les questions auxquelles est confronté notre système éducatif qui sont aujourd'hui discutées : droit à l'éducation, réduction des inégalités, missions de l'école, formation du citoyen, développement des qualifications, rôle et organisation du collège, culture commune, laïcité, etc.

C'est dans ce contexte et à grand renfort de médias que le ministre de l'Éducation nationale et le chef du gouvernement lancent le « Grand débat sur l'École ». Dans des conditions qui incitent à la circonspection. Question de méthode d'abord. Après les retraites et avant la protection sociale, c'est toujours la même démarche : le « diagnostic partagé » conduisant à un débat le plus consensuel possible pour déboucher sur des décisions gouvernementales s'appuyant, si possible, sur l'accord de quelques organisations syndicales. Question de périmètre aussi. « Tout est ouvert » répètent inlassablement nos interlocuteurs. Mais pas question de revenir sur les MI-SE et les assistants d'éducation, ni sur la décentralisation des TOS. Pas question de renoncer à prendre tout de suite des mesures budgétaires qui relèvent de l'acharnement contre le second degré. Pas question non plus de renoncer, ni même de suspendre, des projets catastrophiques de réduction des recrutements d'enseignants qui hypothèquent très gravement l'avenir de nos enseignements. Comme si l'une des conclusions du débat était déjà acquise : il faut réduire l'offre d'enseignement et les horaires des élèves. Et comment ne pas s'interroger quand le ministre verse au « Grand débat » des questions de portée plus ou moins limitée comme les redoublements, les conseils de discipline, les IDD et le renforcement de l'autonomie des établissements. Il ne peut donc être question de se laisser enfermer dans un débat institutionnel qui apparaît largement pipé. A nous, au contraire, de nous saisir de toutes les occasions, et de les susciter, pour faire débattre le plus largement possible et sans *a priori* de l'école et pour faire discuter les propositions de la FSU et du SNES par nos collègues et l'opinion publique. C'est le sens de ce que présente cette US pour animer « un vrai débat » dans les établissements. C'est aussi le but visé par la proposition de la FSU aux 5 fédérations de l'Éducation nationale d'organiser des forums partout dans les départements et d'envisager, dès maintenant, un prolongement national à ces initiatives décentralisées, qui dans notre esprit devraient tenir à la fois du forum et de la fête de l'éducation. Les AG qui se sont



tenues depuis la rentrée montrent que les personnels partagent la conviction que la bataille pour l'éducation doit être poursuivie et gagnée.  
**Bernard Boisseau**  
cosécétaire général

## Sommaire

<b>Revue de presse</b>	<b>6</b>	<b>Métier</b>	<b>34</b>
<b>30 jours</b>	<b>7</b>	• L'enseignement de la technologie.	
<b>Débat/courriers</b>	<b>8</b>	• L'éducation prioritaire.	
<b>Actualités</b>	<b>10</b>	• L'histoire sociale aux Rendez-vous de Blois.	
• Débat sur l'école : éléments pour un bilan critique.		<b>L'US pratique</b>	<b>38</b>
• Les décisions d'action du conseil national.		• Validation des services pour la retraite.	
• Budget 2004.		• Reclassement.	
• Recrutements.		• Réadaptation et réemploi au CNED.	
• Remplacement.		• Retraites : questions, réponses.	
<b>Débat/opinion</b>	<b>16</b>	<b>Portrait</b>	<b>40</b>
• L'autonomie des établissements.		• Une intermittente, chanteuse de jazz.	
<b>Dossier</b>	<b>19</b>	<b>Fenêtre sur</b>	<b>42</b>
• Laïcité : un enjeu d'aujourd'hui.		• Les TOS.	
<b>FSE</b>	<b>28</b>	<b>International</b>	<b>44</b>
• Quelle Europe voulons-nous ?		• Cancun : une conférence d'un genre nouveau.	
<b>Eco/social</b>	<b>32</b>	• Regard sur la profession enseignante en Europe.	
• Quel service public en Europe ?		<b>Culture</b>	<b>46</b>
• Les fonds de pension.		• Livres-revues	
• Allocations chômage.		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
		• Multimédia	
		<b>Entretien</b>	<b>52</b>
		• Gérard Aschieri.	

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Rédactrice en chef adjointe : Andrée Béhotéguy. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Fabrice Giovanazzi, Claudie Martens. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 0142 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C. P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : APPLE (2-3), MAE (4), GMF (31), MAIF (55), SOURIS VERTE (13), CREDIT MUTUEL (56). Photo de Une : DR. Pour s'informer et donner son avis : Mél : secgene2@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu

## RENTRÉE

# Stupeurs et tremblements

**Le Parisien** 20 sept. 2003

### LE GOUVERNEMENT PÉNALISE LES CHÔMEURS EN FIN DE DROITS

Nouveau coup dur pour les chômeurs. Après la réforme de l'Unedic pénalisante pour de nombreux chômeurs dès l'année prochaine, le gouvernement, lui, s'attaque à présent à l'allocation de solidarité spécifique (ASS) versée par l'État aux demandeurs d'emploi en fin de droits. (...)

Le versement de cette aide (408 € mensuels au maximum) qui, jusqu'à présent, était illimité, ne pourra plus excéder deux ou trois ans dans le meilleur des cas.

Précisément, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les nouveaux allocataires ne pourront la percevoir que durant deux ans. Et à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, ceux qui en bénéficient déjà ne la toucheront pas plus de trois ans. Une fois ces périodes écoulées, le RMI (389,10 € pour un célibataire) prendra le relais. Outre le fait que les éremistes ne cotisent pas pour leur retraite - contrairement aux chômeurs en fin de droits -, cette décision est destinée à alléger discrètement les comptes de l'État.

**La Tribune** 19 sept. 2003

### LA COUR DES COMPTES S'ALARME DE LA DÉRIVE DES DÉPENSES DE SANTÉ

C'est une faillite totale. La dernière édition du rapport annuel de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale, publiée hier, est sans appel. Aucun des instruments de régulation des dépenses de santé mis en place depuis les années 90 « n'est aujourd'hui réellement opérant ». En témoigne l'évolution, entre 1990 et 2002, des dépenses d'assurance-maladie à un rythme annuel supérieur de 1,5 point à la croissance du PIB. Un écart qui a plus que doublé en 2001 et 2002, et pourrait atteindre entre 4,2 et 5,2 points en 2003, ont calculé les magistrats. (...)

La revalorisation de la consultation des généralistes à 20 euros, accordée en juin 2002 par l'assurance-maladie avec la bénédiction de Jean-François Mattei, a induit un coût en année pleine de 690 millions d'euros.

**L'Humanité** 5 AOÛT 2003

### L'État au régime sec

Aucun ministère ne sera épargné, pas même ceux jugés prioritaires, à en juger par ce que l'on sait déjà des cadrages budgétaires en cours. Même le ministère de la Défense, l'un des piliers de l'axe sécuritaire du gouvernement Raffarin, devra lui aussi contribuer aux « efforts » budgétaires. (...)

Ces coupes participent d'une cure d'amaigrissement de l'État voulue par le gouvernement Raffarin.

Chaque poste budgétaire est passé au crible. La volonté de lancer la réforme de l'État en 2004 et la hausse des déficits publics sanctionnée par Bruxelles pèsent lourd dans la balance. Ces deux éléments influencent sérieusement le contenu des « lettres de cadrage » rédigées au mois de mars, et celui des « lettres plafonds » signées en fin de semaine dernière et envoyées dans la foulée à chaque ministère.

Chacun a reçu sa feuille de route budgétaire avant les congés d'été. Après le mouvement social du printemps contre la réforme libérale des retraites, après le mouvement cet été des intermittents et face aux décisions à venir concernant l'assurance maladie ou encore le capital d'EDF, Jean-Pierre Raffarin veut certainement éviter de se mettre à dos un trop fort mouvement dans la fonction publique d'État à la rentrée, d'autant que Jean-Paul Delevoye a promis aux syndicats de fonctionnaires des négociations salariales à la rentrée. Il y aura bien un « rendez-vous salarial en septembre », a déclaré le ministre de la Fonction publique le 10 juillet.

La prudence est donc de mise, mais non le renoncement. Toute hausse des salaires des fonctionnaires ne se fera qu'en contrepartie d'une « meilleure maîtrise de moyens ». Alain Lambert, le ministre délégué au Budget, a lui-même précisé le 11 juillet : « Si nous arrivons petit à petit à réduire les effectifs, on pourrait à terme améliorer la condition des fonctionnaires. » Ce chantage sur l'emploi et les salaires ne peut que renforcer la dégradation du climat dans les ministères, qui s'avère de plus en plus délétère selon toutes les sources syndicales interrogées. Le malaise est persistant et grandissant.

**L'Espresso** 17 sept. 2003

### LES FONCTIONNAIRES GAVÉS DE PROMESSES FAUTE D'ARGENT

Le débat sur le salaire au mérite divise les syndicats. Que négocier avec les fonctionnaires quand on n'a pas d'argent pour augmenter les salaires ? A cette question, Jean-Paul Delevoye qui recevait lundi et hier chacune des sept fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, FSU, Unsa, CFTC et CFE-CGC), a trouvé trois réponses : une conférence sur les salaires, la création d'un observatoire des rémunérations et l'ouverture d'un débat sur le salaire au mérite. Aucune d'elles ne suscite l'enthousiasme des syndicats qui réclament, avant toute discussion, le rattrapage d'un pouvoir d'achat sérieusement écorné depuis quelques années. Mais le ministre de la Fonction publique n'a laissé planer aucun doute sur le fait que 2003 serait une année blanche ou presque, en matière d'augmentation générale, et 2004 à l'avenant.

**Le Monde** 5 sept. 2003

### LES RETENUES SUR SALAIRE DES ENSEIGNANTS, POLÉMIQUE DE LA RENTRÉE

Les feuilles de paie comme thermomètres de la rentrée. Avec le retour en classe, les enseignants découvrent leurs bulletins de salaire et le montant des retenues opérées par le ministère pour les grèves du printemps. Pour les personnels les plus mobilisés, la facture est lourde - plusieurs centaines d'euros par mois - et contribue à dégrader l'atmosphère. Les contradictions du gouvernement, qui a refusé toute concession avant d'accepter, jeudi 28 août, de faire un geste, ont exaspéré les syndicats. Et les conduisent à imaginer, pour l'avenir, de nouvelles formes d'actions, moins coûteuses sur le plan financier. (...)

L'ampleur de la polémique montre que, au-delà de la dimension financière, la question du paiement des jours de grève est décisive aussi bien pour le ministère que pour les syndicats.

## Le dessin du mois



Le Canard enchaîné, 24 septembre 2003.



© AFP

## OMC

### L'éclat de voix des pays du Sud

Le sommet de Cancun s'est terminé par une explosion de joie parmi les représentants des pays du Sud. Si, pour la première fois, ces pays ont pu faire entendre leur voix, l'échec de la conférence risque bien de ne pas être une victoire pour eux : les pays les plus riches, notamment les États-Unis, pourront continuer à libéraliser les échanges par des accords bilatéraux. Construire des alternatives pour une régulation fondée sur la solidarité et la coopération est plus que jamais indispensable. Bel objectif pour le FSE.

Françoise Dumont

**19 août** **Désordre international.** Attentat à Bagdad : le représentant de l'ONU en Irak et vingt autres personnes sont assassinées.

**27 août** **Désolé...** A Bruxelles, devant la Commission européenne, Jean-Pierre Raffarin plaide la cause de la France dont le déficit dépassera largement la limite des 3% du PIB.

**1<sup>er</sup> sept.** **Cette année, rentrée rime avec AG.**

**6 sept.** **Home, sweet home.** Le gouvernement suspend la baisse programmée des allocations logement pour les étudiants.

**10 sept.** **Manifestations des personnels de l'Éducation nationale.**

**10 sept.** **Deuil.** Assassinat de la ministre des Affaires étrangères suédoise, Anna Lindh.

**10 sept.** **Luc Ferry lance le grand débat sur l'éducation.**

**11 sept.** **Anniversaires.** Il y a trente ans, Pinochet renversait Salvador Allende au Chili. Il y a deux ans, les États-Unis subissaient la plus grave attaque de leur histoire.

**13 sept.** **Censure.** Matignon interdit la publication du livre d'entretiens entre Xavier Darcos et Philippe Meirieu.

**14 sept.** **Europe.** La Suède dit non à l'euro, l'Estonie dit oui à l'Union européenne, bientôt suivie par la Lettonie.

**15 sept.** **Impasse.** Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun se soldent par un échec.

**22 sept.** **Sauvetage ?** La Commission européenne accepte le nouveau plan de la France pour sauver Alstom.

**23 sept.** **Service minimum.** Lors d'une réunion à l'ONU, George Bush et Jacques Chirac peinent à masquer les désaccords entre leurs deux pays.

**23 sept.** **Abysses.** Jean-François Mattei annonce les déficits « abyssaux » de la Sécurité sociale, dont plus de 10 milliards pour la seule branche maladie.

**24 sept.** **Double peine.** Un article du projet de loi sur l'immigration propose de punir les étrangers salariés en situation irrégulière d'une amende et de trois ans d'interdiction de séjour.

**24 sept.** **Démocratie.** Les pays en voie de développement dénoncent le « déficit de démocratie » du FMI et de la Banque mondiale et réclament une réforme de ces institutions.

## Billet d'humeur

### Temps de chien

- Diminution organisée du montant des pensions.
- Diminution imposée de l'allocation personnalisée d'auto-nomie (APA).
- Diminution du nombre des médicaments remboursés.
- Diminution du montant des remboursements.
- Diminution du nombre de lits dans les hôpitaux.
- Diminution du nombre de places dans les maisons de retraite et d'accueil des personnes âgées.
- Diminution des crédits pré-vus pour la modernisation des établissements d'accueil.
- Déficit persistant d'aides à domicile.
- Augmentation de la température en juillet-août, canicule, volets clos.
- Augmentation du stress et des horaires de l'ensemble des personnels hospitalier et de maisons de retraite, des pompiers, des aides à domicile, désespoir, impuissance.
- Soustraction : 11450 décès supplémentaires de personnes âgées par rapport à la même première quinzaine d'août 2002. Radical, non ?

Annie Clavel

Technologie

## Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage

Claude Ribot, professeur de technologie au collège J.-F. Kennedy d'Allonnes (72)

Je suis scandalisé que M. Ferry, ministre de l'Éducation nationale puisse tenir des propos témoignant d'une réelle méconnaissance des programmes de technologie en collège. En effet, en aucun cas, il n'est inscrit dans nos programmes que nous devons consacrer 12 semaines à l'étude d'un objet technique tel que l'agrafeuse.

Je considère cette déclaration méprisante, insultante et dévalorisante pour les professeurs de technologie et leurs élèves. J'y vois une mise en cause de mon travail et de mon investissement entraînant une démotivation que j'espère passagère. J'y vois même et je m'en étonne une mise en cause du travail des inspecteurs pédagogiques régionaux. La technologie au collège, c'est l'utilisation de l'outil informatique à tous les niveaux (traitement de texte, d'image, tableur, conception et fabrication d'objet, navigation sur le Web, courrier électronique, etc.), c'est la mise en situation des élèves au travers de scénarios visant à découvrir le cycle de vie d'un produit dans une entreprise (étude, réalisation, distribution, utilisation, fin de vie et recyclage). C'est une démarche pédagogique de projet où l'élève est acteur. En aucun cas, il n'est fait état dans les programmes de l'étude d'un objet technique tel que l'agrafeuse.

La technologie est une matière jeune et bon nombre d'enseignants se sont énormément investis pour la mettre en place et qu'elle soit reconnue d'un point de vue pédagogique dans leur établissement. L'État et le conseil général de la Sarthe ne financent pas le matériel, il faut aussi se

battre dans les conseils d'administration pour débloquer des fonds. Malgré cela, certains de nos élèves travaillent encore avec des Pentium 1<sup>re</sup> génération voire des 486 sous Windows 3.11.

A ce manque de matériel s'ajoutent les conditions de travail des élèves. Comment s'organiser pour que 24 élèves de Troisième (effectif maintenant imposé par l'inspection académique du département et servant de base aux calculs du nombre de postes d'enseignant de technologie dans les établissements) aient leur «quota de formation» sur une commande numérique (on est loin de l'agrafeuse) sachant qu'il n'y a que 2 ordinateurs dans la salle capables de faire «tourner» le logiciel?

A ce propos, je reconnais l'effort fait par le conseil général de la Sarthe pour équiper chaque collège d'une salle multimédia. Malheureusement, cette salle n'est pas réservée, et heureusement, à l'enseignement de la technologie. De plus, elle n'est pas conçue pour s'adapter aux pratiques pédagogiques de cette discipline.

Si vos lecteurs souhaitent vérifier mes propos, il suffit de se connecter sur les sites académiques ou sur les très nombreux sites personnels consacrés à la technologie en collège. Ils pourront constater que le contenu des programmes, les nombreux exemples de mise en œuvre pédagogique, le questionnement permanent et la volonté d'échange entre les enseignants de cette matière sont bien loin des propos tenus par Monsieur le Ministre. Je mets M. Ferry au défi de trouver une progression concernant l'agrafeuse.

Comment un ministre peut-il igno-

rer l'incidence de tels propos sur l'opinion publique à l'heure où tout le monde parle de nouvelles technologies?

Enseignants de technologie, nous savons que notre matière est dans le collimateur de notre ministre depuis plus d'un an. Peut-être parce qu'elle demande trop de moyens matériels et humains. D'autres raisons existent dont il faudrait débattre (meilleure connaissance des métiers, de l'entreprise, etc.) Mais pourquoi la discréditer ainsi? Ou qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Nous, enseignants de technologie, souffrons déjà du manque de reconnaissance au niveau de notre ministère. (pas d'inspection générale, pas d'agrégation pour cette matière). Pourquoi en rajouter? Je ne pense même pas que cette déclaration de M. Ferry soit le résultat d'une expérience person-

nelle suite au choix de scolarisation de ses propres enfants. Les collègues dans les établissements privés font eux aussi leur possible pour être en adéquation avec les programmes.

Mais, si d'aventure j'avais mal interprété les programmes, je m'en vais dès demain quémander auprès de mon principal un lot de 12 agrafeuses. Je vois d'avance sa mine réjouie. Enfin une demande qu'il pourra satisfaire. Cela changera des 30 000 euros de matériels qui manquent dans mon collège pour pouvoir parfaitement mettre en œuvre le programme de technologie et dont je renouvelle la demande tous les ans. Dans ma salle, je ne possède qu'une agrafeuse qui affiche bien ses trente années et dont j'assume la maintenance, ne voulant pas ponctionner sur mes crédits pédagogiques pour la remplacer.

Après le président et le mulot

## Le ministre et l'agrafeuse

Corinne Gioanni-Massa

**A**u cours de son intervention interrompue du 8 septembre, Luc Ferry, a informé les 3 millions de téléspectateurs que le cours de technologie en collège se réduisait à l'apprentissage, la manipulation, voire la simple observation d'un objet utile à chacun : l'agrafeuse. Les collègues de technologie, ravis d'apprendre que pendant douze semaines leurs cours étaient consacrés à l'étude de ce formidable outil technique, ont sans doute apprécié cette révolution dans les programmes !

Cette information est d'autant plus importante qu'elle vient de celui-là même qui était responsable de l'élaboration des programmes il n'y a pas si longtemps. Attention Luc, ces campagnes de diffamation soutenues par des arguments populistes et dignes du café du Commerce, ont écourté le règne d'un précédent ministre. Peut-être souhaitez-tu le rejoindre au placard... Près des agrafeuses ?

Tribune

## Dénoncer le carcan des traités européens, exiger sans ambiguïté le retrait total des mesures gouvernementales

Secrétaires de SI très engagés dans la grève, nous sommes interpellés par l'édition du secrétariat général du SNES paru dans le supplément à l'US n° 587 du 2 mai. Certes, nous sommes satisfaits que cet édit appelle à organiser partout la grève reconductible et à l'élargir aux autres professions. C'est à cet élargissement que nous travaillons ici en nous adressant aux salariés des autres services publics ainsi qu'à ceux du privé en proie aux licenciements. Cependant l'édition du secrétariat général nous met mal à l'aise sur deux points :

- d'une part, il fait l'impasse sur les traités européens qui sont à l'origine de l'actuelle offensive thatchérienne au même titre que le

MEDEF et que le pouvoir chiraquien. Pour se battre efficacement, il faut désigner clairement l'ennemi (car *ce gouvernement a déclaré la guerre au monde du travail et à la République une, laïque et indivisible*). Or cet ennemi, qui n'est autre que le capitalisme mondialisé, se présente sous plusieurs figures qu'il faut énumérer exhaustivement sous peine de mentir par omission : il ne s'agit pas seulement des Raffarin, et autres Sellières, mais aussi de l'Europe capitaliste de Maastricht qui n'est rien d'autre qu'une machine à casser les acquis et les souverainetés nationales. Il y a également le 4<sup>e</sup> échelon, celui de la mondialisation financière avec notamment l'Accord général sur la commercialisation des services négocié par le commissaire européen Lamy (PS). En ce



## LE RACCROCHAGE SCOLAIRE

Qu'en sait-on ? Que peut-il nous apprendre ?

IUFM de Grenoble, 21-22 novembre 2003

Ils ne voulaient plus de l'école ; Il leur semblait que l'école ne voulait plus d'eux ; Pourtant

Ils n'avaient pas fini d'apprendre ;

Ils souhaitaient rompre leur isolement, sortir de l'errance, construire un avenir digne...

Le CLEPT<sup>®</sup> - établissement annexe rattaché au lycée public E.-Mounier - accueille ces jeunes en rupture scolaire depuis septembre 2000.

Dès 1996, l'association « La Bouture » mobilisée sur le front mouvant du décrochage scolaire et confrontée à une demande sociale en croissance constante participa à sa préfiguration et œuvra pour son ouverture au sein de l'académie de Grenoble.

Un conseil scientifique attentif et questionneur l'accompagne depuis son origine (G. Berger, R. Ferjani, D. Glasman, C. Jacquier, J.-Y. Rochex...); la ville de Grenoble le soutient, consciente de l'enjeu « politique de la ville » du décrochage scolaire.

Ses enseignants volontaires, recrutés sur PEP3, travaillent à partir d'un cahier des charges qui propose, certes, la transmission/appropriation de savoirs émancipateurs et certificatifs (baccalauréat ES/L/S; brevet des collèges) mais aussi l'élaboration d'une collégialité structurante où l'accompagnement individualisé trouve sa place.

Étiqueté « innovant » le CLEPT, n'ayant pas vocation à rester en apesanteur dans une bulle expérimentale, prépare en collaboration avec « La Bouture » un colloque intitulé : « Le raccrochage scolaire: qu'en sait-on ? Que peut-il nous apprendre ? » qui se tiendra les 21 et 22 novembre 2003 à l'IUFM de Grenoble.

moment même, les salariés autrichiens, allemands, français et italiens combattent les attaques portées contre eux par des gouvernements maastrichtiens de droite ou de « gauche » en application de l'accord de Barcelone (signé par Chirac et Jospin) et du pacte de stabilité monétaire mis en place pour installer l'euro.

Épargner cette construction antisociale qu'est l'Europe de Maastricht, fermer les yeux sur le pacte de stabilité et l'accord de Barcelone, cela ne permet ni de défendre nos acquis nationaux (Éducation nationale et laïque), ni de construire l'Europe des luttes qui émerge contre celle de Maastricht. Grève dure ou pas, si nous laissons passer en 2004 la constitution supranationale concoctée par Giscard (vers une Europe fédérale des régions), l'Éducation nationale et la laïcité seront laminées. Personne n'a oublié que le « dégraissage du mammoth » et la « déconcentration » du mouvement national des mutations n'ont pas commencé avec Raffarin, même s'il est vrai que son gouvernement est encore plus pro-patronal que celui dans lequel siégeait Allègre. Car le démontage des statuts, de la Sécu, des retraites par répartition, du CNRS, des nationalisations (œuvre du gouvernement de 45) découle directement de l'intégration européenne et de son corollaire, la casse de la nation républicaine. C'est dans cette optique anti-nationale que le grand patronat délocalise les industries de main-d'œuvre en application des directives de G. Sarkozy, n° 2 du MEDEF. Que restera-t-il de notre France, celle des enseignants laïques, des ouvriers, des paysans travailleurs, quand la production aura été massivement délocalisée et que les services publics et la Sécu auront été sacrifiés sur l'autel de la supranationalité capitaliste ? Si nous contournons ces enjeux nationaux et internationaux, nous ne pourrions pas construire l'alliance des salariés public-privé, obtenir l'appui des travailleurs non salariés et des autres salariés d'Europe. Situer les enjeux à ce niveau nous a aidés à approfondir la mobilisation.

### Bénévolat

## Le Livre de l'aveugle

L'association « Le Livre de l'aveugle », principal éditeur en France de livres scolaires en braille pour les jeunes aveugles du primaire au secondaire, recherche des bénévoles :

- D'une part, afin d'assurer la transcription en braille dans toutes les disciplines et en particulier les langues étrangères, les sciences et les mathématiques ; ce travail se réalise à domicile avec des ordinateurs fournis gratuitement par l'association, il nécessite environ 8 heures par

semaine, la formation par correspondance est également assurée par l'association.

- D'autre part, pour embosser les livres dans son atelier de Malakoff.

Pour toute information, adresser un courrier ou un fax précisant votre domaine et votre niveau de connaissance ou venez nous voir le mardi ou le jeudi de 14 heures à 17 heures au : « Livre de l'Aveugle », 124, boulevard Camélinat, 92240 Malakoff - Fax : 01 47 35 79 76.

- le second point inquiétant tient à une formulation de l'édito du 2 mai : « tout doit être maintenant mis en œuvre pour faire revenir le gouvernement sur ses choix les plus négatifs ». Cette formule fixe au mouvement la peu stimulante ambition de « limiter la casse ». Alors que Chérèque a négocié dans le dos du mouvement l'« amélioration » à la marge des réformes, demander à Raffarin de « revenir sur ses choix les plus négatifs », c'est négocier la régression sociale, chose que les grévistes lensois (qui clament inlassablement « on ne négocie pas les régressions, retrait total du plan Fillon ») rejettent catégoriquement. Un NON qui n'empêche pas de promouvoir par ailleurs nos revendications syndicales. Mais le préalable est le retrait des plans gouvernementaux et cette formulation défaitiste, qui va dans le sens du moindre mal doit être clairement abandonnée.

Dans une tribune adressée à l'US à la veille du dernier congrès, nous étions plusieurs secrétaires de S1, tous sympathisants UA, à demander à la direction SNES de « réapprendre à dire franchement non ». Cette tribune n'a pas été publiée et nous le regrettons. Si la grève de masse a permis au SNES de radicaliser ses formes de lutte, l'ambiguïté subsiste sur certaines questions de fond. Or en période de bras de fer, toute équivoque « tue ». Rejetons donc sans retour les formulations équivoques qui démotivent les syndiqués les plus engagés, ceux-là mêmes qui se dépensent sans compter pour « tirer » le mouvement jour après jour.

Jean-François Dejours, Georges Gastaud, membres du secrétariat du S1 du lycée Condorcet, Hubert Sauvage, secrétaire du S1 du lycée Darras (Liévin) et Vincent Flament, secrétaire-adjoint, Jean-Pierre Siemkiewicz, secrétaire du S1 du lycée Béhal, Karine Van Wynendaele, secrétaire du S1 du collège Michelet (Lens), Casiano Cortès, secrétaire du S1 du lycée Pasteur (Hénin).

### L'institut de recherches de la FSU organise

les 20 et 21 novembre 2003 à Paris  
au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)  
292, rue Saint-Martin, 75003 Paris

### Un colloque sur le thème : la culture technique, un enjeu de société

Vous pouvez consulter la note de présentation, le programme provisoire et l'appel à contribution sur le site de la FSU :

[http://institut.fsu.fr/cult\\_techn.htm](http://institut.fsu.fr/cult_techn.htm)

Vous pouvez obtenir un bulletin d'inscription sur le site de la FSU ou en écrivant à la FSU. Ce colloque constitue un stage de formation syndicale. Vous avez de ce fait droit à une autorisation d'absence à condition d'en effectuer la demande avant le 20 octobre.

**DÉBAT SUR L'ÉCOLE.** Notre conseil national a décidé de mener deux campagnes de débats. L'une avec notre profession pour tirer les leçons du mouvement du printemps dernier et définir de nouvelles pistes d'action ; l'autre en direction des parents et de l'opinion pour dire avec plus de force et dans la suite de notre mouvement quelle école nous voulons pour quelle société. Une petite brochure grand public sera éditée à cet effet. Elle pourra être complétée par des documents locaux. Le site du SNES fournira de la matière. Dans chaque *US* nous reviendrons également sur les questions les plus chaudes du débat public. Ce premier article vous fournit les principales données sur l'évolution du second degré sur les dernières décennies.

## Éléments pour un bilan critique

### La France a rattrapé son retard de scolarisation

Notre pays a traîné un retard considérable de formation jusqu'au milieu des années 1980. En 1975, 13 % des plus de 25 ans se déclaraient titulaires du bac, 22 % en 1990, 30 % en 1999 (dernier recensement). Sur les trois dernières décennies les effec-

diplômés du supérieur (36 %) dont 151 000 du supérieur long, 94 000 (12 %) ont quitté l'école sans diplôme, 56 000 sans qualification (en dessous du niveau CAP-BEP ou Seconde). La question est posée de savoir s'il est possible de faire mieux. Nous reviendrons plus tard sur les besoins de formation envisageables à partir des travaux de

trisme. Les derniers chiffres semblent indiquer cependant une légère réduction de ce noyau dur. Notons que les sorties en cours de formation professionnelle restent nombreuses.

### Des inégalités sociales toujours fortes mais légèrement réduites

Les résultats aux tests CE2, Sixième montrent des écarts qui vont du simple au double entre les 10 % des meilleurs et les 10 % des plus faibles. Les collègues ZEP obtiennent des scores inférieurs de 12 points en français et de 14 points en mathématiques. Les enfants de milieu populaire sont nettement majoritaires parmi les 10 % les plus faibles.

Les écarts se sont réduits pour l'accès des différentes catégories sociales au baccalauréat mais ils se creusent à nouveau quand il s'agit de l'accès au bac général, aux universités et grandes écoles (graphique 2). Sur le plan des inégalités géographiques, de nombreuses évolutions ont redistribué la hiérarchie des académies mais les écarts restent importants entre le groupe des académies qui

ont atteint les objectifs de la loi de 89 (Rennes, Limoges...) et celles qui sont loin derrière (Rouen, Créteil, Amiens...).

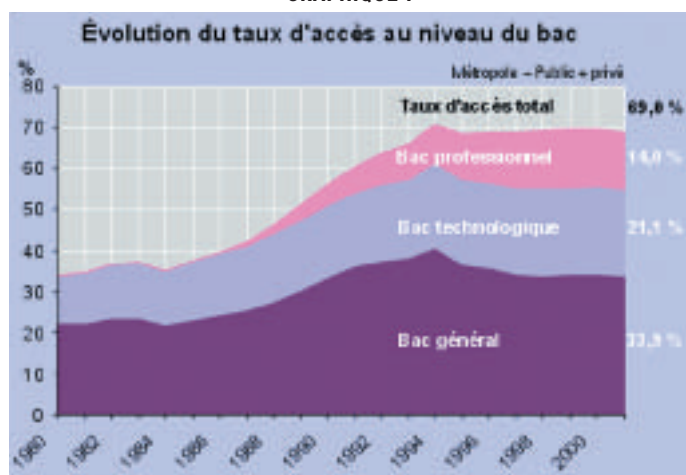
### Des coûts moyens mais une espérance de scolarisation parmi les plus élevées du monde

La France dépense pour l'éducation (hors formation continue) 6,2 % de son PIB. Dépense moyenne qui nous situe au-dessus du Japon, des Pays-Bas, de l'Italie, du Royaume-Uni, de l'Espagne et de l'Allemagne et en dessous de la Suède, de la Norvège, du Danemark et des États-Unis. Mais la structure des financements diffère sensiblement. La présence d'un fort enseignement professionnel et technologique pris en charge par l'Etat et les Régions nous différencie fortement de pays où ce sont les entreprises qui financent et prennent en charge la formation professionnelle.

Par contre, avec une moyenne entre 18 et 19 ans, l'espérance de scolarisation française est une des plus élevées du monde. ■

Denis Paget

GRAPHIQUE 1



Source : MEN-DPD.

tifs du second degré ont été multipliés par quatre, ceux du supérieur par sept. Ils ont amorcé une baisse de 200 000 élèves entre 1993 et 2001 par l'arrivée de générations creuses au moment où le système marquait une pause. Cet effort a été considérable et justifie largement la hausse continue du budget de l'éducation.

### Les objectifs de la loi de 89 ne sont pas atteints

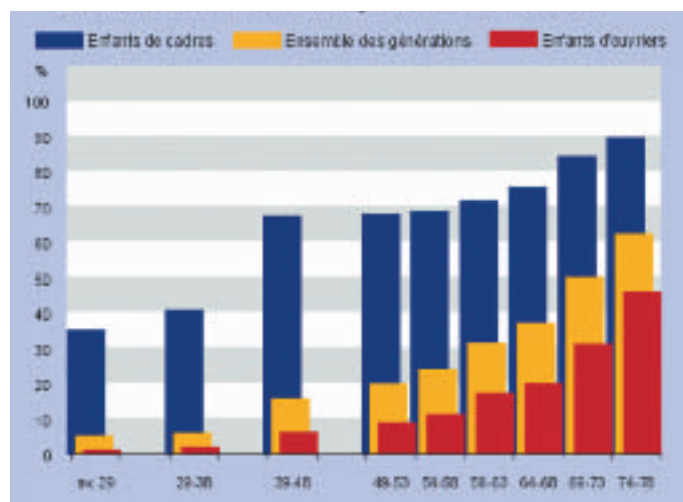
35 % d'une classe d'âge accédaient à une classe terminale (niveau IV) en 1980, 69 % (toutes formations confondues) en 2000. Depuis 1995 la proportion de bacheliers oscille entre 61 et 62 %. On reste loin des 80 % fixés par la loi d'orientation Jospin en 1999 (graphique 1). En 2001, sur 760 000 jeunes achevant leur formation, 274 000 sortaient

prospective. Tout montre que le diplôme est la meilleure protection contre le chômage.

### Les sorties sans diplôme divisées par deux

En 1980, 200 000 jeunes sortaient en dessous du niveau V, essentiellement après un cumul de retards à l'école et au cours du collège. Ils n'étaient plus que 135 000 en 1990 ; ils étaient moins de 100 000 en 2000. Mais là non plus le système ne progresse plus. Le noyau dur de l'échec scolaire demeure. On le retrouve dans les tests des journées d'appel (JAPD) : 88 % n'ont aucune difficulté de lecture ; 90 % ont une compréhension immédiate ; 60 % une compréhension fine. Mais 11,6 % sont en réelle difficulté dont 6,5 % proches de l'illet-

GRAPHIQUE 2



Source : Formation et qualification professionnelles et enquêtes emploi, INSEE.

**CONSEIL NATIONAL DES 16 ET 17 SEPTEMBRE.** Le conseil national a notamment débattu de la forte dégradation de la situation économique et sociale et des effets ravageurs de la politique gouvernementale, de la préparation du budget 2004 et des conditions de la rentrée scolaire (cf. articles de cette *US*). Il est aussi revenu (dernière *US*) sur les mobilisations de ce début d'année et sur l'état d'esprit de la profession tel qu'il est apparu dans les AG du début septembre. Après débat il a pris les décisions suivantes.

# Les décisions d'action

## Extraits de la motion du CN (texte intégral disponible sur le site du SNES)

Le conseil national décide, d'ici la fin octobre, une grande campagne de débats permettant aux militants du SNES de tous les niveaux d'aller au contact direct des collègues dans leurs établissements.. S2, S3 et S4 en tireront les conclusions à l'occasion de la prochaine CA nationale. Ces débats devront permettre notamment de discuter de la

propositions pour le système éducatif. Le SNES propose que les cinq fédérations de l'éducation décident d'une grande initiative nationale pour l'école qui aurait à la fois une dimension de forum pour l'éducation et une dimension de fête pour l'éducation. Cette initiative pourrait être couplée :

- avec une manifestation nationale ;
- avec des initiatives régionales de même type.

2. Le SNES décide de s'engager



© THIERRY NEGTOUX

plate-forme revendicative du SNES.

Le conseil national prend en même temps les décisions suivantes :

## Au niveau Éducation nationale

1. Il est essentiel pour le SNES et la FSU de se donner toutes les occasions de faire débattre leurs

propositions dans l'opération « Etat des lieux » décidée par les fédérations de l'éducation. Il s'agit de mettre en évidence les problèmes d'emploi qui se posent au niveau de chaque établissement. Le SNES propose que sur cette base les fédérations de l'éducation engagent une campagne contre les vacances et une journée nationale de la

## PLATE-FORME PROPOSÉE PAR LE CN

- Pour un investissement capable d'assurer le développement du système éducatif.
- Pour un plan pluri-annuel de recrutement et de titularisation permettant de répondre aux besoins de renouvellement de la profession, de meilleure couverture des remplacements par des titulaires, d'en finir avec une précarité scandaleuse.
- Pour le maintien et l'amélioration du statut de MI-SE et pour la création d'emplois permanents de titulaire sur les tâches effectuées par les emplois-jeunes.
- Pour l'abandon de la décentralisation des TOS, missions et personnels.
- Pour une démocratisation de qualité, un collègue pour tous et des formations diversifiées de second cycle.
- Pour la réouverture du dossier des retraites et de la protection sociale.
- Pour une revalorisation des salaires, des pensions et des carrières.

## DÉBATTONS DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS !

Le mouvement du printemps et ses suites, comment reconstruire la mobilisation, les projets du gouvernement en général et pour l'éducation en particulier, le débat sur l'éducation, les propositions du SNES et de la FSU.

Autant de questions que nous souhaitons pouvoir discuter.

Fixer avec vos collègues, syndiqués ou non, une date et une heure à votre convenance en utilisant par exemple l'heure d'info syndicale.

Prévenez en laissant vos coordonnées

- Le SNES national sur [debat@snes.edu](mailto:debat@snes.edu) ou par fax au 01 40 63 29 34
- Votre section départementale ou votre section académique.

Nous ferons tous nos efforts pour faire participer un militant du secrétariat national, du S2 ou du S3 à votre réunion.

précarité. Il propose en outre qu'elle mène une campagne offensive contre le transfert des TOS et la sectorisation des collèges.

3. Budget de l'Éducation nationale : le second degré sera tout particulièrement visé. Le SNES propose que les 5 fédérations de l'éducation décident lors de leur rencontre du 26 septembre une action d'ampleur nationale à l'occasion de la discussion de ce budget.

## Au niveau des fédérations de fonctionnaires

Le SNES considère comme indispensable que les fédérations de fonctionnaires prennent une initiative commune sur le rôle et la place des services publics, ainsi que pour obtenir l'ouverture de négociations sur les salaires... Concernant les retraites, après le vote de la loi par le Parlement en juillet dernier, le SNES réaffirme sa plate-forme et demande à la FSU de tout mettre en œuvre pour élargir et dynamiser le travail entrepris avec la CGT et l'UNSA dans l'Inter-Re-So (intervention-retraites-solidarité).

## Au niveau interprofessionnel

De l'avis de toutes les confédérations, la question de l'emploi est de nouveau la question cruciale, dans un contexte où le retour d'un taux de chômage à 10 % est

annoncé pour la fin de l'année. Le SNES demande à la FSU de prendre tous les contacts nécessaires qui lui permettraient d'être partie prenante d'une initiative sur l'emploi. Le CDFN de la FSU examinera les conditions de l'implication éventuelle des sections de la FSU dans la journée du 8 octobre dont la CGT a pris l'initiative.

## FSE

Après le mouvement social, après le Larzac, le FSE sera un temps fort de débats, d'échanges pour une Europe des droits, sociale et démocratique.

Le SNES appelle à participer en nombre aux débats, à se porter volontaire pour son organisation ou pour l'hébergement de participants.

## Retenues de salaires et solidarité financière

Le SNES poursuivra son action pour que tout recours à l'arrêt Omont soit abandonné et pour que s'ouvrent de véritables négociations sur les retenues de salaires relatives au mouvement. Le SNES donnera toute sa dimension à la campagne de solidarité que l'*US* vient de lancer pour venir en aide aux personnels mis en difficulté par les retenues de salaires. ■

Bernard Boisseau



## Contrat établissement-rectorat

### L'arnaque

Se développe aujourd'hui la signature de « contrats » entre les rectorats et chacun des EPLE (collèges et lycées). Il faut rappeler que ces « contrats » découlent des contrats entre le ministère et chaque rectorat ; les contrats reposant sur le « Projet académique », n'ont que très rarement été l'objet d'une véritable concertation avec les organisations syndicales et les représentants des usagers, que le recteur a pu décider seul, les structures de concertation académique ne donnant qu'un avis. Dans l'établissement, ce n'est pas un avis dont le chef d'établissement a besoin mais d'un accord du CA pour pouvoir signer ce contrat.

Ces contrats sont censés contenir les éléments du projet d'établissement qui a été adopté par le CA. Mais ces contrats contiennent aussi des éléments de politique éducative dictés par les recteurs (développement de certaines sections, orientation scolaire) avec lesquels nous pouvons avoir de profonds désaccords. De plus ces contrats prévoient les dotations en heures d'enseignement attribuées à l'établissement. Ces contrats visent donc à faire valider par les CA, donc par la communauté scolaire, les politiques rectorales et l'enveloppe globale des moyens attribués, enveloppe qui est nettement insuffisante pour assurer un enseignement de qualité voire même respecter les textes en vigueur (dédoublément en langues dans certaines sections de Première par exemple).

Cette méthode qui vise à faire valider par la bande des orientations qui ont été largement contestées par les personnels et les usagers lors du mouvement de la dernière année scolaire est en fait peu glorieuse.

Nous appelons les personnels à amener ces contrats afin d'y faire figurer leurs demandes, y compris en moyens d'enseignement. En cas de refus d'intégrer ces demandes, nous appelons les élus des CA à voter contre la signature de tels contrats.

## Collège

### Architecture de la future classe de Troisième et nouveau brevet

Le SNES a pu prendre connaissance des avant-projets ministériels lors d'une audience avec la Direction des enseignements scolaires. Nous en rendrons compte, avec nos commentaires, dans la prochaine US.

## BUDGET 2004

# Saignée pour le second degré

**L**e budget 2004 de l'Education nationale est annoncé avec une augmentation de 2,8 %. Cette croissance est une véritable illusion qui cache des coupes claires. Ce budget va conduire à des dégradations majeures à la rentrée 2004.

Une part très importante de cette croissance n'est due qu'à des artifices. Les CES et les emplois-jeunes supprimés étaient rémunérés par le budget du ministère des Affaires sociales. Les assistants d'éducation qui sont censés, pour une part, les remplacer sont rémunérés par le budget de l'Education nationale. Ce glissement gonfle donc le budget de notre ministère sans aucun effet positif sur son fonctionnement. Cela concerne des dizaines de milliers

de postes. Par ailleurs il s'agit de rémunérer sur toute une année les assistants d'éducation qui ont été recrutés au début de l'année scolaire. Ainsi, en dehors de toute amélioration de l'encadrement, les crédits correspondants sont mécaniquement multipliés par trois. A cela s'ajoute aussi l'augmentation des dépenses pour le versement des retraites des personnels. Sans être capable pour l'instant, de mesurer la part de ces artifices dans les 2,8% d'augmentation du budget, on peut affirmer que cela représente une part importante de l'augmentation affichée.

1 500 emplois d'enseignants sont supprimés dans les collèges et les lycées. Il faut noter que la baisse des effectifs qui sert de prétexte à



ces suppressions est de 0,5 % pour l'ensemble du second degré public ce qui représente entre 3 et 4 élèves dans chaque établissement. A cela s'ajoute la suppression de 2 500 emplois de professeur stagiaire. Cela aura une triple conséquence. C'est d'abord l'annonce d'une diminution du nombre de places aux concours 2004, c'est ensuite la perte de l'équivalent de plus de 800 emplois dès la rentrée 2004 (les stagiaires assurent un service de 6 heures), et enfin la programmation, de fait, pour l'année suivante (2005) de la suppression de 2 500 emplois sur le terrain, les recrutements ne permettant plus de faire face aux départs en retraite.

La « vie scolaire » va aussi durement souffrir de ce budget. La vague de suppression d'emplois de MI-SE se poursuit comme l'année passée (de l'ordre de 9 000 suppressions), de même le non-renouvellement des contrats des aides-éducateurs va faire disparaître de l'ordre de 20 000 personnes des établissements. Parallèlement, seuls environ 13 000 nouveaux assistants d'éducation seront financés.

C'est donc plusieurs dizaines de milliers de personnels qui disparaîtront de nos établissements à la rentrée prochaine. Les personnels avaient protesté avec véhémence contre le budget 2003. Nous sommes face au budget 2004 qui confirme et amplifie les orientations du précédent et qui de plus hypothèque gravement les recrutements. Ce gouvernement n'a vraiment rien compris du sens et de la portée du mouvement de l'année scolaire dernière. ■

Daniel Robin

## SGEN-CFDT, FSU, UNSA - EDUCATION, FERC-CGT, FAEN

### Opération « Etat des lieux »

La rentrée s'effectue dans des conditions difficiles. Les conséquences du budget 2003 sont chaque jour plus visibles. Les fédérations de l'éducation (FSU, SGEN-CFDT, FSU, UNSA-Education, FERC-CGT) ont pris la décision ensemble de recueillir des informations précises afin de leur permettre d'intervenir auprès du gouvernement et pour engager les actions nécessaires.

Nous demandons à chaque établissement de faire remonter dans les meilleurs délais, cette enquête :

- auprès du SNES national sur [etat\\_des\\_lieux@snes.edu](mailto:etat_des_lieux@snes.edu) ou par fax au 01 40 63 29 34 ;
- auprès du S3 concerné.

Nom de l'établissement : .....

Type d'établissement : .....

Enquête remplie par : .....

#### Rentrée 2002

- Nombre de postes de MI-SE.
- Nombre de postes d'aide-éducateur.
- Nombre de postes CES ou CEC.
- Nombre de contractuels enseignants dans l'établissement.
- Nombre de vacataires enseignants dans l'établissement.
- Nombre de contractuels et de vacataires non enseignants dans l'établissement.

#### Rentrée 2003

- Nombre de postes de MI-SE.
- Nombre de postes d'aides-éducateurs.
- Nombre de postes d'assistants d'éducation.
- Nombre de postes CES ou CEC.
- Nombre de contractuels enseignants dans l'établissement.
- Nombre de vacataires enseignants dans l'établissement.
- Nombre de contractuels et de vacataires non enseignants dans l'établissement.

**RECRUTEMENTS.** La suppression annoncée de 2 500 emplois de stagiaire - ainsi que de 1 500 emplois d'enseignant - au budget 2004 confirme la volonté du gouvernement de réduire sensiblement les recrutements dans le second degré. Le terrain a été préparé à l'occasion de la session 2003 par le refus de dresser des listes complémentaires.

## La baisse programmée

**P**our l'essentiel, les recrutements nouveaux sont assurés par les concours externes et s'identifient aux stagiaires affectés en formation en deuxième année d'IUFM. A l'issue de la session 2003, ces derniers sont au nombre de 14 500, soit 2 000 de moins qu'à la rentrée 2002.

Sous la pression syndicale, le gouvernement avait été contraint de maintenir à 18 000 le nombre de postes aux concours externes 2003. Mais malgré nos demandes répétées - auxquelles la presse a largement fait écho à plusieurs reprises - le ministère a refusé de faire établir par les jurys des listes complémentaires en nombre. Au total, 44 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire au lieu de 1 936 à la session précédente. Délibérément, les désistements de candidats admis à plusieurs concours et les affectations directes dans le supérieur n'ont pas été compensés.

### INSCRIPTIONS CONCOURS 2004

Pour des raisons éditoriales, nous avons été conduits à reporter à la prochaine US la publication du supplément « Inscriptions concours ».

Deux informations à retenir d'ici-là :

- les serveurs d'inscription sont ouverts jusqu'au mercredi 12 novembre ;
- suite à notre intervention, le ministère renonce à modifier la note de service de juillet. Les MI-SE conservent donc la possibilité de s'inscrire aux concours internes.

Rappelons que notre brochure « Objectif concours » destinée aux candidats aux concours externes est disponible en nombre dans les sections académiques.

Les stagiaires IUFM assurant un service en responsabilité de 4-6 heures en moyenne, c'est l'équivalent de 700 temps pleins qui font défaut dans les établissements dès cette rentrée. A l'horizon de la rentrée 2004, il manquera près de 2 000 titulaires pour remplacer les 16 400 départs en retraite et compensations de temps partiels prévus par la mission d'audit qui avait rendu ses conclusions au

ministre en décembre 2002. L'argument invoqué par le ministère d'une baisse qualitative et quantitative des viviers de candidats ne tient pas. Il est invalidé par les jurys eux-mêmes, qui ont dressé des listes d'admissibilité et d'admission du même ordre qu'en 2002. Pour l'ensemble des concours externes, même si le nombre de présents par poste se tasse, il se maintient à un niveau

suffisamment élevé (supérieur à 5) pour établir des listes complémentaires.

Le déficit enregistré à la session 2003 ne résulte donc pas d'une impossibilité de recruter à hauteur des besoins, mais d'une volonté de réduire artificiellement les recrutements. Il s'inscrit dans une démarche à plus long terme de réduction des emplois confirmée par les annonces budgétaires de 2004. Si le gouvernement réduit de 2 500 les emplois de stagiaire, il faut s'attendre à l'annonce d'une réduction équivalente des postes aux concours 2004. Il peut afficher 15 000 et ne recruter que 13 000 stagiaires au moment où l'audit commandé par le ministère évalue les besoins à 16 384 en 2004 et 16 619 en 2005. On voit comment le déficit de titulaires va se creuser, sauf si « le grand débat » aboutit à réduire l'offre de formation... ■

Francis Valenti

## REPLACEMENT A vau l'eau

**E**n 2003, le ministère a unilatéralement décidé en cours d'année la suppression de 5 000 à 7 000 « équivalents temps plein » d'enseignants. Dans la mire, l'organisation du système de remplacement : une offensive coordonnée de « rationalisation » et de « rentabilisation » des postes de TZR s'est déroulée dans de nombreux rectorats à l'occasion des mouvements intra-académiques de juin 2003 et des affectations provisoires de l'été en prévision de la rentrée.

La situation est variable selon les académies : la suppression massive de postes de remplacement (à Orléans-Tours, par exemple) s'est parfois accompagnée (comme à Bordeaux et Toulouse) de nombreuses mesures de carte scolaire et de tentatives de « déréglementer » des procédures conservatoires et protectrices de réaffectation des personnels à l'intra.

Partout, la pénurie de titulaires aboutit à l'impossibilité de faire assurer les remplacements de courte et moyenne durée par des TZR affectés désormais majoritairement sur des postes vacants à l'année. Les affectations sur deux (voire trois !) établissements, les nominations hors zone (parfois hors discipline) sont plus nombreuses. Il ne faut pas être grand clerc pour prévoir un recours accru aux personnels précaires dans toutes les académies, et le développement du détestable système de la vacation à durée déterminée, qui précarise davantage encore les personnels non titulaires.

Dans le contexte budgétaire actuel, cela revient pour l'administration à ne couvrir qu'exceptionnellement les remplacements ponctuels à venir, nourrissant ainsi chômage et précarité, renonçant par là à une organisation d'un système de remplacement assuré par des titulaires.

Pour ne pas se laisser faire et réagir à la dégradation programmée des conditions d'emploi et de travail des personnels titulaires comme non titulaires, le SNES appelle les collègues à se rassembler, notamment dans les collectifs acadé-

miques TZR, pour développer les actions en vue de peser sur les recrutements et donc sur le budget 2004. Contactez votre section académique du SNES. ■

Isabelle Breil, Céline Urbaniak, Xavier Marand

Publicité



## Formation syndicale

### Stage protection sociale et alternatives économiques et sociales

Il se tiendra à Paris les mercredi 5 et jeudi 6 novembre 2003.

Sont concernés tous les militants de S2-S3 souhaitant s'impliquer sur ces questions sans qu'il soit nécessaire d'avoir au préalable des connaissances spécifiques. Sur chacun des sujets, le stage permettra d'explorer des problématiques sur lesquelles le débat est largement ouvert.

Le premier jour sera consacré, après une information d'actualité sur les retraites, au système de santé (accès aux soins, fonctionnement, dépenses). Nous ferons le point sur les projets gouvernementaux et les principaux aspects de la loi de financement de la Sécurité sociale. Nous nous intéresserons au rôle de la mutualité dans un contexte où il est particulièrement questionné.

La 2<sup>e</sup> journée sera consacrée aux questions de financement de la protection sociale, dans le cadre des contraintes européennes et de la mondialisation et aux alternatives que nous pouvons dessiner pour l'avenir de la protection sociale.

Nous terminerons par les perspectives de mobilisation et d'action.

Pour s'inscrire : Formation syndicale, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris, tél. : 01 40 63 27 10, fax : 01 40 63 27 40, formation.syndicale@snes.edu

## Concours

### Ouverture des concours internes aux MI-SE, une grande victoire syndicale

Au congrès national du SNES qui s'est en avril 2003 à Toulouse, une des grandes revendications pour l'amélioration du statut de MI-SE était le droit d'inscription aux concours internes à condition de répondre aux critères d'ancienneté et de diplôme.

Depuis leur création, le SNES n'a jamais cessé de demander ce droit légitime vu que les MI-SE font partie, au même titre que les professeurs, les CPE, les contractuels... d'une même grande famille, celle de l'Éducation nationale. Ce fut donc avec grande joie que le SNES apprit, lors de la parution du *BO* de juillet 2003, cet acquis. Or, mi-septembre, on apprend que le ministère veut faire marche arrière. Il veut émettre un rectificatif sur l'un des prochains *BO*, et il va même jusqu'à envoyer une note aux rectorats les

## REMISE EN CAUSE DES DROITS ACQUIS

# Après l'UNEDIC, le régime de solidarité !

Le gouvernement, qui peine à boucler son projet de loi de finances, a décidé de faire des économies sur le dos des chômeurs en fin de droits. L'allocation de solidarité spécifique (ASS), versée jusqu'alors sans condition de durée, sera limitée dans le temps. Au moment même où l'UNEDIC va réduire de façon drastique les durées d'indemnisation des chômeurs, conséquence de l'accord signé à l'UNEDIC le 20 décembre dernier par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC, dans l'indifférence générale. Pour rétablir l'équilibre financier, un déficit de 3,7 milliards d'euros pour 2002, l'accord signé fait porter l'essentiel des économies sur les demandeurs d'emploi.

Au travers de la refonte des « filières », les durées d'indemnisation sont considérablement amputées. Un demandeur d'emploi qui avait droit à trente mois d'allocation tombe à vingt-trois mois. Les chômeurs de plus de cinquante ans passent de vingt et un mois à sept. Les jeunes et les salariés précaires (exemple nos collègues vacataires) accèdent plus difficilement à l'allocation, puisque la durée minimale d'activité exigée pour ouvrir des droits passe de quatre à six mois. L'amputation des droits cible selon AC ! 856 700 chômeurs : le 1<sup>er</sup> janvier 2004, 369 800 personnes seront d'ores et déjà exclues de

l'ASSEDIC par la réorganisation des filières. Ensuite, certains auront peut-être droit aux misérables minima (RMI, ASS...), beaucoup resteront sans revenu. En effet, quand les chômeurs indemnisés par l'UNEDIC arrivent « en fin de droits », trois cas de figure se présentent. Un tiers bascule dans le régime de solidarité financé par l'Etat et ouvert aux demandeurs d'emploi justifiant de cinq années d'activité salariée dans les dix ans précédant le chômage. Un tiers (actuellement plus d'un million de personnes de plus de 25 ans) est pris en charge dans le cadre du revenu minimum d'insertion (RMI) et le dernier tiers perd tout droit à indemnisation. Près de 420 000 personnes, arrivées en fin de droits à l'UNEDIC, bénéficient actuellement de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), soit environ 400 euros pour une personne seule. Or, le nombre de ces bénéficiaires risque d'augmenter très sensiblement en 2004, ralentissement économique persistant mais aussi effet de la réforme de l'UNEDIC.

Face à cette exclusion programmée, l'État patron a donc décidé de prendre les devants ! Il durcit, lui aussi, les conditions d'indemnisation dans le régime de solidarité. Au lieu d'être versée pendant une durée illimitée, l'ASS sera désormais limitée dans le temps pour les chômeurs de moins de 55 ans,

deux ans pour les futurs allocataires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, et à trois ans pour ceux qui reçoivent déjà l'ASS (la mesure entrant en application le 1<sup>er</sup> juillet 2004). Et après ? A quand la réforme annoncée du RMA, sorte de « contrat salarial » qui serait proposé aux Rmistes pour 140 euros de plus que le RMI, (après abattement pour logement : 369 euros !). On le sait le premier ministre veut remettre la France au travail, mais le travail c'est d'abord un emploi et un revenu permettant de vivre. En réaction aux décisions gouvernementales comme traduction des volontés du MEDEF (amputation des droits aux ASSEDIC, ASS, projet RMA, plans sociaux) 150 personnes se sont réunies à la Bourse du travail de Paris à l'initiative d'AC!

Avec l'APEIS, le MNCP, le SNU, des intermittents du spectacle en lutte, des chômeurs et précaires directement concernés, l'assemblée a décidé d'un **rassemblement-action le jeudi 25 septembre à 13 heures, place du Châtelet, à Paris.**

Il s'agit de la première initiative inaugurant une campagne d'actions contre la destruction systématique des droits sociaux. Une journée nationale d'action est également prévue le **mercredi 8 octobre 2003.** ■

**Pour plus d'infos : AC ! <http://www.ac.eu.org>.**

**Florence Dursapt**

## VIE SCOLAIRE

# Les CPE ont des idées

Annoncée à grand renfort médiatique, la loi d'orientation de 89 sera remodelée. Le système éducatif va soi-disant changer, se réformer après « le grand débat national sur l'école ». Répondra-t-il aux questions soulevées par la mobilisation du printemps dernier ? Mais d'ores et déjà, de nombreux dossiers sont ouverts : une nouvelle architecture de la rémunération (au mérite !...), une relance de la mobilité et des carrières, un renforcement programmé de l'autonomie des établissements, une réflexion

sur les concours et un élargissement du champ d'intervention des professeurs... le tout sur fond de décentralisation, de rigueur budgétaire et de régression sociale. Devant la vision réductrice de l'établissement scolaire par le ministère, les CPE, qui ne sont d'ailleurs jamais cités, auraient préféré que l'on aborde les thèmes de la laïcité, de l'égalité des chances, de la lutte réelle contre la violence, de l'accueil et du suivi des élèves...

Avec des « vies scolaires » exsangues, privées de nombreux

postes de MI-SE, nous nous efforçons d'accueillir les élèves, sans pouvoir mener véritablement à bien nos missions au quotidien.

Pourtant quand l'institution favorise le travail en complémentarité CPE/professeurs, la spécificité de notre métier se révèle aux yeux de tous.

Si des adaptations, des améliorations sont nécessaires, elles ne pourront se faire sans la consultation de tous les personnels. ■

**Evelyne Salé,  
Ludovic Cuingart**

**A TRAVERS DIVERS PROJETS** et décisions du ministère le dossier de l'autonomie des établissements est revenu sur le devant de la scène.

## Autonomie des établissements

**C**ela va du recrutement par les établissements de certains personnels (assistants d'éducation par exemple) à la tentative avortée d'introduire dans le projet de loi de décentralisation des dispositions visant à faire éclater des règles nationales importantes du fonctionnement des établissements (composition du CA, mode d'élection des représentants...).

L'autonomie des établissements a trouvé un cadre nouveau avec les lois de décentralisation faisant des collèges et des lycées des établissements publics (EPL<sup>(1)</sup>) disposant de la personnalité morale et à ce titre d'une certaine autonomie. Cette transformation était associée à la mise en place d'instances qui devaient permettre un exercice démocratique de cette autonomie (CA, commission permanente, conseil de discipline...).

Les enseignants savent que leur métier ne se limite pas à appliquer de façon militaire les instructions, en particulier pédagogiques, qui leur sont données. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont « cadre A » de la fonction publique. Ils savent que par leurs pratiques pédagogiques, par les initiatives qu'ils

prennent en particulier face à leurs élèves ils contribuent largement à l'amélioration et à l'efficacité du système éducatif. Le SNES reste bien sûr attaché à ces libertés individuelles et collectives, elles sont d'ailleurs insuffisamment exploitées et encouragées. Nombre d'initiatives et de projets construits par des collègues, en particulier en ZEP, n'ont pas vu le jour faute d'attention de l'administration et de moyens. En même temps cet espace d'autonomie doit s'inscrire dans un cadre national garantissant l'égalité de tous les élèves quel que soit l'établissement, le département ou la région dans laquelle il se trouve. Ce fut un message fort des personnels lors du mouvement du printemps dernier. Cela impose pour le moins des objectifs nationaux, des programmes nationaux, des horaires nationaux, sans exclusion, en plus de ces horaires, de mettre à disposition des établissements des moyens pour assurer, par exemple, un suivi plus individualisé des élèves en difficulté. Cela impose aussi des conditions de rémunération, d'emploi et de service des personnels définies nationalement.

L'autonomie des établissements doit

par ailleurs être gérée démocratiquement. C'est un espace dans lequel les personnels et les usagers doivent, dans les domaines qui les concernent, être les décideurs. Les pratiques qu'on peut constater dans le fonctionnement des CA des établissements montrent à quel point on est loin des discours ministériels. L'exemple le plus récent est celui du recrutement des assistants d'éducation. Le gouvernement a décidé d'attribuer aux établissements, donc à leur CA, la décision de recruter les assistants d'éducation. Mais lorsqu'ils refusent, des pressions sont exercées sur les enseignants et les parents d'élèves, certains chefs d'établissement multiplient les convocations sur le même ordre du jour, voire même recrutent malgré le vote négatif des CA. En fait, pour le gouvernement, l'autonomie des établissements n'a de sens et d'intérêt que lorsque les décisions qui y sont prises sont celles qu'il souhaite en s'arrangeant pour ne pas en porter la responsabilité. Déplorable conception de la démocratie qui n'est pas la nôtre. ■

**Daniel Robin**

(1) EPL : Etablissement public local d'enseignement.

informant de refuser toute inscription. Les MI-SE n'ont pas le droit d'y participer. Les représentants nationaux sont alors intervenus directement auprès du ministère, et après bien des difficultés, ils ont obtenu, le 19 septembre, le maintien de l'ouverture à ces concours.

C'est une grande victoire pour l'ensemble des MI-SE qui voient là la reconnaissance de leurs années de service pour le bien être de la vie éducative des établissements.

**Vincent Caussé**  
Secrétaire national  
de la catégorie MI-SE

### Communiqué de presse

## L'autorité par le petit bout de la lorgnette

Le ministre de l'Éducation nationale mène campagne sur le thème de la restauration de l'autorité et croit pouvoir s'en prévaloir auprès des enseignants. Sa seule proposition porte en fait sur la modification de la composition des conseils de discipline. Cette proposition repose sur la croyance qu'une restauration de la capacité de sanction et d'exclusion des élèves est seule susceptible d'améliorer la relation pédagogique. C'est toujours l'idée que le laxisme aurait envahi le système éducatif et que le renforcement des sanctions est à même de régler les problèmes.

Le SNES est en désaccord avec cette vision des choses qui repose sur une nostalgie des modes de relation enseignants-élèves du passé et fait l'impasse sur une réflexion qui construirait des formes d'autorité adaptées à notre temps. Rien ne serait pire qu'une telle décision entraîne un conflit de pouvoir entre parents, élèves et enseignants. Même s'il peut paraître logique de revenir à une représentation plus équilibrée des enseignants dans les conseils de discipline, refonder l'autorité des maîtres repose aussi et d'abord sur des relations de confiance avec les familles et les jeunes.

Il faut enfin rappeler que la convocation d'un conseil de discipline marque toujours un échec éducatif partagé.

*Paris, le 24 septembre 2003*

## SALAIRES

# Le ministre n'était pas au rendez-vous...

**L**e ministre de la Fonction publique s'était engagé à ouvrir le dossier des rémunérations après la loi sur les retraites (la dernière négociation en date sur le sujet remontant à janvier 2001...) et recevait les fédérations de fonctionnaire les 15 et 16 septembre.

Lors de l'audience qu'il accorda à la FSU le 15 septembre, ses propos alambiqués tentaient de cacher la volonté de détourner le débat. Il fut contraint d'énoncer clairement les choses : le gouvernement refusait de rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par les fonctionnaires et les retraités depuis 2000 et n'envisageait aucune négociation salariale pour 2003. Tentant de justifier son refus d'une mesure générale, Jean-Paul Delevoye disserta longuement sur la nécessaire modernisation des services publics, l'at-

tractivité des fonctions publiques et proposa d'engager une réflexion sur de nouveaux modes de négociation salariale ; ceux-ci modifieraient profondément les règles de la fonction publique en subordonnant une partie de la rémunération à la « responsabilisation des agents », une autre partie étant axée sur l'indice et la troisième liée à l'emploi. D'ici la mi-novembre, date à laquelle le gouvernement annoncera une « mini-mesure » prise unilatéralement, sera réunie une conférence des employeurs publics et installée une structure du type « observatoire des rémunérations », sur le modèle du COR, destinée à faire la clarté sur le sujet et parvenir à des diagnostics partagés.

Pour 2004, le silence est total. Pourtant, le constat est déjà suffisamment clair ; il faudrait une augmen-

tation de 3 à 4 points pour seulement stabiliser au niveau des prix les rémunérations des agents publics et rattraper les pertes de pouvoir d'achat des 3 dernières années, mesure indispensable notamment pour les bas salaires. Les choix budgétaires du gouvernement conduisent à pénaliser lourdement les agents publics ; après les annonces sur la suppression des postes dans la fonction publique le contentieux des rémunérations s'ajoute aux nombreux sujets de conflit que vivent les fonctionnaires : retraites, décentralisation, précarité.

Il est urgent que les fédérations de fonctionnaires puissent concevoir et mettre en œuvre une initiative commune sur le rôle et la place des services publics et l'ouverture de négociations sur les salaires. ■

**Frédérique Rolet**

**LA RÉCENTE POLÉMIQUE** autour du nouveau train de décentralisation envisagé par le gouvernement mais aussi la réflexion sur la réforme de l'éducation confiée à la « commission Thélot » ont relancé les interrogations sur l'autonomie des établissements.

# L'autonomie des établissements, leurre ou leur (d'espoir) ?

**L**a décentralisation est actée depuis la création du statut d'établissement public local d'enseignement (EPL) en 1983, il y a vingt ans déjà : les enseignants doivent-ils lui souhaiter un bon anniversaire ? Les avis divergent d'un lieu à l'autre et c'est bien normal, puisque justement la différenciation est un corollaire de l'autonomie. Il ne s'agit donc pas ici de répondre définitivement, mais simplement de proposer quelques éléments de contexte pour permettre à chacun de se faire son opinion et de participer au débat en connaissance de cause.

## Une autonomie limitée... et à prendre !

Le mouvement de désengagement de la puissance centrale et de délégation de compétences parfois larges à des autorités locales se retrouve dans la plupart des pays de tradition centralisée. Bien plus il touche aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud, quels que soient leur richesse et le développement de leur système éducatif. On sait que ce processus international a souvent des motivations d'ordre financier, l'État n'étant plus capable d'assurer l'entretien des locaux voire la paye des personnels.

Il reste que décentralisation ne signifie pas forcément autonomie locale et celle qui a eu cours en France a rapidement été qualifiée de « partielle » ou de « relative »... la crainte étant même qu'au bout du compte cette autonomie ne soit qu'un leurre en raison de la quasi-dévolution de certaines compétences aux collectivités territoriales, et non aux établissements. Les établissements se retrouvent alors dans les faits sous la double dépendance de l'État et de la collectivité territoriale de rattachement ! Et comment ne pas s'interroger avec Philippe Perrenoud sur la portée d'une autonomie décidée par le centre et donc réversible ?

Une fois cette difficulté soulignée, on constate que la nouvelle posture des établissements a permis un élargissement de ses marges de liberté, d'ordre réglementaire mais tout autant situationnel, en raison des incertitudes du partage des responsabilités entre État et collectivités territoriales. La décentralisation éducative n'a pas été le déclencheur du mouvement d'autonomie des établissements scolaires, mais a ouvert un espace pour affirmer des choix différents d'un lieu à l'autre.

## Ce qui peut faire l'autonomie de l'établissement

Désormais l'approche territorialisée caractérise l'ensemble des actions de réduction des inégalités, et l'éducation et la formation ont fait en particulier l'objet de propositions de politiques territorialisées souvent construites autour des établissements (zones d'éducation prioritaire, comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, contrats éducatifs locaux...). De ce fait, l'autonomie des établissements est profondément liée à l'élargissement de ses parties prenantes : que ce soit dans un cadre communautaire d'intégration des élèves et de leurs parents ou dans celui plus politique de la cité. Dans ce dernier cas, l'établissement est un lieu de réflexion, de débat et de mise en œuvre d'une politique éducative propre qui déborde largement ses murs. Mais cela ne signifie nullement l'effacement de ses personnels, à condition qu'ils investissent cette autonomie en donnant une dimension plus collective à leur travail afin d'en constituer le socle ou, au moins, le stimulus.

C'est le conseil d'administration qui est censé alors constituer le principal instrument de l'autonomie, associant et mobilisant des membres « internes » (les personnels, les élèves) et « externes » (les parents, les élus, les partenaires économiques et sociaux) y compris dans le cadre de conventions. L'affirma-



**Yves DUTERCO**  
Université de Nantes (CREN)  
et INRP

© CLÉMENT MARTIN

tion du rôle du conseil d'administration comme vecteur de l'identité d'un établissement conduit à envisager des révisions possibles : durée du mandat, formation de ses membres, élection de son président.

## Ce qu'exige l'autonomie de l'établissement

Ce qui se passe dans un établissement est fortement lié à son environnement éducatif et administratif. Si les chefs d'établissement et les conseils d'administration ont à faire des choix de plus en plus déterminants, l'administration déconcentrée doit les aider en construisant un cadre d'interprétation des prescriptions nationales et en contribuant à la coordination de l'action locale, ce qui ne peut paradoxalement que favoriser l'émergence d'initiatives au niveau des établissements.

Une autre question, double, se pose évidemment... Comment, dans un contexte d'autonomie, inciter les établissements à jouer la coopération dans la complémentarité plutôt que la concurrence ? Comment en même temps répondre de manière plus satisfaisante à la variété des attentes des parents et des élèves ? Beaucoup ont mis en avant ces dernières années les avantages du réseau d'établissements... l'idée mérite d'être creusée

mais un bon fonctionnement de cette complémentarité exige que soient remplies trois conditions : que la coordination entre les équipes d'établissements soit de leur propre initiative, que le contrat soit validé par l'autorité de tutelle, que ce contrat soit régulièrement évalué dans le but de procéder aux ajustements nécessaires et de mettre fin aux dérives.

L'ouverture de l'établissement sur son environnement social, culturel, économique est liée à son autonomie mais elle oblige à se frotter à des systèmes de référence et des manières de faire parfois fort éloignés de la culture des personnels. Pourquoi pas, si on veut bien considérer que l'apprentissage doit être réciproque et non à sens unique ?

Il faut enfin affirmer que toute prise au sérieux de l'autonomie s'accompagne d'une responsabilité politico-administrative qui s'exprime par le contrôle et l'évaluation. Le pouvoir régulateur de l'État doit alors jouer à plein et se comprendre comme la contrepartie obligée de l'autonomie. Mais se limiter à la production de batteries d'indicateurs ou d'évaluations ne peut répondre aux craintes des personnels : sans instance de régulation et dispositif de soutien, à la fois indépendants et garantis par l'État, l'autonomie a toutes les chances de produire concurrence inopportune et déstabilisation de certains établissements. Il ne suffit pas d'affirmer l'autonomie, elle est à construire. À cette condition, les enseignants peuvent y réfléchir comme un espoir raisonnable d'échapper à une paralysie bureaucratique qu'ils se plaisent souvent à dénoncer. ■

**L'AUTONOMIE DE L'EPLÉ**, définie dans le cadre des lois de décentralisation de 1982-1983, détaillée dans le décret d'application du 30 août 1985 modifié, a fixé le cadre dans lequel nous exerçons notre mission.

# Comment conforter l'autonomie et la démocratie dans les établissements

**L**e chef d'établissement, en même temps représentant de l'État et exécutif du conseil d'administration, est garant de l'unité du service public d'éducation sur l'ensemble du territoire national mais aussi des marges d'autonomie de l'établissement et de son projet.

Remettre en cause ce fragile équilibre, notamment la présidence du conseil d'administration serait lourd de danger d'un éclatement et/ou d'une transformation profonde du système éducatif. Imaginons un élu local ou un parent à la tête des établissements ! Mais il n'est pas non plus dans la vocation des personnels enseignants, par exemple, de représenter l'État au sein des établissements.

Nous avons combattu les propositions du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale concernant l'autonomie des établissements et l'expérimentation qui y était associée.

En effet, cette autonomie expérimentée ne pouvait que favoriser le désengagement de la responsabilité générale de l'État et du pilotage national et académique au profit des collectivités territoriales.

Une telle orientation ne pouvait que profiter au développement de projets locaux encourageant les concurrences entre établissements et aurait favorisé une logique libérale de l'autonomie.

La revendication du SNPDEN d'une plus grande autonomie allouée

à l'EPLÉ s'oriente dans un sens opposé. Nous ne souhaitons en rien le désengagement de l'État de ses domaines de compétence, et nous ne revendiquons pas des pouvoirs accrus pour les personnels de direction au détriment des instances régulières de l'EPLÉ, comme le conseil d'administration, ou des compétences de ses personnels.

Nous n'aurions rien à y gagner, ni pour nous, ni pour l'établissement, ni pour le service public. Si nous demandons une plus grande autonomie, c'est bien pour faire valoir un espace élargi de responsabilité et de respect des compétences, les nôtres, mais aussi celles que reconnaît la loi aux EPLÉ et à leurs conseils d'administration.

La logique devrait être celle du pilotage dans un cadre national, des cahiers de charges, de la contractualisation et du contrôle de régularité *a posteriori* des moyens délégués.

Bien entendu, il faut prévoir des aménagements dans le décret de 1985 pour corriger des incohérences, combler des lacunes, revenir sur des impossibilités, faciliter le fonctionnement de L'EPLÉ.

Nous souhaitons simplifier le fonctionnement institutionnel :

- en recentrant le conseil d'administration sur la définition et l'évaluation de la politique de l'établissement ;

**Philippe GUITTET**  
Secrétaire général  
du SNPDEN



- en remplaçant la commission permanente par un bureau qui pourrait prendre des décisions quotidiennes dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration . Sa composition devrait en tout état de cause respecter la représentation tripartite du conseil d'administration ;

- en créant un conseil scientifique et pédagogique qui réaffirme le caractère spécifique du rôle des professeurs, sous la présidence du chef d'établissement ou de son adjoint.

Ce serait un véritable espace de réflexion pédagogique permettant d'établir un lien fort entre les disciplines. Composé par les enseignants, selon des modalités à définir, il

analyserait la situation de l'enseignement dans l'établissement, ses conditions matérielles, ferait des propositions au conseil d'administration dans l'élaboration du projet d'établissement ; il en suivrait la mise en œuvre dans le domaine pédagogique, et pourrait, par exemple permettre une meilleure harmonisation de l'évaluation des élèves.

Développer l'autonomie des établissements, c'est mieux répondre à une nécessaire plus grande individualisation des parcours des élèves et donc des pratiques pédagogiques.

Mais l'établissement ne pourra être garant de la qualité du service rendu que si l'État, garant du service public, donne les moyens nécessaires aux établissements pour répondre à ses missions. Ce n'est pas la voie que semble adopter le gouvernement Raffarin à travers son projet de budget. Par une autonomie renforcée, notre volonté est de mieux faire vivre l'EPLÉ, sans remettre en cause ce qui en fait son originalité. C'est sur ce projet que le SNPDEN souhaite dialoguer avec le SNES. ■

**Philippe Guittet**

Secrétaire général du SNPDEN<sup>(1)</sup>

(1) SNPDEN : Syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, affilié à l'UNSA.

# Etre élue régionale dans un CA

**Valérie FOURNEYRON**  
Élue au conseil régional  
de Haute-Normandie



## Dans quels domaines l'établissement peut-il, selon vous, développer son autonomie ?

Il me semble qu'en matière d'autonomie, il y a des possibilités en terme de gestion des fonds, non en ce qui concerne les enseignements obligatoires, mais plutôt dans le cadre de mise en œuvre de projets, culturels ou sportifs par exemple, que la Région pourrait d'ailleurs encourager, en soutenant les initiatives pédagogiques des enseignants.

Les contenus d'enseignement doivent quant à eux rester nationaux et, selon moi, l'établissement n'a pas compétence à les déterminer.

Par contre, dans le cadre par exemple des IDD pour lesquels il y a une directive nationale, mais des possibilités de choix, il est positif que les équipes puissent les déterminer au sein de l'établissement. Je suis très attachée à ce qu'on laisse de l'autonomie à la « qualité » des hommes et des femmes qui travaillent dans l'établissement, en respectant bien sûr l'égalité entre les établisse-

**Il y a beaucoup à faire, les CA sont beaucoup trop pilotés de manière institutionnelle.**

ments. On ne fait sans doute pas assez appel aux compétences humaines, aux propositions qui émanent des personnels. Sur certains sujets, on pourrait sans aucun doute développer une plus grande initiative locale. Ainsi du conseil de la vie lycéenne, dont les avis pourraient être mieux soutenus – ou du rôle des conseils d'éducation à la santé. Cela favoriserait la prise de conscience et l'exercice de la citoyenneté. De toute façon, les initiatives ne peuvent réussir que si elles sont portées par les personnels.

Pour le choix des équipements, la question est compliquée. Il faut bien sûr que les établissements se saisissent de ces questions, mais chacun ne peut pas aller faire son marché, et fonctionner avec des comportements de type privé dans le service public.

## Quels espaces de démocratie peuvent constituer les EPLE ? Comment les améliorer ?

Il y a beaucoup à faire, les CA sont beaucoup trop pilotés de manière institutionnelle. Il y a bien sûr des contraintes de gestion, mais si l'on regarde les ordres du jour, ce sont quasiment les mêmes tous les ans ! De temps en temps, ne pourrait-on poser des problématiques plus ouvertes pour que les CA soient des lieux de débat ?

Sur certains sujets, on tranche sans vrai débat. Par exemple, la Région construit un self dans un établissement, les choses se règlent pour l'essentiel entre le chef d'établissement et la collectivité. Pourquoi ne pas réunir élèves et personnels qui vont utiliser ce self, et les personnels qui vont y travailler ? Le débat n'a pas vraiment lieu, comme il pourrait être tenu dans un conseil de quartier. C'est dommage.

Je pense par ailleurs que pour pouvoir s'impliquer davantage, les élus régionaux devraient être plus nombreux dans les conseils. Est-il logique que les communes soient représentées par trois élus alors que les conseils régionaux, collectivités compétentes, ne sont représentées que par un élu. Il faudrait qu'ils soient au moins deux, notamment dans les gros établissements. Aujourd'hui, l'élu ne peut tout connaître, il faut du temps pour s'imprégner de la vie de l'établissement ; à plusieurs on peut mieux suivre les dossiers et, en gagnant en compétence, on peut aussi gagner en démocratie. On peut aussi envisager de faire un place à un fonctionnaire des services de l'éducation de la Région qui travaille sur les dossiers. Sinon, notre intervention reste formelle. Bien sûr, il est clair également que le fonctionnement du CA est lié pour beaucoup à la personnalité de celui qui le préside et à l'investissement de tous les membres. ■

Propos recueillis par Elizabeth Labaye



**Une association indépendante**, créée en 2002 par des enseignants de la maternelle à l'université.

**Une coopérative pédagogique** pour s'entraider, mutualiser les pratiques et les expériences professionnelles, prendre connaissance des recherches... Gagner et faire gagner du temps, tirer partie du travail de toutes les générations d'enseignants et de tous les acteurs du système éducatif.

**Un réseau**, des rencontres dans les "maisons locales".

**Un site Internet coopératif** : <http://lamaisondesenseignants.com>

**Près de 100 000 pages lues** : des informations professionnelles, des ressources pédagogiques pour la classe, des études, une bourse au logement, une liste de diffusion, des dossiers et une source d'informations pour les parents, les élèves et les étudiants...

**Une adresse électronique** : [maison-des-enseignantq@wanadoo.fr](mailto:maison-des-enseignantq@wanadoo.fr)

**Un siège** : 11, avenue Général-Champon, Grenoble 38100 ; tél. : 04 76 74 74 17



## Alain Dalançon HISTOIRE DU SNES

### TOME 1.

Plus d'un siècle du mûrissement, des années 1840 à 1966/67  
IRHSES Editeur. Un volume de 275 pages - 20 € plus port  
A commander à l'**IRHSES** :  
5, square Villaret-de-Joyeuse,  
75017 Paris  
Tél. : 01 40 68 74 74  
E-mail : [irhses.@wanadoo.fr](mailto:irhses.@wanadoo.fr)  
Internet : [www.irhses.snes.edu](http://www.irhses.snes.edu)

# DOSSIER

RAISON, TOLÉRANCE, LIBERTÉ DE CONSCIENCE

## Laïcité Un enjeu d'aujourd'hui



DOSSIER COORDONNÉ PAR DANIEL ROBIN ET GISÈLE JEAN.

ont contribué au dossier : Francis Berguin, Dominique Comelli, Alain Dalançon, Gisèle Jean, Denis Paget et Daniel Robin

La perspective d'un délitement social, réel ou supposé, fait partie des grandes peurs de notre temps. Effacement des États-nations, standardisation et mondialisation économique et culturelle, affaiblissement des cultures et des croyances qui nous ont précédés et produits ? Autant de raisons d'inquiétude qui travaillent la société française et son école. Certains s'emparent de ces angoisses pour se montrer d'autant plus fermes à durcir la loi sur les signes religieux qu'ils sont plus tolérants à voir l'école pénétrée par les intérêts patronaux et les modes de fonctionnement des entreprises. D'autres, s'appuyant sur l'exclusion sociale et culturelle d'une partie de la population tentent d'imposer un fonctionnement communautariste de notre société.

Nous proposons d'ouvrir le débat sur l'avenir du système éducatif par une réflexion sur ces problèmes fondamentaux. En faisant la part des choses : oui, l'école de la République joue un rôle intégrateur fondamental. Dans l'ensemble elle répond à cet objectif. Mais regardons aussi, dans l'histoire de l'éducation en France, à quel point le partage du savoir a parti lié avec la lutte pour l'émancipation des peuples et du peuple de la tutelle de ceux qui trouvent toujours le moyen d'imposer et de cultiver des codes culturels réservés à une élite.



# Laïcité Une idée d'avenir

On entend souvent dire que la laïcité est une originalité exclusivement française. C'est en partie vrai si on regarde autour de nous dans la grande majorité des autres pays, mais en même temps les idées qu'elle contient correspondent à l'aspiration de la plupart des peuples de la planète.

La laïcité s'est construite en France certes contre la domination de l'Église catholique avec le soutien que cette dernière apportait aux régimes monarchiques, mais aussi en intégrant d'autres dimensions qui ont conduit à la République. Elle résulte de la rencontre de différents courants, de l'impact des grands moments de notre histoire nationale, comme la Révolution française. Elle est le fruit du long combat des hommes pour imposer la liberté de conscience, la tolérance et l'idée de raison contre l'ignorance, la peur de l'autre, l'hégémonie des dogmes notamment religieux. Cette conquête de la liberté de conscience a été façonnée par le combat des citoyens français et immigrés pour la République et ses valeurs, par les luttes pour l'émancipation des travailleurs, pour la justice sociale et l'égalité. C'est la démarche laïque qui a conduit notamment à l'école obligatoire pour tous, au sein de laquelle l'État républicain doit organiser les études, assurer la sérénité nécessaire au travail scolaire, créer les conditions de l'accès à tous les champs de la connaissance, hors de l'influence directe des religions ou d'autres groupes de pression.

D'autres pays, notamment en Europe et en Amérique du Nord, ont certes assuré le respect de la liberté religieuse, mais ils ont le plus souvent admis que les différentes religions interviennent librement dans l'institution scolaire, y compris sous la forme de l'instruction religieuse obligatoire. Ils privilégient alors plutôt l'égalité entre des communautés que l'égalité entre les citoyens. Cette conception communautariste consacre



*La laïcité fruit du long combat des hommes pour imposer la liberté de conscience, la tolérance et l'idée de raison.*

souvent des hégémonies, accentue les divisions, les discriminations et les fractures sociales, et peut conduire à des affrontements. Ce modèle ne correspond pas à nos traditions ni à nos aspirations. Ainsi la mobilisation populaire autour de la défense du service public national d'éducation et de ses valeurs montre l'attachement profond de la société française à la mission fondamentale de l'école de privilégier sur les particularismes tout ce qui peut contribuer à bien articuler l'épanouissement individuel et la promotion de l'intérêt général en respectant la liberté de pensée.

ou politiques ou celles de leurs parents. De même, elle a vocation à offrir à tous les travailleurs une formation continue de qualité répondant à leurs besoins et à leurs aspirations.

Enfin la laïcité est porteuse de valeurs essentielles : solidarité, égalité, justice sociale, fraternité qui mènent à combattre le racisme, les exclusions et les discriminations, notamment sexistes, afin de créer les conditions d'intégration de tous dans une société qu'il s'agit aussi de transformer. De la sorte, elle débouche sur la conception de services publics ouverts à tous, investis dans de larges champs de mission d'intérêt général. En ce

sens, laïcité n'est donc pas neutralité.

À l'échelle mondiale, la laïcité peut devenir aussi un moyen d'émancipation au service de peuples victimes de politiques génératrices d'inégalités de développement et de paupérisation et confrontés à l'exacerbation de conflits de caractère éthique ou religieux. Principe de paix civile et de paix entre les nations, la laïcité peut ainsi prendre une dimension élargie et prétendre à une universalité croissante. ■

## Vocabulaire

### Laïc ou laïque ?

Si la République est laïque, l'enseignement public, bien que du genre masculin, lui aussi, est « laïque » et non « laïc », et à supposer qu'il y ait ici quelque liberté avec les règles habituelles de l'orthographe, du moins la faute est-elle constitutionnelle ! Le treizième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui a encore valeur constitutionnelle, dispose en effet que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Car le « laïc », du grec « laos » (peuple) qui deviendra « laïcus » en latin, est celui qui appartient au peuple des croyants, par opposition aux clercs, investis d'une mission. Au fil du temps, l'habitude s'est prise de qualifier de laïque tous ceux qui, croyants ou non, sont attachés aux valeurs de la laïcité. Attention donc : un sens peut en cacher un autre.

# Au cœur de l'actualité

**A**ujourd'hui, de nombreuses commissions ont été créées visant à travailler sur la laïcité.

Certaines ont un champ de réflexion large : « la laïcité dans la République », c'est le cas de la commission présidée par Bernard Stasi à la demande de Jacques Chirac.

D'autres ont un champ bien plus étroit : « les signes religieux à l'école », c'est l'objet de la commission parlementaire créée et présidée par Jean-Louis Debré. C'est le cas aussi pour certaines commissions créées par des groupes parlementaires. Nul doute que des améliorations importantes sont à opérer dans notre pays pour mieux respecter le principe de laïcité : le statut de l'Alsace-Moselle en est un par exemple. Aujourd'hui, l'essentiel des débats porte sur le « port d'insignes religieux à l'école ».

Centrer ce débat sur cette question pose de graves questions.

En premier lieu parce que chacun sait qu'à travers « les insignes religieux » c'est le « voile » qui est visé alors que le port par

exemple de kippas ou de croix dans les établissements scolaires ne soulève pas la même indignation.

En second lieu parce que la religion musulmane apparaît la seule visée, laissant entendre que les autres religions auraient accepté le pacte laïque républicain.

L'attitude des Églises sur le statut d'Alsace-Moselle, sur le contenu du projet de Constitution européenne, les tentatives faites pour mettre en place des services religieux catholiques dans certains lycées parisiens montrent qu'il n'en est rien.

En troisième lieu cela fait apparaître comme prioritaire et décisive la question du port du voile au regard du respect des principes de laïcité. Peut-on légitimer une telle appréciation lorsqu'en Alsace-Moselle les clergés des trois religions juive, protestante et catholique sont rémunérés par l'État et que l'enseignement religieux est obligatoire dans les établissements publics ?

Pour autant, le SNES s'est clairement pro-



Installation de la Commission Stasi.

noncé contre le port d'insignes religieux, donc du foulard dans les établissements scolaires, d'autant qu'il peut s'accompagner d'un refus de suivre certains enseignements.

Mais nous pensons que l'exclusion définitive immédiate ne peut-être la seule réponse et qu'il convient de laisser aux équipes pédagogiques la possibilité d'explorer, au préalable, d'autres voies, fondées sur le dialogue, pour obtenir de l'élève qu'elle accepte de retirer le voile.

Nous pensons qu'aujourd'hui il y a lieu de faire respecter, **partout, TOUS** les principes de laïcité auxquels nous sommes attachés. ■

## À propos du voile... à Villeneuve-d'Ascq

**A**u lycée Queneau, à Villeneuve-d'Ascq, les premières jeunes filles voilées sont apparues à la rentrée de 1995. Quelques collègues réagissent, mais très majoritairement, nous ne relevons pas, nous ne voulons pas voir et surtout nous sommes tellement compréhensifs, tellement tolérants...

À la rentrée suivante, elles sont dix... Un collègue pose alors la question du port du voile dans l'établissement, en le désignant comme un signe de discrimination sexiste intolérable dans un lycée public ; il demande donc à deux de ses élèves de le retirer pendant ses cours. Refus, rencontre avec les jeunes filles et leurs familles, refus toujours. L'administration presse le collègue de renoncer, alors que le débat s'engage dans le lycée : discrimination sexiste, signe religieux, liberté individuelle, contrainte, héritage culturel, manifestation intégriste, laïcité, prosélytisme, les échanges sont souvent vifs et ne permettent pas de dégager un positionnement collectif. Les sections SNES

et SGEN se prononcent contre le port du voile dans l'établissement au nom du refus de toute discrimination sexiste, mais cette position ne fait pas l'unanimité en leur sein. La situation devient très tendue et l'intervention de la médiatrice du ministère de l'Éducation nationale ne peut aboutir. Les autres démarches se heurtent à une forte résistance de l'administration et à l'obstruction de représentants des parents d'élèves, bien que nous n'ayons jamais posé le problème en terme d'exclusion du lycée. En 2003, nous avons quelque cinquante jeunes filles voilées, convaincues qu'au lycée Queneau le port du voile est un droit.

Quand nous tentons d'en discuter avec elles, certaines expliquent que les jeunes filles voilées sont pures. Des garçons opposent plus trivialement les filles mariables et les filles faciles. Vigilants, ils interviennent dès qu'il est question du voile. Bien plus attachés à lui peut-être que les filles. La culture de l'école est vécue comme inévitable mais vi-

de pour beaucoup de ces jeunes filles et jeunes gens. S'imaginer que la culture et la réflexion critique seront un atout pour ces filles nous semble illusoire et dérisoire : la culture laïque et républicaine est englobée et digérée dans les quartiers par des paroles autrement plus fortes, plus proches, avec plus de sens pour eux (les paroles de la famille, des imams intégristes, d'associations de quartier). Le voile a fait le lit d'une sorte de clivage entre les cultures qui n'attendent que l'occasion de se déclarer. Un collègue ayant osé évoquer le darwinisme a eu tellement de problèmes que son année en a été profondément perturbée, une autre collègue a été menacée de mort parce qu'elle avait parlé à la légère du voile : c'est notre statut de laïques qui est en cause ; c'est notre liberté de parole qui est contestée. ■

**Francine Kurzawski, Noëlle Célérier et Didier Costenoble pour le SI du lycée Queneau de Villeneuve-d'Ascq (59)**

## ... et à Trappes

**L**orsque les premiers foulards sont apparus, il y a une dizaine d'années, le débat sur la conduite à tenir fut vif entre les partisans du « ça n'est pas grave, l'essentiel est qu'elles soient à l'école » et ceux (celles) qui voyaient une régression pour la condition de la femme et une atteinte grave à la laïcité. Cette absence de consensus ne nous permit pas d'adopter une position ferme. Nous nous contentâmes alors de demander aux jeunes filles d'enlever le grand foulard en classe, quitte à garder un petit fichu cachant les cheveux.

Nous avons vécu sur cette position depuis, mais, au fil des ans, certains collègues devenaient moins exigeants, alors que d'autres continuaient à faire enlever le grand foulard. Surtout, les nouveaux collègues se sentaient démunis et isolés pour gérer cela. Ils nous reprochaient de ne pas aborder le sujet collectivement à la prérentrée. La situation devait donc être réexaminée, d'autant que

le contexte de la ville de Trappes avait changé : l'association qui regroupe les musulmans de la ville adopte ouvertement une attitude offensive, voire agressive : plainte contre des enseignantes qui avaient fustigé l'influence de l'école coranique sur les jeunes, manifestation publique de femmes voilées demandant une reconnaissance officielle du port du foulard au travail et dans la vie publique (créneaux réservés aux femmes à la piscine, par ex.), port de vêtements de plus en plus caricaturaux (on voit maintenant des filles entièrement voilées de noir, y compris le visage).

Nos élèves voilées, elles-mêmes, si elles restent peu nombreuses (entre 5 et 10, 8 cette année), adoptent une attitude vestimentaire de plus en plus « fondamentaliste ». À cette rentrée, nous avons reposé collectivement le problème, avec l'objectif d'adopter une attitude plus ferme et appliquée par tous. Nous sommes revenus à l'exigen-

ce de retirer le voile en classe et dans l'enceinte du lycée en ne tolérant pour l'instant, à titre transitoire, que le petit foulard cachant les cheveux. L'an prochain, nous avertirons nos entrants en seconde que nous n'accepterons pas de filles voilées, comme le font la plupart des établissements de Trappes. Cette « reprise en main » a provoqué quelques remous (manifestation « spontanée » – mais il y avait la télé et des militants islamiques extérieurs au lycée ! – de soutien aux filles voilées), qui se sont vite calmés, ni l'administration, ni les profs, ne tombant dans le piège de cette volonté d'agitation.

Dans le même temps, nous entreprenons, à travers diverses initiatives en direction des élèves, un travail sur la laïcité, sur la lutte contre le racisme et les discriminations (dont nos élèves sont souvent victimes), et contre le sexisme.

**Sylvie Chardon, lycée de Trappes (78)**

## Heurs et malheurs de la laïcité

- **Décret du 12 juillet 1790 :** Constitution civile du Clergé.
- **Concordat, conclu le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) par Bonaparte et Pie VII, complété ultérieurement :** reconnaissance des cultes catholique, luthérien, calviniste, israélite et prise en charge par l'État de leurs ministres des cultes.
- **Loi du 10 mai 1806 et décret impérial du 17 mars 1808 :** création de l'Université, qui dispose notamment du monopole de la collation des grades.
- **Loi du 28 juin 1833, dite loi Guizot :** liberté de l'enseignement dans les écoles primaires.
- **15 janvier 1850 :** célèbre discours de Victor Hugo à l'Assemblée nationale dans le débat sur la loi Falloux.
- **Loi du 15 mars 1850, dite loi Falloux :** liberté de l'enseignement secondaire ; possibilité pour les communes, les départements et l'État d'accorder des crédits d'investissement aux établissements d'enseignement privés ; l'enseignement public est soumis à la domination de l'Église.
- **Loi du 12 juillet 1875, dite loi Dupanloup :** liberté de l'enseignement supérieur.
- **Loi du 28 mars 1882, dite loi Ferry :** obligation scolaire jusqu'à 13 ans ; laïcisation des locaux scolaires.
- **Loi du 30 octobre 1886, dite loi Goblet :** laïcisation du personnel de l'enseignement.
- **Loi du 9 décembre 1905 :** séparation des Églises et de l'État.
- **Loi du 25 juillet 1919, dite loi Astier :** liberté de l'enseignement technique ; liberté des subventions des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés.

1882

# Une loi fondatrice

La loi Jules-Ferry du 28 mars 1882 institue d'un même mouvement l'obligation d'instruction et la laïcité de l'enseignement primaire public. L'article 1 de cette loi – autre fait significatif – substitue « l'instruction morale et civique » à « l'instruction morale et religieuse » de l'article 1 des lois précédentes.

La question laïque est, en effet, fondamentalement liée à la défense et à l'affermissement de la République. Comme l'a souligné Jules Ferry dans son discours du 23 décembre 1880, « il importe que la déclaration des doctrines qui s'enseignent à l'École n'appartienne pas aux prélats qui ont déclaré que la Révolution française est un déicide et que les principes

de 89 sont la négation du péché originel. Il importe à la République que la direction de l'École n'appartienne pas à des ministres des cultes qui ont des opinions séparées des nôtres par un si profond abîme ». Cet « abîme » induit la conception française de la « laïcité-séparation ».

Ainsi, contrairement à la plupart des pays de l'Europe communautaire où la laïcité est plus ou moins confondue avec la reconnaissance du pluralisme religieux (y compris à l'école), la laïcité française a été historiquement fondée sur la séparation entre l'espace public et les confessions religieuses.

Il faut cependant prendre garde que cette laïcité de l'école publique ne s'est pas réduite à la simple protection (« négative ») d'un espace public scolaire face aux différentes confessions ; elle a été aussi l'affirmation (« positive ») d'un espace public, d'une République une et indivisible, d'une morale et d'une culture communes dans un cadre national. L'école publique est pensée comme devant être le véhicule majeur de l'institution en profondeur de la République une et indivisible. Elle doit faire, avant tout, des républicains et des nationaux.

La spécificité fondamentale de cette école républicaine et laïque fortement centralisée est d'inscrire l'école de manière singulière dans l'espace politique : l'éducation scolaire est mise au cœur d'un projet politique du lien social (par l'édification d'un espace public, national). Il ne saurait être question, alors, de confondre le « service public » (le service de l'« intérêt général », le service de la République une et indivisible) avec le « service du public » (le service de l'intérêt de chacun pris isolément).

In fine, l'école publique laïque relève de l'État républicain et de sa logique, non de la société civile et de la prise en considération des intérêts particuliers, des particularismes de tous ordres (aussi légitimes puissent-ils paraître par ailleurs). La République française, dans sa définition devenue explicite sous la Quatrième République et confirmée dans la définition gaullienne de

la Cinquième République, est une République indivisible et laïque. Cette définition est sans doute quelque peu exceptionnelle ; mais elle constitue justement « l'exception française » : ce qui unit doit l'emporter sur les logiques de la société civile (sur le « privé » des communautés religieuses, culturelles ou ethniques, le « privé » des entreprises).

L'apport capital de cette école ainsi située, de cette « éducation nationale » pour l'appeler par son nom, doit être d'assurer une « culture commune » aux Françaises et aux Français ; et d'abord et surtout une « culture commune de base » qu'ils puissent effectivement s'approprier. D'où le caractère décisif de la scolarité obligatoire et de la définition des objectifs

prioritaires qu'elle doit se donner : « ce qu'il n'est pas permis d'ignorer », selon la formule ferryste du moment.

Comme l'avait très bien vu le véritable promoteur du « collège unique », à savoir Valéry Giscard d'Estaing, la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, décidée par Charles De Gaulle durant les années 60, aurait dû – devait –, dans cette logique, entraîner une nouvelle définition opératoire de cette « culture commune de base ». C'est d'ailleurs ce qu'il a mis en avant comme principe fondateur du « collège unique » dès sa première conférence de presse à l'Élysée, le

25 juillet 1974 : « le premier objectif de la réforme de l'éducation, c'est l'élévation du niveau de connaissance et de culture des Français. À côté de l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans, il faut sans doute imaginer une autre obligation qui serait de donner à chaque Française et à chaque Français un savoir minimal ».

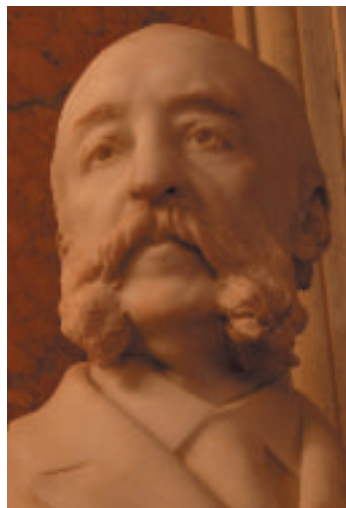
VEG, à la fin de son septennat précise l'enjeu : « Il manque aujourd'hui une culture commune aux Français. C'est le système éducatif du siècle dernier qui avait assuré l'unité culturelle de la France. L'une des grandes tâches à venir sera que le système éducatif rende aux Français leur unité culturelle ».

VEG n'a pas été suivi, pris au sérieux (ou au mot). Et cette question non résolue mine plus que jamais (et plus que tout, car elle est au cœur de la définition même de la singularité historique de l'école publique française), l'école laïque et républicaine, l'« éducation nationale ».

**Claude Lelièvre,**  
professeur d'histoire de l'éducation  
à l'université René-Descartes (Paris V).

Dernier livre paru : « Les politiques scolaires mises en examen. Douze questions en débat », ESF, 2002.

Cet article avait été commandé avant que l'on apprenne la participation de Claude Lelièvre à la commission d'organisation du « Grand débat sur l'école ».



# Une étape majeure

**P**réparée par Emile Combes, puis défendue devant les chambres par Aristide Briand, la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État constitue une étape majeure dans le long combat pour séculariser la société et la République. Violamment combattue lors de son élaboration, la loi de séparation rompt à la fois avec la reconnaissance institutionnelle de la place de l'Église catholique dans la société et dans l'espace politique, que traduisait par exemple la loi Faloux, et avec la volonté traditionnelle des dirigeants politiques de contrôler au moins une part de l'activité de l'Église. Cette double



© ROGER VIOLETTE

tradition conduisait tant l'Église que les pouvoirs publics à entretenir des relations quasi contractuelles, comme l'illustre le Concordat, et comme on le voit encore dans une majorité de pays, notamment en Europe. Rien de tel en 1905 : le législateur français, au nom du peuple souverain et par un acte de puissance publique, proclame d'abord la liberté de conscience puis la laïcité.

Car la loi de 1905 est d'abord une loi de liberté. L'article 1<sup>er</sup> dispose en effet : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». Certes la Déclaration des droits de 1789 proclamait déjà la liberté d'opinion, « même religieuse », mais ici on va plus loin : la République offre en outre sa garantie à chaque citoyen que ses convictions religieuses seront protégées et qu'il pourra exercer librement son culte. Et par exemple, si l'article 30 dispose que l'enseignement religieux ne peut être dispensé au sein des locaux scolaires publics, l'article 2 permet l'existence d'aumôneries dans des enceintes publiques lorsque l'exercice du culte n'est pas possible autrement (hôpitaux, prisons, internats scolaires).

Reste à régler la place des religions au sein de l'espace public. L'article 2 énonce : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ». C'est la séparation des Églises et de l'État, c'est l'acte fondateur de la laïcité de l'État. Celle-ci fait de la religion, non une affaire totalement privée, car l'exercice de la liberté religieuse peut avoir un caractère public et donner lieu à des manifestations publiques, mais une question de conviction personnelle qui ne saurait interférer dans les affaires de l'État. Dès lors, l'espace public est un espace à part. Parce qu'il appartient à tous, il ne saurait devenir le lieu privilégié de quelques-uns, et chaque citoyen, en y pénétrant, doit accepter de laisser à l'extérieur une part de lui-même. La laïcité s'accompagne de la neutralité de l'État.

Cette conception est particulièrement visible en ma-

tière scolaire. Sans doute les lois Ferry, puis la loi de 1905, ont-elles eu pour but de soustraire l'enseignement à la puissance de l'Église. Mais c'est plus que cela. Complément nécessaire de la liberté de conscience, la laïcité repose tout entière sur le respect d'autrui et sur la neutralité de l'État, ainsi que l'illustre admirablement la célèbre circulaire du 27 novembre 1883 que Jules Ferry adresse aux instituteurs. Cette démarche n'est d'ailleurs pas partagée par tous les républicains : l'athéisme militant de Paul Bert, plus tard la volonté d'ouvrir l'école aux débats qui traversent la cité et qu'exprimera

par exemple Jean Jaurès pourfendant une neutralité castratrice et hypocrite, sont là pour en témoigner. Il n'empêche, c'est la conception de Ferry et de Briand qui l'emporte, c'est celle-ci qui produira des effets juridiques. Elle a pour originalité de prétendre rompre avec la philosophie politique qui avait animé les régimes antérieurs pour lesquels l'école devait soumettre les jeunes esprits aux exigences des puissants. En ce sens, elle se veut un compromis dans une société traversée depuis longtemps par les conflits religieux et scolaires. Elle se veut certes un outil de la raison, un instrument du progrès de l'esprit humain, mais aussi une garantie offerte à ceux que la République dépouille de leurs privilèges sur l'école, que leur liberté de conscience et celle de leurs enfants seront pleinement respectées. Cette construction très originale, qui donne à l'État la première place loin devant les desiderata des parents ou des prétendues « communautés » qui peuvent diviser la nation, reste encore aujourd'hui l'un des fondements de l'école républicaine en France.

Cela mérite bien de célébrer dignement, dans deux ans, une grande loi républicaine. ■



© ROGER VIOLETTE

- **Loi de finances du 31 mars 1931 (article 97)** : proclamation de la liberté de l'enseignement.
- **Loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré** : confirmation de la liberté de l'enseignement ; instauration des contrats simples ou d'association entre les établissements d'enseignement privés et l'État.
- **Loi du 25 novembre 1977, dite loi Guermeur** : principe de la parité entre les personnels de l'enseignement public et les personnels des établissements d'enseignement privés sous contrat ; crédits illimités en faveur de l'enseignement privé.
- **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment son article 9, et article 2 du protocole additionnel n° 11** : liberté de l'enseignement.
- **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels signé à New York le 19 décembre 1966, notamment son article 13-3°** : liberté de l'enseignement.
- **1982-1984** : nombreuses manifestations pour le respect des engagements pris et pour l'intégration des établissements privés dans le service public ; après le succès de la manifestation des partisans de l'enseignement privé à Versailles, Pierre Mauroy présente la démission de son gouvernement.
- **Loi du 25 janvier 1985, dite loi Chevènement** : crédits limitatifs à l'enseignement privé ; décentralisation partielle des subventions.
- **16 janvier 1994** : immense manifestation contre la loi Bayrou, plus d'un million de manifestants à Paris.
- **Loi du 21 janvier 1994, dite loi Bayrou** : élargissement des crédits d'investissement des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privés, loi partiellement censurée par le Conseil constitutionnel (décision du 13 janvier 1994).

## Le projet Savary

L'abandon *du SPULEN*

Le 15 mars 1981, le candidat Mitterrand, présente dans le cadre de ses engagements sur le système éducatif, la mise en place négociée, d'un « grand service public, unifié et laïque, de l'Éducation nationale » (SPULEN) dont la réalisation sera confiée au ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary. Plusieurs projets se succèdent qui provoquent l'opposition de l'enseignement privé mais aussi des laïques, qui refusent que l'utilisation insidieuse des nouvelles lois de décentralisation et du concept d'autonomie des établissements remette en cause l'unité du service public et déstabilise les personnels. Un demi-million de personnes manifestent ainsi fin 1983 à l'appel du CNAL « pour le développement, la transformation et l'unification laïque du système éducatif ».

En mai 1984, la dernière version du projet est adoptée en première lecture. La liberté d'enseignement est confirmée, les établissements passant contrat d'association avec la puissance publique ont un projet éducatif propre, des établissements d'intérêt public gérant l'argent public affecté au privé seront constitués, un statut de maître contractuel sera créé, permettant au bout de 6 ans l'option, soit de rester dans ce statut, soit d'accéder à la fonction publique.

Suite à une gigantesque manifestation à Paris organisée par la droite parlementaire et les dirigeants catholiques, le 12 juillet, Mitterrand annonce que, pour préserver l'unité nationale, le gouvernement déposera un nouveau projet de loi « sur des points qui relèvent des dispositions habituelles ». Le retrait du projet Savary entraîne la démission du ministre et celle du gouvernement Mauroy.

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Fabius, fera



Manifestation à Toulouse, 25 avril 1984.

la proposition de « mesures simples et pratiques », base de la loi de 1985 qui constitue un simple toilettage des lois Debré et Guermeur.

Le SNES a, dès le départ, pris ses distances avec un laïcisme périmé mettant au centre de sa stratégie la promesse de la seule unification du service public. L'engagement présidentiel signifiait pour lui le rôle prioritaire du service public dans l'action à mener pour élever la qualification de tous les jeunes ; le développement de l'investissement éducatif, thème central de son nouveau projet éducatif ; le dépassement du dualisme scolaire dans la perspective d'une unification laïque du système éducatif.

Ces orientations expliquent le sens de la campagne dans laquelle le SNES investit alors son action : développement, transformation et unification du service public d'éducation. Ce qui fit certes l'accord dans le CNAL, mais les dirigeants de la FEN et du SNI l'interprétèrent

à leur manière mettant l'accent sur la promesse de l'unification, à partir de slogans des luttes passées : « Ecole de France : la seule école libre, c'est l'école laïque ».

Tout en participant activement aux manifestations du CNAL, le SNES, ne renonça pas à l'action pour l'amélioration immédiate des conditions d'enseignement et de service.

Tirant les enseignements de l'échec du SPULEN, le rapport d'activité de 1985 disait : « Le SNES a toujours considéré que la solution aux problèmes public-privé passait obligatoirement et avant tout par le développement, l'amélioration, la démocratisation du service public.

Cette idée se fonde sur le constat que le privé se nourrit avant tout des carences et des insuffisances du service public. »

L'unification a été manquée parce que la question scolaire a été placée, « sur le seul terrain idéologique de la liberté de l'enseignement ». ■

## Alsace-Moselle

Le théorème *de Montalembert*

En raison de l'annexion allemande, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, certains éléments de la législation française n'ont pas été introduits, cependant que des textes abrogés entre 1870 et 1918 survivent et que des éléments de droit germanique (dont certains n'ont jamais été publiés en France et en français !) régissent la vie locale dans les domaines les plus divers. Or, les populations alsaciennes et mosellanes sont restées attachées à certaines règles, par exemple sur la Sécurité sociale, le droit associatif, ou la chasse, et le législateur français les

a maintenues, en 1919, en 1924 puis en 1944, à titre provisoire. Ce provisoire dure encore. C'est ainsi que le Concordat de 1801 a survécu, les ministres des quatre cultes reconnus étant rémunérés sur le budget du ministère de l'Intérieur. Il existe également, dans les établissements scolaires publics, un « enseignement religieux » (il s'agit bien d'un enseignement de religion, et non d'un enseignement *sur les religions*) présenté comme obligatoire pour tous les élèves, qui ne peuvent que choisir entre quatre religions « reconnues » : catholique, luthérienne, calviniste, juive. Les en-

seignants sont recrutés et payés par l'État. Claude Allègre a ainsi récemment ouvert deux « CAPES d'enseignement religieux ».

Cet « enseignement religieux » contredit sans nul doute le principe de laïcité, et le SNES demande depuis longtemps son abrogation avec, en guise de première étape, sa transformation en simple option facultative. Pourtant, chaque année, des recteurs serviles le mettent en place, en connivence avec la hiérarchie catholique, masquant soigneusement l'existence de la possibilité de dispense qui existe depuis une circulaire de Guy Lachambre en date du 17 juin 1933,

et d'un décret du 3 septembre 1974 dans le primaire. Pourtant en décembre 1999, une mère d'élève, dont la fille de 14 ans refusait de continuer à suivre les cours d'enseignement catholique dans son collège d'Hagondange en Moselle, avait été privée de ses allocations familiales par la caisse compétente saisie par l'inspecteur d'académie, outre qu'elle était menacée de poursuites pénales...

Or, le SNES a introduit à ce moment un recours devant le Conseil d'État, dirigé contre les arrêtés Allègre ouvrant des « CAPES d'enseignement religieux ». Nous faisons notamment

valoir leur contrariété avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, spécialement son article 9 relatif à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Si notre recours a été rejeté, le Conseil d'État a dû admettre la pertinence de notre argumentation, puisqu'il écrit dans son arrêt que l'organisation de l'enseignement religieux par l'État « s'accompagne de la faculté ouverte aux élèves, sur demande de leurs représentants légaux, d'en être dispensés ». Les dispenses doivent donc être accordées de plein droit. C'est la première fois de-

puis 1918 qu'un texte français ayant une autorité juridique énonce les choses aussi clairement pour le second degré.

Il y a certes un progrès, mais les cléricaux s'accrochent, et même tentent de modéliser le statut scolaire local pour l'imposer à toute la République. Comme le disait Montalembert en 1850 : « quand je suis le plus faible, je vous demande la liberté parce que c'est votre principe ; quand je suis le plus fort, je vous l'ôte parce que c'est le mien ».

Ne nous laissons pas faire. Ils n'auront pas l'Alsace et la Moselle ! ■

## Quelle culture commune ?

# Enseignement du fait religieux

**P**aradoxalement, ceux qui s'affirment comme les plus ardents défenseurs d'une loi contre le port de signes religieux sont ceux-là même qui ne cessent d'essayer de promouvoir un enseignement particulier du « fait religieux ». On a vu dans la dernière période de multiples initiatives, colloques et séminaires organisés en présence même du ministre visant à inscrire dans les programmes et les pratiques un enseignement de ce type. Plusieurs IUFM, sur injonction de la hiérarchie, ont organisé des manifestations en invitant des autorités religieuses censées être des spécialistes de la question comme un physicien serait un spécialiste de la physique. Le SNES a protesté systématiquement contre ces abus, non par intolérance et négation des problèmes culturels réels mais parce que ces démarches reposent sur des présupposés éminemment contestables et



© CLEMENT MARTIN

dant notre espace, notre appréhension du temps, parfois notre conception de la morale et la plupart des oeuvres de notre patrimoine. L'absence de cette culture rend effectivement impossible la maîtrise d'une bonne partie de notre patrimoine historique, littéraire et artistique. Mais elle rend aussi incompréhensible ce qui structure et rythme le temps social : fêtes, jours fériés, coutumes... Paradoxalement, les seuls à percevoir avec acuité la dimension religieuse de fêtes comme Noël sont les pratiquants d'autres religions, qui en ressentent d'autant plus leur propre exclusion. Alors, faut-il rajouter massivement du « fait religieux » dans nos programmes ? Ils sont pourtant déjà très présents, par exemple dans les programmes d'histoire, et à tous les niveaux. Il est difficilement envisageable d'accroître cet enseignement, sauf à diminuer l'apprentissage d'autres notions, réduites à la portion congrue depuis plus d'une décennie, et tout aussi importantes pour les jeunes, comme l'histoire sociale ou les espaces non européens. Seul un renouvellement total de l'enseignement de l'histoire pourrait débloquer la situation : la dimension religieuse au sens large est constitutive de toutes les sociétés qui nous ont précédés, tout comme la maîtrise de l'espace, l'appropriation des ressources, l'organisation, la survie de l'espèce, les rapports au pouvoir etc. Mais on ne peut séparer aucune

de ces dimensions : c'est pourquoi le SNES demande depuis longtemps une approche totalement nouvelle qui permettrait, en partant d'une société donnée, à une époque donnée, dans un espace donné, de comprendre la complexité des relations entre les différentes sphères. La question de la laïcité et des contenus enseignés se pose ainsi également dans d'autres disciplines en français, philosophie, langues, sciences économiques et sociales mais aussi dans l'appréhension de l'histoire des sciences ou dans le rapport au corps et aux activités physiques.

La véritable laïcité, c'est celle qui donne aux élèves les clés pour comprendre l'enchevêtrement de leurs appartenances et percevoir plus clairement les frontières qui séparent la vérité

## Le SNES demande depuis longtemps une approche totalement nouvelle

scientifique, les droits humains universels et les croyances pour vivre ensemble et agir sur le monde. Elle supposerait des contenus plus ouverts sur le monde et qui éviteraient l'infériorisation systématique de tout ce qui n'est pas la pensée occidentale. C'est aussi celle qui renvoie le religieux à la sphère privée et à la liberté intime de chacun. ■

## Le SNES a protesté contre les dérapages dans certains IUFM

dangereux pour la laïcité : celui qui sépare le religieux des autres faits de sociétés ; celui qui entretient la confusion entre croyances, foi et faits de culture, justifiant que des hommes d'Église s'érigent en spécialistes de l'analyse historique, sociologique, philosophique du religieux.

On ne saurait pour autant nier la réalité de difficultés particulières posées par la question des religions dans l'enseignement et la construction d'une culture commune aux futurs citoyens. Ces difficultés sont liées aux évolutions de la société française fortement déchristianisée et à l'émergence de fortes minorités se revendiquant de l'islam dans un monde qui a activé les conflits religieux et brouillé ainsi les rapports de domination sur la planète. On enjoint alors à l'école de transmettre une culture religieuse qui se raréfie dans la société civile mais qui structure cepen-

## Logique du profit

## L'école et les marchands

Si nous ne sommes pas dans la situation des États-Unis, il existe cependant deux processus à l'œuvre : l'école comme marché pour les entreprises et l'école mise en marché.

Sur le premier point, les entreprises se sont lancées à l'assaut du marché des jeunes consommateurs, l'école est perçue par les entreprises comme un espace publicitaire. La réduction de certains crédits publics, notamment pédagogiques, conduit à sponsoriser des activités pédagogiques comme les voyages scolaires, à offrir des jeux éducatifs, à utiliser certains logiciels fournis par les entreprises et à organiser des concours comme celui des masters de l'économie du CIC. Ainsi, elles soignent leur image de marque mais en même temps elles se constituent, comme dans le cas de certaines banques, des fichiers de jeunes clients potentiels.

Certaines évolutions, si nous n'y prenons garde, risquent de conduire à un développement de ces pratiques. La politique de partenariat avec les entreprises, combinée à une décentralisation mal contrôlée, conduira à multiplier les accords locaux.

De plus, le marché des biens et services sco-

laires (édition, soutien scolaire) qui existe depuis longtemps change de nature et de dimension. La logique du profit conduit les entreprises d'édition à la vente de produits standardisés sur de vastes marchés pour réaliser des économies d'échelle. Les conseils régionaux (comme dans la Creuse) subventionnent parfois ces entreprises dites de soutien scolaire. L'État lui-même accorde un

**Les restrictions budgétaires conduisent inexorablement à remplacer des crédits publics par des partenariats dont le service public ne sera pas maître du cahier des charges.**

large soutien à certaines entreprises comme Akademia à coup d'avantages fiscaux.

Au CNED (organisme public), la baisse des subventions ministérielles implique l'étude de trois tarifs différents pour une même formation (de la base au luxe) avec une variation des possibilités de correction individualisée et du tutorat ! Le service public gratuit (on attend) ne serait réservé qu'aux scolaires habitant sur le territoire !

La formation des enseignants est également menacée lorsque le ministère accorde le mo-

nopole d'un site ministériel à l'Institut de l'entreprise IDE (baptisé Melchior) pour les professeurs de sciences économiques et sociales, et qu'il subventionne deux jours de formation à l'IDE pour ces mêmes enseignants sur la mondialisation, et ce en présence du ministre.

Le SNES s'oppose à la marchandisation de l'école mais elle gagne du terrain. Elle touche

de plus en plus notre vie quotidienne d'enseignant et il ne suffira pas de développer un esprit critique sur les marques pour qu'elle n'atteigne pas nos élèves. Il nous faut montrer les choix de société qui l'accompagnent. Les restrictions budgétaires conduisent inexorablement à remplacer des crédits publics par des partenariats dont le service public ne sera pas maître du cahier des charges ainsi qu'à la sous-traitance de la formation continue devenue indigente. Il nous faut combattre ces orientations. ■

## Convention européenne

## Europe et laïcité

La Convention européenne à fini son travail de proposition d'un projet de Constitution pour l'Europe. Ce projet pose de nombreux problèmes dans les domaines économiques et sociaux. Il pose aussi un sérieux problème au regard du principe de laïcité que nous défendons et qui est inscrit dans la Constitution française.

Deux parties de ce projet touchent à cette question :

**Il s'agit d'abord du préambule.** « S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, dont les valeurs, toujours présentes dans son patrimoine ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaltérables, ainsi que du respect du droit. »

Nous avons certes échappé à une référence explicite à Dieu dans le projet, on ne peut que s'en féliciter. Il est vrai que les religions, entre autres, ont joué un rôle important, dans l'histoire de l'Europe : c'est un constat historique mais qui n'a pas sa place

dans une Constitution. Mais plus grave est de « s'inspirer » de cet héritage surtout qu'il est loin d'avoir toujours été au service « de la personne humaine, de ses droits inviolables et inaltérables ».

Il s'agit ensuite de l'article 51 qui pose des problèmes encore plus graves car il vise à donner un rôle institutionnel aux « Églises ». « Article 51 : statut des Églises et des organisations non confessionnelles

• L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficier, en vertu du droit national, les Églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.

• L'Union respecte également le statut des organisations philosophiques et non confessionnelles.

• Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier, avec ces Églises et organisations. »

Le premier alinéa laisse à chaque État le soin de définir, sur son territoire, le statut en

particulier des Églises. Certains critiquent cet alinéa car ils restent calés sur une stratégie reposant sur l'illusion qu'on pourrait, aujourd'hui, imposer notre laïcité à tous les peuples d'Europe. Pourtant, avec ce texte, l'Europe renonce à imposer aux États membres, donc à la France, l'abandon du principe de laïcité en vigueur dans notre pays et des lois et règlements qui en découlent.

Le troisième alinéa pose, quant à lui, un grave problème. En effet, il impose par la Constitution, un dialogue entre les institutions européennes et les Églises ; cela donne la possibilité aux Églises de demander une place comparable à celle du mouvement social (organisation syndicale, par exemple) dans le dialogue avec l'Europe et dans les structures organisant ce dialogue. Une telle possibilité est en totale rupture avec nos principes de laïcité et même avec les modes de séparation des Églises et de l'État qui existent dans de nombreux pays de l'Union européenne. ■



# Quelle Europe voulons-nous ?

13, 14, 15 novembre Paris - Saint-Denis

Si le Forum social européen est la déclinaison continentale du Forum social mondial de Porto Alegre, il tient sa spécificité du fait que l'Europe correspond à un espace politique en construction.

Le FSE prend tout son intérêt s'il analyse les politiques européennes.

Certes marquées par les directives de l'OMC et par la mondialisation néolibérale, ces politiques n'en ont pas moins une certaine originalité qu'il faudra prendre en compte si l'on veut que nos débats soient fructueux et permettent propositions et actions efficaces. ▶▶▶

## DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Espace de rencontres, d'échanges et de débats qui regroupera des dizaines de milliers de citoyens, collectifs, syndicats, associations, organisations originaires d'environ 60 pays, le FSE se déroulera sur 4 lieux : Paris, Saint-Denis, Bobigny, Ivry.

- **12 novembre** : assemblée des femmes.
  - **13, 14, 15 au matin** : débats avec des séances plénières, séminaires, ateliers sur les différents lieux.
  - **Le 15 après-midi** : grande manifestation.
  - **Le 16** : assemblée des mouvements sociaux.
- Le FSE sera précédé par un Forum syndical initié par la CES le 11 et le 12 au matin.

### Les séances plénières

35 séances plénières autour de 5 axes :

1. Pour une Europe de la paix.
2. Pour une Europe des droits.
3. Pour une Europe de justice sociale et du développement écologiquement soutenable.
4. Pour une Europe démocratique de l'information de la culture et de l'éducation.
5. Pour une Europe accueillante aux migrants.

Les 35 plénières seront complétées par 25 autres qui porteront notamment sur le rôle du mouvement syndical et sur les droits des peuples dans différentes parties du monde.

### FSE Internet

Site SNES-FSE,  
le lien  
sur la page d'accueil :  
[snes.edu](http://snes.edu)

Vous pouvez  
aussi consulter :  
[www.fse-esf.org](http://www.fse-esf.org)

### Pour exemple thème des plénières de l'axe 4

1. Contre les politiques de déréglementation et de privatisation en Europe, pour la défense des services publics de l'information, de la culture et de l'éducation.
2. Contre la concentration des médias et la marchandisation de l'information.
3. Pour l'exception et la diversité culturelle et linguistique en Europe.
4. La place de l'art, des pratiques artistiques et culturelles dans la transformation sociale et l'émancipation.
5. Le droit à l'éducation pour tous contre la marchandisation.
6. Sciences, recherche.

La FSU a beaucoup contribué à ce que l'éducation ait une place plus importante qu'au FSE de Florence : plus de séminaires et 2 plénières dans l'axe 4 (1 et 5).

Chacune des plénières comportera un intervenant et un modérateur français. Deux interventions FSU en plénières sont envisagées (axes 2 et 4).





▶▶▶ Par exemple la « méthode de coordination ouverte » entre chefs d'État et de gouvernement pour élaborer des recommandations sur les politiques éducatives. De cette méthode de coordination découlent les processus de Bologne et de Bruges qui concernent respectivement enseignement supérieur et enseignement professionnel, et qui visent à une « harmonisation » des systèmes, dont les objectifs sont pour le moins discutables. De notre point de vue, la marche forcée vers l'harmonisation voulue par les ministres européens a escamoté le débat sur la légitimité d'une telle réforme, ne tient pas compte des spécificités de chaque pays, fait fi de la réflexion sur les contenus de formation et va provoquer de graves difficultés d'organisation. Autre préoccupation européenne, le processus de décentralisation, qui mis en œuvre de façon différenciée dans les pays européens, pourrait favoriser la démocratie participative mais qui, dans les faits sert au désinvestissement de l'État et à la dérégulation des services publics. Les luttes du printemps dernier ont mis en lumière les enjeux et ont montré qu'il était possible d'intervenir pour freiner le processus.

Autre exemple de la spécificité européenne qui doit être débattu au FSE : le projet de Constitution : il faut savoir que la règle de l'unanimité pour les votes concernant l'éducation est remise en question : les membres de l'UE pourraient voter à la majorité qualifiée (article 133), mesure qui, si elle était adoptée, serait catastrophique pour le service public d'éducation.

Quelle Europe voulons-nous ? Une Europe de la paix, une Europe des droits, sociale et démocratique, pour la justice sociale, la protection de l'environnement, pour des échanges plus justes avec les pays du Sud, contre la marchandisation des biens communs : éducation, culture, santé, eau... Autant de thèmes qui vont occuper débats et confrontations au FSE.

Après le mouvement social du printemps, après le Larzac, ce sera un temps fort auquel le SNES invite les enseignants à participer. Soyons nombreux à faire entendre nos positions et échanger nos analyses avec de nombreuses autres organisations pour lesquelles « une autre Europe est possible ».

**Dominique Giannotti**

## Qui organise le FSE ?

Le SNES, avec la FSU, s'est investi dans la préparation du Forum, jouant en particulier un rôle pivot entre les organisations syndicales et les autres composantes du mouvement social. Quasiment toutes les organisations syndicales étudiantes européennes, tous les syndicats français (à l'exception de la CFDT) participent à l'organisation du FSE. Lieu d'échanges entre syndicats, le FSE est également lieu de rencontres et de construction d'initiatives entre des organisations, associations et réseaux qui n'ont pas coutume de travailler ensemble (associations de solidarité internationale, de défense des droits de l'homme, écologiques, de commerce solidaire, syndicats, associations caritatives, mouvements citoyens, marche des femmes, marche contre le chômage, associations d'éducation populaire, mouvements des « sans », etc.)

Le syndicalisme doit être attentif à ces nouvelles formes de mobilisation. C'est d'ailleurs ce dont la Confédération européenne des syndicats et l'Internationale de l'éducation sont en train de prendre la mesure : la CES (Confédération Européenne des Syndicats) organise un forum syndical les 11 et 12 novembre à Paris dans l'intention, entre autres, de faire venir de nombreux syndicalistes au FSE.

Quant à l'IE (Internationale de l'Éducation), c'est la première fois qu'elle dépose un projet de séminaire (enseignement et formation professionnels). Ce n'est pas si courant dans la vie publique de trouver un tel espace où s'élaborent des activités communes en vue d'objectifs quasiment similaires. Forme de dialogue social à cultiver !

**Dominique Giannotti**

### La FSU très impliquée

La FSU (et le SNES) sont membres coordonnateurs du collectif éducation français composé de : ATTAC, CEMEA, FCPE Paris, FERC-CGT, FIDL, FRANCAS, FSU, GFEN, ICEM pédagogie Freinet, Ligue de l'Enseignement, MJC, Pour une Ecole Globale, SGEN-CFDT, UNEF, UNSA Éducation. La FSU est investie directement ou indirectement dans

une dizaine de propositions de séminaires (les décisions seront prises lors de l'AG européenne des 28, 29 et 30 septembre à Bobigny). Éducation : thèmes de la décentralisation, réussite des élèves et évaluation, éducation et société : violence et jeunesse, pour une autre éducation, enseignement et formation professionnels (initié

par l'IE). Autres thèmes : laïcité, contre l'enfermement des mineurs, convention européenne, services publics, AGCS, retraites, politique économique européenne.

Ces propositions de séminaires ne sont pas encore avalisées. La FSU (et le SNES) sont également coordonnateurs du collectif éducation européen préparant le FSE.

## Les entreprises à l'école : *pour quoi faire ?*

Certaines entreprises considèrent l'école comme un marché publicitaire et sponsorisent des activités pédagogiques (jeux, maquettes, concours...) pour faire connaître leur marque auprès de jeunes consommateurs et dans certains cas pour constituer en toute illégalité des fichiers d'élèves. Mentionnons parmi d'autres les concours du CIC qui valorise l'esprit de spéculation boursière. Et la décentralisation n'arrange rien, quand des collectivités locales passent des accords de partenariat avec des sociétés privées comme le conseil général de la Creuse, relayé par le conseil régional du Limousin, avec la société ALECOLE, ou comme le conseil régional d'Auvergne avec la société Paraschool, pour

mettre en place un soutien scolaire dans les établissements (voir ci-dessous).

Et que dire des firmes comme Akademia qui prospèrent dans le soutien scolaire à coup d'avantages fiscaux distribués aux parents ? Est-il souhaitable d'aller vers le modèle japonais dans lequel pour réussir à l'école il faut fréquenter la « seconde école » des cours du soir privés ?

L'école est-elle encore un espace laïque, protégé de la pression marchande ?

La hiérarchie de l'Éducation nationale au mieux laisse faire et au pire encourage cette irruption des entreprises parce que cela la dispense d'apporter des financements publics.

**Daniel Rallet**

**Paraschool :** Dans l'académie de Clermont, pendant l'année scolaire 2002-2003, le conseil régional a demandé à plusieurs établissements d'évaluer un système de soutien privé et payant par Internet. Le but affiché du conseil régional était, dès la rentrée 2003 de payer ce service aux lycéens de l'académie. Certains établissements ont refusé cette évaluation, d'autres ont accepté. Ces derniers ont été très critiques et ont émis, en plus des problèmes de principe, des avis très négatifs concernant l'évaluation pédagogique. La conséquence actuelle est la mise en sommeil, pour l'académie de Clermont, du projet. Il semble néanmoins que d'autres collectivités (départements, communes, régions...) offrent déjà ce service à des élèves dans d'autres académies.

**E. R. Lycée Cournon (63)**

**Ordinatze :** Le conseil général des Bouches-du-Rhône prête un ordinateur portable à chaque élève de Troisième. Le choix a été fait d'installer des logiciels payants, dont l'utilisation est coûteuse et régentée par des licences restrictives : vaste marché, pour le plus grand profit de Microsoft. Ce choix implique également des contrats de maintenance avec des entreprises privées. La maintenance quotidienne est confiée à des personnels de droit privé, recrutés par le biais du monde associatif, qui doivent en outre « organiser des réunions d'information et de formation (sic) à l'attention des « utilisateurs ». Les élèves deviennent des « utilisateurs » ; bientôt ce seront des « clients »...

**Laurent Tramoni (13)**

# Quelques repères

## **OMC** organisation mondiale du commerce

Née officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 1995 d'une réforme du GATT 1947 (accord général sur les tarifs douaniers), son objectif essentiel est le même que celui du GATT : assurer la libéralisation du commerce international « pour favoriser la croissance économique ».

L'organisation de l'OMC comprend une conférence ministérielle composée de représentants de tous les membres ; elle se réunit au moins tous les deux ans. Parallèlement, un conseil général composé de représentants de tous les membres se réunit lorsque nécessaire et exerce les fonctions de la conférence ministérielle entre les réunions de celle-ci. Il existe également un comité sur le commerce et l'environnement. Les décisions doivent être prises par consensus, ou à défaut, à la majorité des votes émis.

Cinq conférences ministérielles ont eu lieu : Singapour en 1996, Genève en 1998, Seattle en 1999, Doha en 2001, Cancun en 2003.

La conférence de Seattle marque un tournant, une rupture entre le programme de l'OMC et l'opinion publique.

Depuis Doha, les pays en développement ont commencé à s'organiser pour peser sur le fonctionnement de l'OMC. Leurs préoccupations rejoignent celles du mouvement altermondialiste qui se bat pour contrer le projet de l'OMC de ramener l'ensemble des activités humaines au seul statut de marchandise, privilégiant systématiquement l'intérêt des firmes transnationales à l'intérêt général.

De Seattle à Gênes, de Millau à Barcelone, cette vision du monde est repoussée, nous souhaitons un monde équitable, centré sur la satisfaction des besoins des populations, particulièrement dans les domaines alimentaires, culturels, des services publics de la santé, de l'éducation.

## **AGCS** accord général sur le commerce des services

L'objectif affiché est de supprimer les obstacles au commerce mondial des services. Chaque état membre contracte une liste d'« engagements spécifiques » précisant pour chaque secteur le degré de libéralisation consenti pour l'accès à son marché. L'accord établit des principes généraux qui s'imposent à tous les membres, ainsi que des principes s'appliquant aux secteurs pour lesquels des engagements spécifiques ont été contractés. L'accord prévoit les modalités de son application, ainsi que des évolutions ultérieures vers une plus grande libéralisation.

Par toute une série de dispositions, il permet de contraindre des États membres à modifier leur législation interne si l'OMC estime qu'elle n'est pas la « moins restrictive possible » pour les échanges internationaux ou pour l'intervention des entreprises étrangères sur le territoire national. Cet accord est donc une véritable bombe à retardement.

Aujourd'hui, l'éducation est menacée d'être inscrite dans le champ des négociations.

Le fameux *alinéa 3-c de l'article 1* n'exclut que les « services fournis dans l'exercice du

pouvoir gouvernemental », avec une conception très restrictive de ceux-ci : dès lors qu'il y a, à un degré même minime, une concurrence ou des services privés, l'éducation entre bien dans le champ de l'accord.

Dans les dispositions générales de l'accord, certaines peuvent être utilisées pour menacer toute réglementation nationale (subventions, diplômes...).

Les mobilisations ont obtenu que pour l'éducation, la culture et la santé, le mandat de la Commission européenne dans les négociations internationales soit fixé à l'unanimité dans les conseils européens. Pascal Lamy fait pression pour que le mandat soit fixé à la majorité qualifiée, ce qui retirerait à tout gouvernement son droit de veto. La Convention va également dans le même sens.

Plus fondamentalement, les deux principales forces qui œuvrent pour le développement de ces négociations sont les principaux exportateurs de services : les États-Unis et l'Union Européenne.

C'est pourquoi après avoir, la main sur le cœur, affirmé qu'il n'était pas question de soumettre l'éducation à la loi du commerce, nos ministres se dépêchent de dire que tout de même la France est bien placée dans la compétition sur le marché mondial de l'éducation. Nous avons interpellé nos ministres. Toutefois, la question de l'AGCS pose le problème de mobilisations coordonnées à l'échelle européenne et mondiale.

Devant nous l'impératif d'être à la hauteur au FSE de Paris St-Denis.

## Comment s'inscrire pour assister au forum ?

### **Inscription individuelle**

Toute personne peut s'inscrire librement au FSE. Via le formulaire d'inscription qui sera prochainement disponible sur le site FSE. Les frais d'inscription sont proportionnels au revenu mensuel, calculés à partir de la fourchette de rémunération mensuelle suivante :

- Pour les personnes sans revenu ou à faible revenu : 3 euros.

- Pour les personnes au revenu mensuel inférieur à 1000 euros : 11 euros
- Pour les personnes au revenu mensuel compris entre 1000 et 2000 euros : 33 euros
- Pour les personnes au revenu mensuel supérieur à 2000 euros : 55 euros.

### **Inscription collective par le SNES**

En temps que membre du SNES vous pouvez vous inscrire au titre de l'organisation

syndicale, le tarif est alors lié au nombre de membres inscrits par le SNES ; en tout état de cause le prix sera de 33 euros. Les syndiqués du SNES sont considérés comme des « délégués » de l'organisation durant le FSE.

Pour la lisibilité de la participation et de l'implication du SNES et de la FSU nous invitons le maximum de personnels à s'inscrire en temps que délégués de leur organisation plutôt que de privilégier l'inscription individuelle.

Seuls les « délégués » se verront donner une possibilité administrative pour pouvoir assister au FSE. Les collègues qui se sont déclarés « volontaires » pour participer à l'organisation ne paieront pas de participation.

Pour vous inscrire par la direction nationale du SNES renvoyez rapidement le coupon réponse ci dessous,

Par la poste : SNES - Luc Muller 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.

### **FSE : Je souhaite m'inscrire au Forum social européen**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle (rue, ville, code postal) : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Mél : .....



## DES INITIATIVES DANS LES RÉGIONS

(liste non exhaustive)

### Nice

« forum social départemental ».  
Vendredi 10, samedi 11, dimanche 12 octobre  
2003. Faculté Saint-Jean-d'Angély,  
24, avenue des Diables-Bleus.

### Côte-d'Or

Le collectif FSE Côte-d'Or affrètera un ou  
plusieurs bus pour la journée du 15 novembre.

### Indre-et-Loire

Le 4 octobre, en parallèle à l'euromanifestation  
à Rome, une manifestation est organisée à  
Tours par les syndicats CGT, CFDT, CFTC, FSU,  
UNSA et SUD à 15 heures. Le rassemblement se  
fera place Anatole-France.

### Lozère

Forums locaux  
Langogne : culture et marchandisation.  
Vendredi 3/10 à 20 h 30, Centre polyvalent.  
Mende : Europe libérale et droits sociaux :  
Samedi 4/10 à 14 heures, salle des associations.  
Saint-Chély : Europe et services publics.  
Lundi 6/10 à 18 h 15, foyer socio-culturel.  
Forum départemental : Mende, le 11/10  
(salle Saint-Illpide).

### Lille

Forum régional, samedi 11 octobre, de 9 heures  
à 19 heures  
Salle des Acacias à hellemmes  
Place Hentgès - Métro Hellemmes

### Rouen

Forum social les 27, 28 et 29 novembre.

### Poitiers

Samedi 4 octobre 2003 à 14 h 30. Rassemblement  
place d'Armes.  
16 h 30 Forum-Débats aux Salons de Blossach  
« Le Forum social européen : mode d'emploi ».  
« La convention européenne : l'Europe dont on  
ne veut pas ».

### Essonne

Forum départemental FSU, « comprendre pour  
agir ; la marchandisation de l'École ».  
Samedi 11 octobre de 9 h 00 à 13 h 00.  
Salle Sidney Béchet, à Grigny.

### Val-d'Oise

5 forums :  
• Cergy « Agir pour un autre monde »  
Samedi 11 octobre, Esplanade de la Préfecture  
de 10 heures à 23 heures.  
• Bezons « Pour une mondialisation de la Paix »  
Vendredi 17 octobre, Salle Aragon de 18 heures  
à 23 heures.  
• Fosses « Sur la marchandisation de notre  
société (OMC, AGCS, etc.) »  
Samedi 18 octobre, Espace culturel Germinal  
(horaires à préciser).  
• Groslay « Sur la démocratie participative »  
Samedi 25 octobre (lieu à préciser)  
de 13 heures à 20 heures

### Hauts-de-Seine

Forums sociaux locaux à Fontenay  
(10 et 11 octobre) et Bagneux, 17 et 18 octobre.

## Appel à volontaire(s)

**P**our pouvoir se dérouler, le FSE s'appuiera sur le travail de plusieurs centaines de militant(e)s « volontaires » issus des organisations impliquées dans la préparation et la réalisation du forum social.

Naturellement, cela reposera plus particulièrement sur les « grosses » organisations investies, dont la FSU et ses syndicats nationaux. Celle-ci est concernée pour environ 400 militant(e)s sur le total de 3000 recherchés.

L'engagement du SNES se doit d'être important. C'est pourquoi nous nous adressons à tous les adhérents pour que la contribution de la FSU soit à la hauteur des enjeux.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, ces volontaires devront être disponibles les principaux jours (précisément les 12, 13, 14 et 15 novembre et quelques-uns dès le 10 novembre).

Leur présence sera également nécessaire pour la bonne tenue de la « manifestation-parade » du samedi.

### Seront pris en charge les frais suivants :

- Repas de midi
- Transport vers Paris : 50 % sera pris en charge par la FSU nationale. Le SNES prendra en charge le complément pour le déplacement ainsi qu'une indemnité pour les repas du soir.
- Inscription au FSE
- Autorisation d'absence : les discussions se poursuivent avec le ministère et le cabinet du Premier ministre, les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

Les différents « profils » de tâches sur lesquelles les « volontaires » sont nécessaires et sur lesquelles ils(elles) seront affecté(e)s.

### 1. Premier profil

Effectif global : 1800. Compétences requises : aucune.

*Lieux d'affectation :*

- les lieux d'arrivée sur Paris ;
- les lieux d'arrivée sur les sites du FSE ;

*Missions :*

- l'accueil du public.
- assurer la sécurité sur les sites et dans les salles ;
- de veiller à la propreté et à l'hygiène générale du site.

### 2. Deuxième profil

Effectif global : 220. Compétences requises : connaissance d'une langue souhaitée, maîtriser la saisie de données dans un tableur.

*Missions :*

- accueillir et renseigner les délégués ;
- consultation et saisie dans la base de données.

### 3. Troisième profil

Effectif global : 100. Compétences requises : connaissance d'une langue souhaitée

*Missions :*

- accueil des invités et des intervenants.
- accompagnement des invités et des intervenants.

### 4. Quatrième profil

Effectif global : 120.

*Missions :*

- Installation et tenue d'un espace vente

### 5. Cinquième profil

Effectif global : 40.

Compétences requises : une connaissance pointue de l'informatique et des réseaux est nécessaire.

Si vous êtes volontaire veuillez retourner la fiche d'inscription ci-jointe :

*Par la poste :* SNES, Luc Muller, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07

*Par mél :* retour@snes.edu

### FSE : je suis volontaire pour aider à l'organisation du forum

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle (rue, ville, code postal) : .....

Tél. : ..... Mèl : .....

Syndicat : ..... Département : .....

Hébergement : Le volontaire a-t-il besoin d'un hébergement ? OUI  NON

Profil : 1  2  3  4  5

Langue parlée : .....

Présences possibles : du 10 au 15  du 11 au 15  du 12 au 15  Merci.

Euro

## Prudence suédoise

Il semble que le « non » des Suédois à l'euro traduise la méfiance de ce pays social-démocrate à l'égard de règles menaçant un État-providence auquel ils demeurent très attachés. Il est vrai que l'incapacité des pays européens à respecter les règles qu'ils ont librement décidées ou à changer ces règles n'incite guère à rejoindre la zone euro, dont la croissance est inférieure en moyenne à celle du reste de l'Europe ; une situation qui ne pourra pas se prolonger sans poser problème.

Décentralisation

## Hausses d'impôts

Les impôts locaux augmenteront en moyenne de 2,2 % en 2003, soit une hausse identique à 2001. Ce sont les recettes fiscales des départements qui grimpent en flèche (plus de 4 % en moyenne), et les hausses dans certains d'entre eux sont impressionnantes. La progression des dépenses sociales (APA, aide aux handicapés, à l'enfance, RMI...) qui constituent la moitié du budget des départements en est la cause directe. Or à la veille des élections locales, certains départements comme le Rhône s'interrogent : faut-il s'occuper des jeunes en difficulté ou réparer les routes nationales que le gouvernement vient de lui léguer en cadeau ?

Assurance maladie

## La réforme avant la réforme

Après avoir "testé" plusieurs points pour tenter de résorber un déficit de l'assurance maladie estimé pour 2003 à près de 11 milliards d'euros, Jean-François Mattéi a décidé : ce sera l'augmentation du forfait hospitalier qui devrait donc passer à 13 euros (il est aujourd'hui à 10,37 euros). L'effort sera donc supporté par les malades et va pénaliser lourdement ceux qui n'ont pas les moyens de payer une assurance complémentaire, et donc les revenus ne dépassant souvent que légèrement le seuil de la CMU. Quant aux autres assurés, ils verront à court terme, se répercuter la hausse sur leur cotisation mutualiste ou assurantielle. Il s'agit bien de poursuivre dans la voie d'une réduction de l'assurance maladie obligatoire, avec un transfert toujours plus important vers les individus. Il s'agit bien d'ouvrir plus largement le champ de la santé aux assurances privées. Bien au-delà d'une mesure présentée comme un sauvetage ponctuel, l'augmentation du forfait hospitalier préfigure bien les orientations gouvernementales de la future "réforme".

## PACTE DE STABILITÉ

# L'Europe existe, le gouvernement vient de la rencontrer

Il est évidemment difficile à un gouvernement habitué au passage en force d'accepter que certaines règles puissent lui être opposées. C'est pourquoi le gouvernement français a longtemps semblé croire que l'engagement de la France en faveur du pacte de stabilité et de croissance relevait de ces promesses qui n'engagent que ceux qui y croient, selon le mot prêté au président de la République. Il n'en est apparemment rien, ce qui soulève trois questions : les règles budgétaires européennes sont-elles pertinentes ? Est-il possible d'y échapper ? Quelles conséquences auront leur application ? Le pacte de stabilité prévoit que le solde des administrations publiques, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de l'État, des collectivités locales et de la Sécurité sociale, ne doit pas dépasser 3 % du PIB, dans le but d'éviter qu'un État mette en péril la stabilité de la monnaie commune par une politique aventuriste. Cette règle fait l'objet de sérieuses critiques, à droite comme à gauche, car réduire le déficit budgétaire en période de ralentissement ne peut qu'aggraver les difficultés. On peut y voir le reflet d'une croyance naïve aux vertus de l'orthodoxie financière. Mais, quoi qu'on pense de leurs effets, ces règles ne peuvent pas faire l'objet d'une remise en cause unilatérale et l'isolement auquel mènent les maladresses



françaises l'empêche de nouer les alliances qui permettraient de les modifier. Au reste, le gouvernement semble moins soucieux de changer ces règles absurdes que d'échapper à leur application. Certes, le manquement aux règles doit être constaté par le Conseil européen, instance politique au sein de laquelle la France a un poids important. Mais il sera difficile au Conseil de déjuger la Commission si celle-ci réclame des mesures immédiates, d'autant que la France a considérablement irrité ses partenaires par son mépris des règles et des institutions communes. Les Pays-Bas sont allés jusqu'à menacer la Commission d'une action en justice au cas où la procédure de sanction à l'égard de la France serait abandonnée pour des raisons politiques. Or, les sanctions prévues sont lourdes. Il s'agit d'un dépôt auprès des institutions européennes, qui

peut rapidement se transformer en amende, au profit des pays « vertueux », d'un montant considérable. Dans le cas français, il pourrait s'agir de 0,3 à 0,4 % du PIB, soit 4,5 à 6 milliards d'euros. L'application de telles sanctions aurait pour effet de détériorer encore la situation budgétaire, tout en provoquant sans doute de vifs sentiments anti-européens, déjà aiguisés par l'affaire Alstom. L'alternative est de mettre en place une politique de rigueur (hausse des impôts et baisse des dépenses) qui ne convient évidemment pas à la situation actuelle de l'économie française. L'intégrisme libéral qui préside à la construction européenne depuis vingt ans et a déjà coûté cher à l'économie française, frappe donc encore. L'ironie qui fait qu'un gouvernement théoriquement libéral et pro-européen en est la victime est une bien maigre consolation. ■

Arnaud Parienty

## LIVRE VERT

# Quels services publics en Europe ?

Deux documents importants sont discutés au niveau européen : le « livre vert sur les services d'intérêt général » qui doit déboucher sur des directives européennes qui s'imposent aux États membres et le travail de la Convention européenne qui devrait déboucher sur une Constitution de l'Union européenne. Ces documents traitent des services

publics et vont, sans aucun doute, conduire à en définir la conception en Europe. Le débat est donc d'importance.



L'Europe a toujours tenté de définir une conception *a minima* des services publics. Elle s'est d'abord contentée de parler de « services universels » visant à définir de façon très restrictive la nature des services qui devaient être accessibles à tous les Européens quels que soient leurs ressources et le territoire dans lequel ils se trouvent. Si le principe de

services publics ouverts à tous est bien sûr indispensable, le périmètre restreint de ces services et la limitation de leur mission à cette seule dimension étaient inacceptables. Les mouvements sociaux de 1995, dans plusieurs pays, ont conduit l'Europe à introduire une nouvelle notion, celle de « services d'intérêt général » définis comme ayant la charge d'assurer des missions relevant de l'intérêt général, mais dont les périmètres et les missions restent à définir. Dans les deux documents cités plus haut il est clair que l'Europe tente de reprendre d'une main ce qu'elle a été contrainte de lâcher de l'autre à la fin des années 90. Certaines phrases méritent d'être citées, car elles montrent bien que la conception européenne des ser-

vices publics consiste à leur faire assurer les missions que le marché ne veut pas ou ne peut pas assurer. « Le marché assure habituellement la répartition optimale des ressources au bénéfice de l'ensemble de la société » (livre vert). « L'union offre à ses citoyennes et à ses citoyens (...) un marché unique où la concurrence est libre et non faussée » (projet de Constitution européenne). Pour le SNES et la FSU, les services publics doivent jouer un rôle important pour traduire dans les faits les choix de développement économiques sociaux et culturels, choix dont il serait inacceptable qu'ils soient le simple résultat de la libre concurrence alors qu'ils doivent au contraire être définis par l'ensemble de la nation.

Par ailleurs l'Europe théorise sur l'idée qu'un service public ou une mission de service public peuvent être assurés indistinctement par le secteur public ou le secteur privé : « le fait que les fournisseurs de services d'intérêt général soient publics ou privés n'a pas d'importance dans le droit communautaire » (livre vert). En même temps le livre vert doit reconnaître que l'intervention publique apparaît parfois nécessaire, « Cependant, pour certains services publics d'intérêt général une intervention publique peut s'avérer nécessaire (...) pour répondre au risque de sous-investissement à long terme (...) ». La panne électrique aux États-Unis, les problèmes rencontrés par les chemins de fer britanniques

en sont les meilleures preuves. Pour le SNES et la FSU il est clair que les conditions dans lesquelles sont exercées les missions d'un service public (caractère public ou privé, statuts des personnels, mode de financement...) sont des éléments déterminants sur la qualité et l'efficacité de ce service public.

Il reste par ailleurs que s'agissant de services essentiels pour la nation et le citoyen (santé et éducation par exemple) le glissement progressif vers « le tout marchand » n'est pas aujourd'hui totalement écarté.

On voit donc l'importance de ces débats mais aussi le peu de place laissé, à ce jour, au citoyen, pour tenter d'en infléchir l'issue. ■

Daniel Robin

## RÉFORME DES RETRAITES

# Les fonds de pension se mettent en place

« On l'aura compris, il devient de plus en plus impératif d'épargner en vue de sa retraite ».

La Tribune du 5 septembre résume crûment la philosophie de la loi Fillon sur les retraites. Et d'exposer les nouveaux produits d'épargne-retraite que le gouvernement veut mettre sur orbite. Le taux d'épargne étant

déjà très élevé en France, l'opération consiste pour ceux qui ont de l'épargne à transférer des fonds de placements existants vers les nouveaux produits. Mais l'opération est compliquée : soit le gouvernement supprime certains produits (le plan d'épargne populaire) et s'attaque aux avantages de l'assurance-vie, mais en mécontentant les épargnants attachés à cette

forme d'épargne particulièrement souple, soit il s'en tire « par le haut » en distribuant des avantages fiscaux exorbitants aux nouveaux produits d'épargne-retraite, avec le risque de réduire encore plus les recettes fiscales. Et comme Bercy a besoin de sous, les experts pressent le gouvernement de supprimer l'avoit fiscal, avantage considérable dont bénéficient les

porteurs d'actions françaises. Mais il est aussi difficile de supprimer l'avoit fiscal que de taxer le vin. Quant à ceux qui n'ont pas assez de revenus pour épargner sur le long terme, ils regarderont passer le train des avantages fiscaux, et se contenteront de la baisse de la rémunération du Livret A. ■

Daniel Rallet

## ALLOCATIONS CHÔMAGE

# La régression sociale en marche

La remontée du chômage, sensible depuis mai-juin 2001 environ, s'est accélérée et le taux de chômage est passé en un an de 9 % à 9,5 %, en attendant, comme le titre *Alternatives économiques*, 10 % de chômeurs à Noël. La litanie des plans sociaux rythme l'actualité depuis le printemps, de Metaleurop au groupe métallurgique Eramet qui supprime 2 000 emplois, en passant par Altadis et le GIAT, ce sont des salariés et des régions entières qui sont déstabilisés. D'autre part, la SNCF veut supprimer plus de 3 000 emplois en prétextant des grèves du printemps, et les projets budgétaires tablent sur une régression de l'emploi public. Le dogme libéral interdit les créations d'emplois là

où existe une forte demande sociale (santé, éducation...).

La rapidité de la montée du chômage dès l'inflexion de la croissance économique a surpris : cela démontre à quel point le marché du travail s'est transformé en France, avec la montée de la précarité et une gestion très flexible des ressources humaines dans les entreprises.

Les gouvernements allemand et français en sont réduits à faire de la « politique d'affichage » en annonçant un plan de relance européen, dont l'essentiel était déjà prévu et dont trois idées sur quatorze sont déjà réalisées ! D'autant que ce plan, par ailleurs modeste (3 milliards d'euros : on est loin des 50 à 70 milliards par an du plan de

relance des investissements publics suggéré par les Italiens en juin dernier) ne dit rien sur...ses moyens de financement !

En décembre dernier, des organisations patronales et certains syndicats (les mêmes qui quelques mois plus tard ont conclu un accord pour « sauver les retraites ») ont signé à l'UNEDIC un protocole d'accord pour « sauver l'assurance-chômage ». A la veille de l'application de ce protocole, on apprend qu'environ 850 000 chômeurs vont voir leurs droits réduits et que plus de 200 000 d'entre eux perdront leur allocation ASSEDIC au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Pour faire bonne mesure, l'État, qui craint que ces « recalculés » des ASSEDIC aillent grossir les rangs des allocataires de l'al-



location spécifique de solidarité, servie aux chômeurs en fin de droits, et financée par l'État, vient de décider qu'au lieu d'être versée pendant une durée illimitée, l'ASS sera désormais limitée dans le temps et son montant sera réduit. Au 1<sup>er</sup> janvier, 130 000 allocataires perdront leur ASS et basculeront dans le RMI : la régression sociale est en marche, l'insécurité sociale progresse. ■

D. Ra.

## Colloque

### Invitation

Pour le SNES, la question des contenus enseignés ainsi que celle des pratiques d'enseignement est centrale dans le débat sur l'école et sur la démocratisation. Depuis quatre ans, le SNES a décidé de mettre en place des observatoires des programmes et des pratiques au niveau national et dans les académies. Des stages et des colloques réunissant collègues du second degré, universitaires, chercheurs, formateurs, mouvements pédagogiques, parents d'élèves ont eu lieu notamment sur la formation scientifique, la maîtrise de la langue.

L'an passé, le SNES a initié une formule les « **Mercredis des observatoires** » : un livre, un débat, un mercredi par mois, ouvert à tous.

Nous reprenons cette formule par un premier débat **mercredi 1<sup>er</sup> octobre de 17 heures à 19 h 30, 12, rue Cabanis, Paris 14<sup>e</sup>**, (métro Glacière) avec **Christian Laval** autour de son ouvrage : « **L'école n'est pas une entreprise** » paru cette année aux éditions de La Découverte.



Par ailleurs, dans le cadre du débat éducatif, nous poursuivons une réflexion sur le collège unique :

**jeudi 2 octobre 2003 de 9 heures à 11 h 30, 12, rue Cabanis, Paris 14<sup>e</sup>, métro Glacière.**

En présence de **Jean-Louis Derouet**, sociologue à partir de son ouvrage collectif

« **Le collège unique en question** » paru en juin 2003.

**Responsable nationale : Gisèle Jean. Inscriptions (nombre de places limitées) au 01 40 63 29 13.**

**AU COURS DE L'ÉMISSION** « Liberté, égalité, scolarité » diffusée sur France 2 le lundi 8 septembre, le ministre de l'Éducation nationale a une nouvelle fois tenu, à l'égard de la technologie, des propos erronés et diffamants.

## Cherche t-on à discréditer l'enseignement de la technologie ?

**P**ropos erronés en ce qui concerne son programme, et diffamants au regard de la conscience professionnelle des professeurs qui en ont la charge.

Une fois de plus, comme lors d'une émission radiophonique (le 6/2/2003 France Inter, 10 h-11 h avec Patricia Martin) il a voulu mettre en avant l'ennui que susciterait, selon lui, l'enseignement de cette discipline chez les élèves. Son argumentation s'appuie sur un seul exemple (12 semaines consacrées à l'étude d'un objet usuel : l'agrafeuse... !) qui, à aucun moment, ne trouverait sa place dans les actuels programmes et ce, sans qu'il n'en éclaire le contexte pédagogique ! Comment le ministre peut-il si mal connaître les programmes qu'il a lui-même signés en tant que directeur du Conseil national des programmes lors d'un précédent ministère ?

L'AEAT, le SNES et les professeurs de technologie ont été profondément choqués par cette déclaration faite sur une chaîne de télévision du service public.

Ils sont d'autant plus choqués que les conditions d'enseignement de la

technologie au collège, souvent anormales, se sont de nouveau dégradées :

- Fonctionnement et horaires non respectés.
- Disparition des groupes à effectifs allégés.
- Insuffisance de la formation continue, primordiale pour une discipline en constante évolution.
- Absence d'agrégation, donc de recherche pour la discipline
- Absence de corps d'inspection générale et régionale spécifiques
- Pas de continuité de la discipline en lycée.

Pourquoi le ministre cherche-t-il tant à discréditer une discipline vivante qui permet aux élèves de découvrir une autre façon d'aborder le monde qui les entoure ? L'AEAT et le SNES, au-delà des propos maintes fois répétés par un ministre de la République, s'inquiètent de voir ainsi dévaloriser la culture technique, une des composantes de la culture commune qui se construit au collège.

**Ils demandent au ministre de bien vouloir les recevoir afin de faire la clarté sur ses intentions quant à la place et au rôle de la technologie**

*dans le collège de demain et de les informer des suites qu'il entend donner à leurs propositions respectives.* ■

### Communiqué commun

Association des enseignants d'activités technologiques et SNES

**Contacts** : Alain Dalle, SNES : 01 53 62 04 03, 06 86 26 09 34 ; Christian Houdre, AEAT : 06 60 50 03 41.

### TECHNOLOGIE COLLEGE

- Un fonctionnement anormal de la discipline dans le collège ou l'académie ?
- Des groupes qui disparaissent ?
- Des majorations de services injustifiées ?
- Une heure de labo qui disparaît ?
- D'autres anomalies ?
- Des réactions aux propos scandaleux du ministre, le 8 septembre sur France 2 ?

### ÉCRIVEZ NOUS !

alain.dalle@snes.edu

**CDI** : Le refus du ministère de toutes listes complémentaires aboutit dans notre discipline à une baisse brutale des recrutements.

## Trop nombreux les documentalistes ?

**L**es recrutements passent de 507 en 2002 et 398 en 2003 (cf. tableau comparaison <http://www.snes.edu/docs/>).

Cette décision est inadmissible. Pourquoi refuser de reporter les 129 postes non pourvus au second concours 3<sup>e</sup> voie ? Uniquement pour réaliser des économies ? Le vivier de candidats existe à l'externe, la barre d'admission était de 10,22 et le *statu quo* des 240 recrutements est insatisfaisant. Plus de la moitié des postes au concours réservé a été supprimée (45 en 2002, 20 en 2003). Le nombre de nos collègues précaires aurait-il diminué ? Quel cynisme ! Trop nombreux les docs ? Certainement pas pour nous. Cette chute des

recrutements est inacceptable quand on considère le taux d'encadrement dans nos CDI et nos conditions de travail qui ne nous permettent pas de mettre en place une réelle formation des élèves à l'information. Dans l'immense majorité des CDI sommes-nous en capacité d'exercer correctement notre métier ?

Cette politique malthusienne de recrutements servira aussi de justificatif pour refuser de créer les postes ou pour pratiquer des redéploiements comme l'an dernier. Et cela nous concerne tous. Nous vous demandons de nous renvoyer rapidement la lettre de protestation qui est sur notre site. Le SNES a invité la FADBEN et l'ensemble

des syndicats à une réunion le 24/9 pour envisager une démarche unitaire sur la question des recrutements dans notre discipline. Suivez l'évolution de cette action sur notre site et par notre liste de diffusion Ossantre. Si vous souhaitez vous inscrire écrivez nous à **documentalistes@snes.edu**. Nous venons aussi de demander une audience auprès de l'inspection générale EVS et de relancer le ministère sur celle demandée à propos des collègues de l'enseignement supérieur.

Nous vous invitons aussi à être présents sur les listes aux conseils d'administration. ■

**Jean-Pierre Hennuyer, Danièle Courtoux**

**ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE.** Comme le montre la contribution ci-dessous, l'attrait des séries STI diminue pour nos élèves et leurs familles. Ces séries leur permettent néanmoins d'atteindre de hauts niveaux de qualification, notamment via les BTS. Il est temps que le ministère engage une réelle réflexion sur leur rénovation

## Séries sciences et technologies industrielles en danger

Dans mon lycée lyonnais, une fois de plus, le nombre d'élèves choisissant les options ISI et/ou ISP en Seconde diminue (plus que quatre groupes en ISP alors qu'il y en avait six il y a trois ans et plus que huit groupes en ISI). C'est parmi eux que l'on retrouve la majorité des élèves poursuivant leurs études en STI génie mécanique productive et génie électronique. Cette baisse du nombre d'élèves pourra entraîner des problèmes pour la pérennité de la structure STI pré-bac de l'établissement. En effet, si cette tendance se confirme, le vivier nécessaire permettant le fonctionnement des deux séries ne sera sûrement plus suffisant. Cette baisse ne peut être due aux conditions de travail car aussi bien en Seconde qu'en Première et Terminale, le matériel utilisé par les élèves a été complété et remplacé

ces dernières années : petite CN didactique en ISP, maquette en ISI, tour et centre d'usinage en production, ordinateurs et logiciels, dans les divers secteurs où ils sont nécessaires. De plus la taille des groupes n'excède pas les limites fixées pour des groupes en TP. Cette baisse ne doit pas non plus être due aux résultats obtenus par les élèves au baccalauréat (le pourcentage d'élèves admis est bien supérieur à la moyenne académique des séries industrielles : environ 80 %).

Le problème semble donc plutôt provenir du manque d'attrait et de la méconnaissance des séries technologiques industrielles. Une redéfinition claire des divers baccalauréats et la mise en valeur de leur poursuite d'études semble donc nécessaire, d'autant plus que rien n'a été fait pour les STI depuis bien long-



temps. En effet, parmi nos élèves, rares sont ceux qui ont un réel projet. Les familles ne connaissent que très peu les divers bacs STI et encore moins les possibilités de poursuite d'études. Pour pallier tout cela, une dénomination claire des séries, à partir des champs d'étude, permettrait donc à tout le monde de s'y retrouver plus aisément. Cette

évolution ne doit pas généraliser les diverses séries mais plutôt renforcer les spécificités technologiques de chaque série et donc les identifier clairement. ■

**Didier MERLE**

Professeur de productique

**ISI :** Initiation aux sciences de l'ingénieur

**ISP :** Informatique des systèmes de production

**EDUCATION PRIORITAIRE.** Faut-il une relance de l'éducation prioritaire ? Assurément, puisque, d'après la synthèse des bilans des contrats de réussite 1999-2002 publiée par la DESCO, cette politique « est opératoire ».

## Contrats de réussite nouvelle vague

Ainsi, certains établissements montrent des progrès sensibles. Cependant, certains connaissent toujours des difficultés, tandis que d'autres subissent une évolution socio-économique qui justifierait des moyens nouveaux. Il conviendrait donc non seulement de renforcer la politique d'éducation prioritaire pour mener les uns sur la voie de la réussite, mais aussi de pérenniser les réussites et de permettre aux autres de répondre à une situation nouvelle.

Au lieu de cela, le ministère vient de publier une nouvelle circulaire (BO n°33 du 11 septembre) encadrant le renouvellement des contrats de réussite qui ne propose que des « objectifs et des méthodes pour réduire la fracture scolaire ». La circulaire rappelle donc quelques objectifs essentiels comme la maîtrise de la langue, la

liaison école/collège (mais rien sur la liaison collège/lycée !), le développement de la relation entre l'école et les familles, et insiste sur la nécessité de centrer les activités sur la classe et les apprentissages scolaires. Mais s'il est question « d'initiatives en matière de regroupement d'élèves (groupes de besoin, d'approfondissement ou de remédiation) », à aucun moment la question des effectifs par classe n'est abordée. Or, la circulaire précise que les moyens supplémentaires sont « avant tout » destinés à soutenir des projets pédagogiques. Il est à craindre que les dotations attri-



buées au titre de l'éducation prioritaire soient soumises à la présentation de projets à l'exclusion de tout autre critère : qui les évaluera ? Selon quels critères ?... Cela est d'autant plus inquiétant que le rôle des CTP n'est jamais évoqué. Par ailleurs, de quelle nature sera « l'engagement » des équipes sur « l'amélioration des résultats scolaires », alors que la synthèse note le flux important des élèves ? Cette contractualisation fait courir le risque, à terme, d'une disjonction entre dotation et besoins réels des établissements pour concentrer finalement les moyens sur « les territoires les plus défavorisés et les établissements les plus en difficulté » au détriment des autres. Si nous convenons que la politique d'éducation prioritaire doit être évaluée et si nous considérons que les outils statistiques mis

en place (ICoTEP : Indicateurs communs aux tableaux de bord de l'éducation prioritaire) peuvent constituer des outils intéressants, les contrats de réussite, et la contractualisation qu'ils impliquent, risquent de dénaturer toute évaluation.

Sans une relance ambitieuse de la politique d'éducation prioritaire, les principes énoncés tout au long de la circulaire, et auxquels nous ne pouvons que souscrire, selon lesquels il faut avoir les mêmes exigences et les mêmes ambitions pour tous les élèves, ne pourront trouver leur traduction. Une telle relance nécessite des moyens supplémentaires, sans redéploiement comme en 1999, mais aussi une vraie politique interministérielle de lutte contre les ségrégations urbaines et d'amélioration des conditions de vie. ■

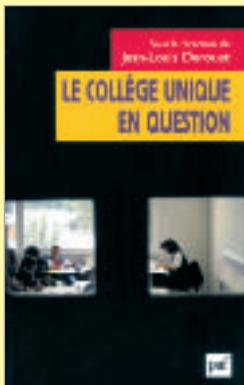
**Bruno Mer**

## Livres

### Le collège unique en question

Sous la direction de Jean-Louis Derouet  
Cet ouvrage est le produit d'une entreprise collective animée par Jean-Louis Derouet à l'Institut national de recherche pédagogique. Il a été entouré de Marie Duru-Bellat, Agnès Van Zanten, Olivier Cousin et Jean-Louis Martinand qui ont coordonné les différentes parties de l'ouvrage. PUF, 2003.

Le projet de collège unique a constitué un grand espoir depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Sa mise en oeuvre formelle par la réforme Haby, en 1977, a beaucoup déçu. Les propositions pédagogiques de Louis Legrand, en 1982-83 n'ont pas convaincu et, depuis cette date, le débat déchaîne les passions sans produire d'idées véritablement nouvelles.



Le but de cet ouvrage est de prendre un peu de recul et de dresser un état des lieux. La société et les chercheurs distinguent aujourd'hui la massification de l'accès aux études longues et la démocratisation. Mais quel est, dans ce cas, le sens du processus ? Comment évoluent la définition des savoirs enseignés et les rapports des élèves aux savoirs ? Que sait-on de la situation réelle des établissements : l'autonomie est-elle autre chose qu'une résignation à l'inégalité ? Les élèves apprennent sans doute beaucoup de choses dans les quatre années – au moins – qu'ils passent au collège... Mais ce qu'ils apprennent correspond-il bien aux savoirs et aux valeurs prônés par la République ? C'est à partir des réponses à ces questions que le débat social peut repartir.

**Gisèle Jean**

**UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION** organisée par le SNES et *Histoires & Sociétés*, à Blois, le 17 octobre 2003.

## La place de l'histoire sociale

« Les rendez-vous de l'histoire » de Blois ont lieu chaque automne depuis cinq ans. Ils se veulent un lieu de rencontre de professionnels et d'amateurs de l'histoire. Se succèdent pendant trois jours, débats, conférences, projections de films, cafés historiques, ateliers... Un grand salon du livre d'histoire accueille éditeurs, auteurs, remises de prix... Ce festival attire un public nombreux et divers. La journée du vendredi est consacrée aux professionnels que sont les enseignants ; des actions sont organisées en direction des scolaires : conférences, cycle cinématographique, expositions... Ce festival se veut être l'équivalent à Blois pour l'histoire, du festival qui a lieu à Saint-Dié des Vosges pour la géographie. Organisé autour d'un thème différent chaque année, il traitera cette année de l'Afrique.



tée par *Alternatives économiques*, publiée à l'initiative du Groupe d'histoire sociale, qui est une association de jeunes historiens, sociologues, chercheurs en science politique, issus des différents pays de l'Union européenne. (Voir la présentation de cette revue dans *l'US Mag* de septembre 2002.)

### Enseignement et histoire sociale

Nous avons choisi de traiter d'une question qui nous tient à cœur depuis de longues années, et qui est une des motivations de la création de la revue *Histoire & Sociétés*, à savoir la place de l'histoire sociale dans l'enseignement secondaire.

Le constat nous paraît simple : la place et le rôle de l'histoire sociale dans les programmes de l'ensei-

gnement secondaire français sont minorés, alors qu'elle est un point de passage essentiel pour que les jeunes trouvent sens et intérêt à la compréhension des sociétés du passé comme de celles du présent. En outre, certaines pistes défrichées par la recherche au cours des vingt dernières années n'ont pas été intégrées dans les programmes d'enseignement. Cet état de fait n'est pas nouveau comme le montre un ouvrage récent<sup>(1)</sup>. D'où quelques questions qui seront posées : Qu'est ce que l'histoire sociale aujourd'hui ? Quels chantiers, quelles problématiques pourraient avoir un intérêt et une place dans l'enseignement du second degré ? Comment mieux intégrer l'histoire sociale et faire évoluer son enseignement dans le second degré ?... et quelques autres.

Deux tables rondes permettront de confronter les points de vue de la recherche, et de l'enseignement du second degré, mais aussi divers points de vue européens, grâce à la présence d'enseignants, chercheurs, formateurs de quelques pays européens proches.

### Pour réfléchir et agir

Le SNES a invité une cinquantaine de professeurs d'histoire-géographie à participer à cette journée de réflexion et, par la même occasion aux *Rendez-vous de l'histoire*, dans le cadre d'un stage syndical.

Nous souhaitons que s'ouvrent des perspectives nouvelles pour faire évoluer des programmes et des pratiques d'enseignement dont les professeurs d'histoire-géographie, ne se satisfont plus. Pour que chacun s'en empare et que se démultiplie la réflexion... alors que s'ouvre le « Grand débat sur l'école », dont les amateurs ont déjà dit et écrit qu'il est urgent d'en revenir aux savoirs fondamentaux de base. Nos exigences de pédagogues et de citoyens sont autres : celles d'une formation de qualité pour faire des jeunes des citoyens réfléchis, actifs et acteurs de la vie sociale et politique de notre monde. ■

**Hélène Latger**

(1) Patrick Garcia, Jean Leduc, *L'enseignement de l'histoire en France, de l'ancien Régime à nos jours*, A. Colin, 2003.

### Une première : la participation du SNES

Dans le cadre de la réflexion sur les contenus d'enseignement qu'il mène depuis de longues années en histoire-géographie, le SNES sera présent : il animera une journée de réflexion en collaboration avec la revue *Histoire & Sociétés, Revue européenne d'histoire sociale* (édi-

### PROGRAMME DU 17 OCTOBRE 2003

- De 11 heures à 13 heures : *La place de l'histoire sociale dans la recherche et l'enseignement.*
- De 15 heures à 17 h 30 : *L'histoire sociale dans les programmes et les pratiques pédagogiques : état des lieux et perspectives.* (Entrée libre dans la limite des places disponibles.)

**Animateurs :** Jean-François Wagniar, professeur d'histoire-géographie pour la revue *Histoire & Sociétés*, Hélène Latger, professeur d'histoire-géographie pour le SNES.

### Participants

**Laurent Albaret**, ATER à l'université d'Arras (histoire médiévale) ; **Dominique Comelli**, professeur d'histoire-géographie ; **Marc Deleplace**, maître de conférences à l'IUFM de Reims (histoire moderne) ; **Willy Dupon** chargé de cours à l'université de Louvain ; **Patrick Garcia**, maître de conférences, IUFM de Versailles ; **Charles Heimberg**, IFMES, Genève ; **Raf De Keyser**, professeur à l'université de Louvain ; **Christiane Kohser-Spohn**, Georg-Eckert-Institut fuer internationale Schulbuchforschung ; **Michel Pigenet**, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne ; **Stéphane Sirot**, professeur d'histoire-géographie, chargé de cours à l'université de Cergy-Pontoise (histoire contemporaine) ; **Rafael Valls**, professeur à l'université de Valencia.



## Validation des services auxiliaires pour la retraite

La validation des services a pour but de faire prendre en compte, pour l'ouverture du droit à pension et le calcul du montant de la pension de retraite au titre du régime public, des services effectués en qualité de non-titulaire (MI-SE, MA, contractuel, ATER, AMN, collectivité locale, assistant à l'étranger...). Récemment, le jugement du TA de Dijon du 31/12/2002 précise que les services d'agent contractuel des GRETA sont validables pour la retraite.

La demande doit être déposée de préférence après la date d'effet de la titularisation et dans un délai de 2 ans après celle-ci (voir *supplément retraites* à cette US). Cependant, jusqu'en 2008, elle sera recevable jusqu'à la radia-

tion des cadres. Il est néanmoins préférable de la faire dans l'année qui suit la titularisation dans la mesure où les retenues rétroactives pour pension civile au taux de 7,85 % seront calculées sur la base du premier traitement de titulaire (compte tenu d'un éventuel reclassement). Passé ce délai d'un an, les retenues rétroactives sont calculées sur la base du traitement perçu à la date du dépôt de la demande.

Des difficultés demeurent. La validation des services à temps partiel n'est pas permise sauf si trois conditions sont réunies simultanément :

1. Avoir exercé pendant plus d'un an à temps complet et de façon continue.



2. Avoir formulé une demande d'autorisation d'exercer à mi-temps ou à temps partiel.
3. Avoir souscrit un engagement

sur l'honneur de ne pas occuper une autre activité salariée. Le dossier de demande de validation est à demander auprès de son établissement qui le transmet au rectorat – bureau des pensions. On aura un an au lieu de 3 mois actuellement pour accepter ou refuser le montant des retenues rétroactives pour pension civile dont sont déduites les cotisations déjà versées au titre du régime de retraite antérieur. En cas de refus, le fonctionnaire conserve les droits acquis, pour la période des services auxiliaires concernés, auprès du régime général de la Sécurité sociale et du régime de retraite complémentaire de l'IR-CANTEC. ■

Erick Staëlen

## Reclassement

Le reclassement est l'opération qui permet de prendre en compte, dans la carrière, en vertu de règles variables selon les situations, les services accomplis par un fonctionnaire ou agent non titulaire de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent lorsqu'il accède à un corps de fonctionnaires de l'Éducation nationale. Sans reclassement, il accède au premier échelon de son grade. Le texte de référence est le décret 51-1423 du 5 décembre 1951.

Les reclassements lors de la réussite aux concours ou examens professionnels s'effectuent dès l'année de stage avec le 1<sup>er</sup> septembre comme date d'effet. Le dossier est à remplir dès à présent. Il est traité, pour les certifiés au rectorat et pour les agrégés au

ministère. Les services de MI-SE et MA donnent lieu à reconstitution de carrière (système des coefficients caractéristique, ex. : tableau MI-SE).

Les services de contractuel de toute nature donnent lieu à un abattement de 50 % de la durée des services. Certaines académies privent même les contractuels de troisième catégorie (INM 320) de tout reclassement dans la mesure où on leur oppose l'indice du 1<sup>er</sup> échelon des certifiés (INM 348) supérieur à celui détenu en tant que précaire. Nous avons à plusieurs reprises dénoncé ce traitement et fait des propositions en termes de bonification d'ancienneté lors du reclassement. Le reclassement des collègues de la formation continue et de la MGI se fait avec une grosse perte de salaire. Ce fameux

MI-SE	Reclassement certifié		Reclassement agrégé	
Années à temps complet	Échelon	Reliquat d'ancienneté dans l'échelon	Échelon	Reliquat d'ancienneté dans l'échelon
1	2	5 mois 27 jours	2	3 mois 26 jours
2	3	5 mois 23 jours	3	1 mois 21 jours
3	4	2 mois 20 jours	3	8 mois 17 jours
4	4	11 mois 17 jours	4	3 mois 13 jours
5	4	1 an 8 mois 13 jours	4	10 mois 9 jours
6	4	2 ans 5 mois 10 jours	4	1 an 5 mois 4 jours
7	5	8 mois 7 jours	4	2 ans 0 mois 0 jour
8	5	1 an 5 mois 3 jours	5	26 jours

décret de 1951 empêche aussi la prise en compte convenable des services de catégorie B. Nous continuons d'intervenir auprès de la DPE sur ce dossier sensible. D'autres difficultés subsistent. Les modalités actuelles de prise en compte des années de pratique professionnelle, si elles ont été accomplies en qualité de cadre et cela pour les seuls lauréats d'un CAPET, excluent du bénéfice de

reclassement ceux qui, justifiant d'un DEA, d'une thèse ou d'un diplôme d'ingénieur, ont été reçus à l'agrégation ou au CAPES. Sont aussi exclus de tout reclassement les aides-éducateurs ayant réussi les concours externes ou internes, ceux ayant réussi le concours de troisième voie devant se contenter d'un forfait d'un an c'est-à-dire une entrée au 3<sup>e</sup> échelon. ■

Erick Staëlen

## Réadaptation et réemploi au CNED

La réadaptation est une position d'activité prévue par les décrets du 19/6/1979 et du 4/2/1986 et précisée par plusieurs circulaires.

Il s'agit d'une situation temporaire limitée généralement à 3 ans qui doit permettre à un(e) enseignant(e) de retrouver une activité

professionnelle compatible avec son état de santé : fonctions pédagogiques comme fonctions administratives dans le but d'une reconversion par exemple.

faut remplir un dossier (à demander au rectorat) qui inclut un certificat médical et doit suivre la voie hiérarchique.

Attention aux dates limites de retour des dossiers dans les rectorats.

Vous recevrez ensuite une convocation du médecin-conseiller technique du rectorat et, dans certaines académies, du service académique d'appui afin de vous entretenir de votre projet de

### L'AVIS DU SNES

Notre inquiétude est grande. Non seulement le « pilotage local » a favorisé les disparités entre académies (diversification des postes, durée de la réadaptation) mais les conséquences de la loi Fillon vont peser lourdement sur les situations individuelles des collègues concernés.

Une prochaine US fera le point des dispositions désormais en vigueur.

réadaptation avec une assistante sociale.

Les dossiers complets seront étudiés en commission paritaire académique, parfois dès la rentrée de janvier.

Vous êtes donc invité(e) à prendre contact avec la section SNES de votre académie par courrier ou par fiche syndicale afin de permettre le suivi de votre demande en commission paritaire et son évolution (affectation, sortie, etc.).

### Réemploi au CNED

Si vous êtes en réadaptation au CNED et en troisième année de réadaptation, vous pouvez simultanément demander un poste de réemploi (affectation définitive) et un maintien en réadaptation.

Cette demande est à faire en même temps que la demande de maintien.

Votre candidature, après examen et avis de la CAPA, si elle est proposée par le recteur, sera examinée au cours d'une commission nationale.

Elle a eu lieu (pour la rentrée 2003) le 27 juin dernier. Il y avait 41 postes disponibles pour 150 candidatures présentées par les académies (rappel 39 en 2002). Les élus du SNES ont fait part de leurs vives inquiétudes concernant le devenir du réemploi au CNED. Il était prévu, à l'origine, pour un minimum de 600 postes qui n'ont jamais été créés en totalité, malgré nos protestations. La situation au CNED est très préoccupante (voir les articles récents de Françoise Venier et Marie-Noëlle Gilbert). Or pour nous, le réemploi au CNED est la seule véritable forme de reclassement pour un enseignant dans les fonctions d'enseignement. L'enseignant affecté en réemploi continue d'exercer pleinement ses fonctions sans changer de métier. Les collègues écartés n'ont d'autre perspective, pour la plupart, après épuisement des droits statutaires à congé maladie que de demander une retraite pour invalidité. Or, on sait que le ministre du Budget les refuse systématiquement ou presque. ■

Colette Llech,  
Marie-Noëlle Gilbert

# Retraites : questions, réponses

La plupart des dispositions de la loi réformant les retraites s'appliqueront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Nous publions ici des réponses à des questions fréquentes en complément au supplément "Retraites" joint à cette US.

Notre opposition à cette loi reste intacte. La poursuite de la mobilisation passe aujourd'hui par l'information du plus grand nombre.

**• Je suis mère de 3 enfants, je travaille depuis 1985, comment sera calculée ma pension si je prends ma retraite en 2006 ?**

Les mères de 3 enfants ont droit à « jouissance immédiate de la pension », dès lors qu'elles totalisent 15 ans de services effectifs.

C'est l'année d'ouverture des droits à pension qui détermine les conditions de calcul de la pension. Dans votre cas, il y a ouverture des droits à pension en 2000, bien que vous ne partiez en retraite qu'en 2006. Votre pension sera donc calculée sur la base de 37,5 annuités et sans décote. Vous bénéficiez d'autre part de la majoration de 10 % du montant de la pension (pour tout fonctionnaire ayant élevé trois enfants pendant au moins 9 ans avant l'âge de 16 ans).

Pour les bonifications d'annuités pour enfant, voir ci-après.

**• Professeure certifiée depuis 10 ans, j'ai un enfant né en 2002, et j'attends le deuxième pour mars 2004. Comment seront-ils pris en compte dans le calcul de ma pension ?**

L'enfant né en 2002 ouvre droit à une bonification d'annuité d'un an (4 trimestres), sous condition d'interruption d'activité. Le congé de maternité devrait suffire. Mais c'est un décret en Conseil d'État qui doit le préciser, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'enfant né en 2004 ouvre droit à une majoration de durée d'assurance de 6 mois (attention : cette majoration n'intervient que pour le calcul de la décote ; elle n'intervient pas, contrairement à la bonification, dans le taux de liquidation de la pension).

**• J'ai eu un enfant quand j'étais étudiante. Après ma licence, j'ai travaillé comme MA pendant cinq ans, avant de réussir le CAPES. Mon enfant ouvre-t-il droit à bonification ?** Nous n'avons aucune certitude sur cette prise en compte. En effet, le texte de loi prévoit, en cas de naissance avant le recrutement dans la fonction publique, que celui-ci doit intervenir au plus deux ans après l'obtention du diplôme nécessaire pour se présenter au concours. Il ne traite pas des situations de non-titulaire (années validées ou non). Nous intervenons pour que les circulaires d'ap-

plication les prennent en compte favorablement.

Nous avons dénoncé cette situation scandaleuse, qui pourrait priver des milliers de femmes des bonifications auxquelles elles ont droit.

**• Futur papa en 2004, je souhaite prendre un congé parental de six mois. Cette période sera-t-elle prise en compte ?**

Oui. Tout fonctionnaire (homme ou femme) interrompant son activité, pour élever son enfant né ou adopté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, aura droit à une majoration de la durée d'assurance, correspondant à cette interruption, dans la limite de trois ans par enfant. L'engagement du ministre, que le congé parental soit considéré comme une période de travail effectif, doit être confirmé par décret.

**• J'ai 55 ans, je viens d'entrer en CPA, comment ma pension sera-t-elle calculée ?**

Comme tous les collègues qui auront 60 ans en 2008, il faudra 40 annuités pour toucher une pension à taux plein. Les années passées dans l'actuelle CPA comptent pour moitié dans le calcul de la pension (1 année équivaut à 0,5 annuité). Cependant, les années en CPA comptent pour des années pleines au niveau de la durée d'assurance : être en CPA n'entraîne donc aucune pénalité en terme de décote. Si vous souhaitez partir après 60 ans, il est possible de le faire jusqu'à 63 ans (pour ceux nés en 1948) : il faut alors le demander avant le 31/12/04. En revanche, il n'est pas possible de cotiser sur la base du temps plein.

**• J'aurai 55 ans et demi le 10 octobre 2004, quand pourrai-je entrer en CPA ?**

Le gouvernement a supprimé la possibilité d'entrer à 55 ans (57 ans en 2008) et durci les conditions d'entrée. Il faudra 33 années de cotisations tous régimes confondus et 25 ans de services civils et militaires. Vous pourrez néanmoins entrer au 1/9/2004 dans la mesure où vous remplissez les conditions d'entrée de l'année 2004 (55,5 ans) avant le 31 décembre 2004.

**• J'ai 60 ans depuis le 25 avril 2003 mais je ne prendrai ma retraite qu'à la fin de l'année scolaire 2003/2004, comment ma pension sera-t-elle calculée ?**

Celle-ci sera calculée sur la base des conditions en vigueur en 2003 : taux plein si au moins 37,5 annuités et pas de décote. Par ailleurs, si vous totalisez au moins 37,5 annuités d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les trimestres travaillés au-delà de cette date ouvriront droit à une majoration du montant de votre pension (surcote). Attention



cependant à ne pas négliger les conséquences de la modification des conditions d'obtention de la bonification pour enfant(s), celles-ci étant applicables dès maintenant.

**• J'aurai 60 ans en 2008 et seulement 35 annuités car j'ai travaillé plusieurs années à temps partiel. Serai-je touché(e) par la décote ?**

Pas nécessairement : pour un départ sur la base des conditions annoncées en 2008, la décote ne s'appliquera que si votre durée d'assurance est elle aussi inférieure à 40 années. Or son calcul n'obéit pas aux mêmes règles que celles appliquées pour le calcul des annuités liquidables : une année travaillée à temps partiel ne compte que pour une fraction d'annuité, en revanche elle compte comme une année pleine dans la détermination de la durée d'assurance.

**• Je souhaiterais procéder au rachat de mes années d'études, quelles en sont les modalités ?**

Seules les années d'études ayant conduit à l'obtention du diplôme et non validées dans d'autres régimes (petits boulots) pourront être rachetées dans la limite de 12 trimestres. La loi prévoit trois possibilités : rachat au seul titre des annuités liquidables, rachat au seul titre de la durée d'assurance, combinaison des deux. Le barème et les modalités de paiement doivent être fixés par décret. Cependant les premières estimations montrent que le coût du rachat sera dissuasif, s'il est mis à la charge du seul salarié. Le SNES et la FSU revendiquent une mise à contribution de l'employeur, ce dernier bénéficiant de la qualification liée aux études.

**• J'ai enseigné 4 ans dans un DOM, y a-t-il toujours une bonification pour services hors d'Europe ?**

Celle-ci a finalement été maintenue mais le décret d'application à venir risque d'en limiter la portée en redéfinissant les conditions d'obtention (zone et période) et les taux de cette bonification. ■

Elizabeth Labaye,  
Erick Staëlen,  
Gracianne Charles



© CLEMENT MARTIN

**ANNETTE BANNEVILLE** est chanteuse et participe à la lutte des intermittents du spectacle qui a duré tout l'été et se poursuit encore aujourd'hui. Ils et elles ne veulent pas de cette réforme qui vise leurs droits acquis et les formes de financement de la culture par les pouvoirs publics. Au moment où le gouvernement français remettait en cause ce statut, le Parlement suisse le votait... Dans ce portrait d'une musicienne apparaît la nécessité vitale de se battre, avec elle, contre une société qui brade sa culture, son patrimoine.

## Intermittente ? Professionnelle du spectacle à plein temps !

**A**nnette Banneville a 38 ans. Elle chante – du jazz et d'autres musiques – depuis 20 ans et est professionnelle depuis douze ans. Elle fut, un moment, enseignante, et a réalisé plusieurs enregistrements dont un avec le groupe vocal « Cas 6 » et un autre avec son compagnon le saxophoniste David Sauzay. Désormais, elle travaille avec Papaq compagnie, un groupe de quatre percussionnistes et d'instruments divers construisant des mondes imaginaires servant de folklore. Ils et elles ont choisi d'orienter leur activité vers le jeune public pour faire découvrir aux enfants les rythmes de leur vie future, pour leur donner la possibilité de se rêver<sup>(1)</sup>. Ils ont découvert, dans le même temps, la capacité des enfants à se construire au travers de la musique. Ce sont les parents qui, en général, bloquent cette orientation de leur progéniture. Une réflexion pédagogique en

quelque sorte. Un travail en tant que tel de rassurer les parents pour permettre aux enfants d'entrer dans un autre univers.

Elle écrit des histoires, des contes pour enfants – et pour les autres – permettant de chanter et de faire chanter tout en entraînant les

enfants vers d'autres mondes. Pour ce faire, la solitude est nécessaire. Pour concevoir, imaginer, écrire. Ensuite, intervient la composition musicale, travail de groupe de même que la mise en scène. Ce temps de préparation n'est pas payé. Seuls les spectacles le sont. Et le cachet est faible – de l'ordre de 150 euros – pour ce type de représentation à la fois pédagogique, ludique et

rythmique. Autant dire essentiel. De temps à autre, un spectacle est subventionné – comme celui qu'ils sont en train de monter. Cela permet de respirer, de prendre le temps, d'éviter l'angoisse du lendemain. Le statut des intermittents donne – donnait –

contraint, que personne ne prend en compte. Comment comptabiliser le temps passé devant la feuille blanche, la panne d'inspiration ? Le baron Seillières aurait dû réfléchir à deux fois avant de les traiter de fainéants...

Elle s'est engagée dans le combat contre la réforme du statut des intermittents, participant au collectif sur Caen et la région. De cette lutte elle a, dit-elle, beaucoup appris. Son portrait est à la fois individuel et collectif quant aux questions posées sur les professions du spectacle et sur la place de la culture dans l'avenir. À force de restrictions de crédits, la culture est menacée de « marchandisation » donc d'une certaine forme de disparition. C'est tout un pan de notre patrimoine qui s'effacera de toutes les mémoires.

**L'US Mag : Comment es-tu entrée dans ce combat ?**

**Annette Banneville :** En lisant le projet de protocole – et nous l'avons étudié –, j'ai pris conscience que mes possibilités de poursuivre mon métier étaient menacées. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les gouvernements successifs ont voulu remettre en cause ce statut. Nous ne sommes pas opposés à une réforme si celle-ci a pour objet d'améliorer le dispositif en faveur du secteur culturel. Les nouveaux accords qui doivent entrer en application en janvier 2004, sous couvert de le sauvegarder, visent à détruire le régime d'indemnisation de nos professions.

La lutte s'imposait. Nous nous sommes heurtés à un mur. Le mépris est la seule réponse du

**« En lisant le projet de protocole, j'ai pris conscience que mes possibilités de poursuivre mon métier étaient menacées. »**

la possibilité de toucher une indemnité de l'assurance-chômage pour du « travail gratuit ». La collectivité prenant en charge ce que les « consommateurs » ne peuvent pas payer. Une sorte de service public, mais un service public indirect.

Il faut aussi, dit-elle, pratiquer son instrument – sa voix –, continuer à se former, démarcher pour être diffusé... Un travail, du temps

### LE PROTOCOLE D'ACCORD EN 3 POINTS

**La remise en cause des droits acquis passera par une nouvelle forme de calcul.**

**1. Les salariés intermittents devront désormais avoir travaillé au moins 507 heures sur les 10 mois et demi (10 pour les techniciens) précédant leur demande (au lieu de 12 mois actuellement) pour avoir droit à une quelconque indemnisation chômage.**

**Premier écrémage** en sachant que les travailleurs du secteur avaient déjà, dans leur très grande majorité, beaucoup de difficultés à comptabiliser 507 heures sur 12 mois.

**2. En faisant sauter le système précédemment retenu de « date anniversaire » pour procéder au calcul des 507 heures de travail ouvrant droit aux indemnités chômage, le nouveau protocole introduit une nouvelle méthode comptable, particulièrement perverse, qui opère par glissements, ne se basant plus sur la date fixe de la dernière indemnisation mais remontant 10 mois en arrière.**

**Exemple : au bout de 10 mois et demi (de janvier à mi-novembre), Titi justifie de 480 heures, il ne peut pas ouvrir de droits. 1 mois et demi plus tard (fin décembre), il a totalisé ses 507 heures. On réexamine son dossier. Hélas, avec le glissement qui s'opère, 70 heures comptabilisées pour le mois de janvier ne sont plus prises en compte. Ça peut durer un moment comme ça, sans indemnités... Bon courage Titi, à la prochaine...**

**Deuxième écrémage.**

**3. En ce qui concerne le taux journalier de l'indemnisation chômage, le nouveau dispositif impose une logique de calcul basée non plus sur la durée de travail effectué mais sur son produit financier, selon une « cote » du salarié basée sur sa rémunération lors de la période précédente, ce qui favorise les salariés les mieux rémunérés.**

**Plus de crème pour ceux qui en ont déjà plein leur frigo. Les riches resteront riches et les pauvres n'auront plus rien. Comme pour les chômeurs !**

(1) Deux albums avec Papaq existent sur le marché.



© D.F.

## FERMEZ LA TÉLÉ, SOUTENEZ LES INTERMITTENTS

Pour introduire un débat, évoquer la situation des intermittents, ou simplement demander à un lieu culturel de le montrer en solidarité avec ce mouvement pour préserver les capacités de création culturelle dans notre pays...

Les militants du SNES peuvent faire connaître le « spot » de 2'15, réalisé en 35 mm par la coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France, avec Natacha Reignier, qui rappelle de façon emblématique et humoristique qu'on n'aurait pas grand chose à voir sur les écrans si les intermittents étaient appelés à disparaître. Pour les programmations de copies 35 mm en salle, contacter Ariane à la coordination : 06 18 04 28 09. Il existe quelques copies Bêta et VHS qui peuvent être empruntées en contactant Sonia Sangare : 01 44 89 99 99 (exclusivement entre 13 h 30 et 15 h 30). Dans tous les cas les copies sont prêtées mais il n'y a aucune possibilité de financer les frais d'expédition (à la charge des utilisateurs).

[philippe.laville@snes.edu](mailto:philippe.laville@snes.edu)

**« J'ai pris conscience de la logique d'ensemble qui menace la culture mais aussi la santé et l'éducation. J'ai compris la nécessité de m'inscrire dans un combat plus général de la défense des droits (...).**

**J'ai deux enfants et ne veux pas leur laisser ce désert que le libéralisme est en train d'organiser. »**

gouvernement-Medef à notre volonté de pouvoir continuer à exercer nos métiers.

Ce nouveau protocole est – volontairement ? – difficile à comprendre. En effet, la date anniversaire permettant de décompter les 507 heures sur 10 mois se déplacera. Une date mouvante pour déterminer le nombre de cachets. Ce n'est plus le temps de travail qui sera pris en compte mais la valeur marchande du travail. Seront favorisés les gens déjà installés.

Les jeunes professionnels ne pourront plus accéder au régime d'indemnisation et les plus pré-

caires d'entre nous en seront exclus.

Je voudrais insister, pour répondre à une image un peu trop répandue des professionnels du spectacle, sur le fait que la grosse majorité des intermittents ont un revenu égal au SMIC, ce qui leur permet de vivre avec pour tout privilège celui d'aimer leur métier. Par ailleurs, ces accords – dont nous demandons toujours l'abrogation – favoriseront les grandes machines commerciales, dont les spectacles ne méritent pas de s'appeler « culturels », au détriment des petites compagnies qui vont peu à peu disparaître.

*L'US Mag : Ta participation à la coordination des intermittents a-t-elle changé ta vision de la société ?*

**A. B. :** Ce drôle d'été que nous avons passé, avec des moments forts, des rencontres, des débats, des actions, beaucoup d'échanges, d'information, m'a permis de prendre conscience qu'il y a une logique d'ensemble derrière ce qui menace la culture mais aussi la santé et l'éducation. J'ai compris la nécessité de m'inscrire dans un combat plus général de la défense des droits. Nous avons constitué un groupe, « Résistances », issu de l'interpro-

du collectif, qui réunit des hommes et des femmes convaincus qu'il faut construire une convergence des luttes – et pas seulement dans le domaine professionnel – dans une volonté d'indépendance et un esprit d'ouverture.

Un grand mouvement de contestation est indispensable afin de dire stop à une logique gouvernementale qui tend vers de plus en plus d'injustice sociale. Nous devons obliger les politiques à faire réellement leur travail : œuvrer pour le bien de tous.

La volonté de marchandiser tous les services ne peut pas construire une société solidaire allant vers plus d'égalité. Je suis d'autant plus sensibilisée à ces enjeux que j'ai deux enfants. Je ne veux pas leur laisser ce désert que les tenants du libéralisme sont en train d'organiser. ■

**Propos recueillis  
par Nicolas Benies**

(14/9/2003)

**TOS.** Indispensables au bon fonctionnement de nos établissements, les 100 000 techniciens et ouvriers de service exercent leur métier dans des conditions difficiles et bien souvent peu reconnues par l'institution. Menacés par la décentralisation, ils se sont mobilisés lors du mouvement du printemps dernier. Témoignages en direct de Nice.

## Indispensables TOS

**D**ans la cantine du lycée niçois où elle exerce, Geneviève Sclavo n'y va pas par quatre chemins. « Les TOS, on n'en parle jamais. » Et pourtant, bien souvent, c'est avec un agent d'accueil que se fait le premier contact avec l'établissement. Au réfectoire, dans les ateliers, dans les labos, les TOS jouent un rôle essentiel dans les établissements scolaires.

Les métiers sont durs et mal payés. Un ouvrier d'entretien et d'accueil avec 10 ans d'ancienneté touche à peine plus de 1 000 € par mois, mais, ajoute Geneviève, « quand on a mal au dos, c'est pas pour de rire : les frites que les enfants adorent, il en faut 200 kg pour nos 700 élèves, et on a fait le calcul, avant qu'elles arrivent dans l'assiette, on les a manipulées 10 fois ! »

Cela n'empêche pourtant pas de sentir le poids des responsabilités, hygiène et sécurité, dépendent intimement du travail des TOS. « Quelque part, en habitant sur place, et en étant le plus bas socialement, tu as tout le temps le poids de la garde de l'établissement, même quand tu n'es pas de permanence » nous dit Marielle Margrit, agent d'accueil dans un collège de l'arrière-pays niçois.

### Dans l'équipe éducative

Cela n'empêche pas, bien au contraire, d'aimer son métier. Pour Marielle, « avec les enfants, ça peut-être chaleureux, on s'amuse, on sert de soutien, de confident », en même temps au moment de la sortie, en attendant le car de ramassage, elle intervient pour que tout se passe bien, pour rappeler chacun au respect de l'autre. Geneviève est « heureuse de faire ce métier, d'être fonctionnaire, au service des gens ». Elle n'en changerait pas. Solange Sourribes est OP magasinier des ateliers ; dans l'atelier, c'est elle qui gère les matériels, les commandes, qui découpe à la demande les planches et les tuyaux, qui assure la maintenance des machines en lien avec le chef de travaux. Elle ne « travaille qu'avec des enseignants. Il faut discuter sans arrêt de ce dont les élèves vont avoir besoin et pour bien répondre à leurs demandes, bien connaître les cours, les progressions, tous les programmes ».

Geneviève aussi tient à ce contact avec les élèves, il ne s'agit pas que de manipuler des assiettes, il faut tout un travail d'explication sur le contenu du plateau, pour faire respecter un certain équilibre alimentaire. Et elle aimerait que les profs l'aident à expliquer « ce qu'il y a de bien dans ce qu'on mange,



© DR

### Les métiers des TOS

- **Filière ouvrière** : 91 122 agents<sup>(1)</sup>.
- **OEA** : ouvriers d'entretien et d'accueil.
- **OP, OPP** : ouvrier professionnel et ouvrier professionnel principal.

**Spécialités** : cuisine, lingère, installation sanitaire et thermique, installation électrique, agencement-revêtement (menuisier), revêtement-finition (peinture, carrelage, etc.), équipement bureautique et audiovisuel, EVIS (espaces verts et installation sportive), magasinier des ateliers (on les trouve dans les LP, LT et où il y a une SEGPA), accueil, conducteur auto.

- **MO, MOP** : maître ouvrier, maître ouvrier principal.

**Spécialités** (en plus de celle-ci, ils ont pour mission l'encadrement des équipes) : cuisine, installation électrique, sanitaire et thermique, conducteur auto, agencement-revêtement, EVIS, magasinier des ateliers, lingère, équipement bureautique et audiovisuel.

- **Filière laboratoire** : 6 369 agents<sup>(1)</sup>.
- Agent technique de laboratoire. En voie de disparition par extinction du grade. Plus de recrutement, celui-ci se faisant en aide de laboratoire.
- Aide de laboratoire.
- Aide technique de laboratoire. Spécialités : sciences physiques industrielles, biologie-géologie, biotechnologie.
- Technicien de laboratoire.

**Spécialités** : sciences physiques industrielles, biologie-géologie, biotechnologie.

Les techniciens sont surtout dans les établissements comportant des classes préparatoires.

(1) Chiffres budget 2003.

même quand c'est du chou-fleur. Surtout que pour nombre d'élèves, c'est le seul repas de la journée. »

C'est d'abord cette dimension éducative et pédagogique qui souffre du manque de personnel. « S'il n'y a personne, on fait du mauvais boulot » dit Geneviève.

Les remplacements non assurés, les temps partiels non compensés la font bondir. Comme l'emploi précaire : « Si on a des CES, c'est bien qu'on a besoin de monde ! Il faudrait vraiment de vrais emplois ! Et qualifiés. Pour faire ce métier il faut des capacités, on a un rôle social, vis-à-vis des élèves, du personnel ; il faut des notions d'hygiène alimentaire. Ce ne serait pas possible en dehors du service public. » C'est ce qui explique sa « colère du printemps ».

### Le refus de la décentralisation

La mobilisation n'a pas été suffisante pour faire reculer le gouvernement sur son projet de décentralisation. « Pourtant, malgré les



© DR

petits salaires et le poids hiérarchique énorme, cette année pour la première fois, j'ai osé faire une grève et aller défilier », nous dit Marielle. Pour l'instant on lui a retiré trois jours, 130 euros.

Dans le projet de loi, « les TOS restent dans les établissements mais on craint d'avoir aussi à aller bosser ailleurs, de faire le ménage au conseil général » dit Solange. Marielle ne voudrait pas travailler en dehors des périodes scolaires, « pour des colos ou des centres aérés installés dans le collège. Ce ne serait plus le même métier ; il n'est pas sûr que ce serait pour les enfants du collège, ce ne serait plus pour les élèves ». Plus que tout ce sont les risques d'externalisation qui sont pointés. Les cantines seraient bien sûr les premières menacées. Geneviève ne supporte pas l'idée de voir entrer la « notion de rentabilité dans le réfectoire. Ça me plaît bien l'idée qu'on ne fait pas de profit sur le dos des gamins. » Selon Solange, « on a essayé d'encadrer les risques de privatisation, mais ils sont toujours là et ils sont graves. » La défense d'une certaine conception du service public est bien au centre de leur mobilisation. Ce d'autant plus que les budgets transférés aux collectivités territoriales ne correspondent qu'aux postes existants. « Dans une académie très déficitaire comme Nice, les conseils généraux et régionaux devront faire l'effort sur les impôts pour payer des postes. » Et il est loin d'être sûr que tous le fassent. Quant aux personnels, même



© DR

si ceux qui sont en place pourront choisir de rester dans la fonction publique de l'Etat, ils devront en payer le prix en termes de mobilité et de carrière, puisque le nombre de promotions est lié à celui des recrutements. A sa permanence de l'UNATOS, Solange doit répondre sans arrêt aux questions des TOS, inquiets pour leur statut et leurs missions. Comme Geneviève et Marielle, elle n'est pas prête à se laisser faire, que ce soit sur les conditions de travail ou pour défendre la place des TOS dans les équipes éducatives, on peut compter sur elles. ■

Fabrice Giovanazzi

## L'UNATOS-FSU

C'est le syndicat de la Fédération syndicale unitaire qui syndique les personnels ouvriers dans les lycées et collèges (techniciens de l'Éducation nationale, maîtres ouvriers, ouvriers professionnels et ouvriers d'entretien et d'accueil), de laboratoire (techniciens de laboratoire, aides techniques de laboratoire, aides de laboratoire et agents techniques de laboratoire), les personnels ouvriers des CROUS, les agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les personnels de l'enseignement supérieur qui relèvent des filières ouvrières et de service (ITARF).

L'UNATOS est implantée dans toutes les académies de France ainsi que dans les DOM-TOM.

Elle représente 17,5 % aux dernières élections professionnelles et est la troisième organisation syndicale des TOS au niveau national.

Georges Poli,  
secrétaire général de l'UNATOS

## Quel avenir pour les TOS et leurs missions

Nous avons obtenu des reculs significatifs du gouvernement sur la décentralisation. Mais, à ce jour, le gouvernement n'a pas remis en cause sa décision de décentraliser les TOS des collèges et des lycées.

Cela engendre de graves inquiétudes sur la pérennité des missions qu'ils assurent dans nos établissements. En particulier on peut craindre que cela conduise à externaliser voire à privatiser leurs missions. Cette inquiétude est d'autant plus fondée que certains services dans le premier degré ont été externalisés ou privatisés ces dernières années dans de nombreuses communes, en particulier en ce qui concerne la demi-pension. La FSU a, dans l'avant-projet de loi, réussi à obtenir que la convention qui serait signée entre l'établissement et la collectivité de rattachement, après l'accord du CA, intègre toutes les conditions d'exercice des missions assurés par les TOS. Par ailleurs cela suscite chez ces personnels de graves inquiétudes pour leur avenir, en particulier au niveau de leur statut. Certes le gouvernement affiche qu'ils pourraient choisir individuellement de rester dans la fonction publique de l'Etat, mais cette assurance n'est pas suffisante à long terme quand on voit ce qui se passe pour les fonctionnaires de France Télécom aujourd'hui. Ils sont aussi inquiets sur les ruptures de solidarité dans les établissements que leur transfert peut engendrer et l'avenir de leur rôle éducatif dans les collèges et les lycées.

Pour le SNES et la FSU maintenir les TOS et leurs missions à l'intérieur de la fonction publique de l'Etat reste indispensable.

Daniel Robin

Après les mouvements de ce printemps et de cet été, culture et art sont en débat !

# États généraux de la culture

ZENITH - 12 OCTOBRE 2003

## Cultivons notre "Terre"

Commissions de 10 heures à 13 heures

### > Soignez le travail

#### Animateurs

- Yves Clot, chercheur en psychologie du travail au CNAM.
- Danièle Linhardt, sociologue, directeur de recherche au CNRS.

### > Pour un nouveau contrat entre l'art, les artistes, les auteurs et la société

#### Animateurs

- Jean-Luc Nancy, philosophe.
- Armand Mattelart, chercheur en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris VIII.

### > L'exception culturelle, toujours

#### Animateurs

- Serge Regourd, directeur de l'Institut du droit de la communication à l'université des sciences sociales de Toulouse.
- Monique Chemillier-Gendreau, professeur de droit international à l'université Paris VII.

### > L'école, l'éducation, la recherche : un projet culturel

#### Animateur

- Patrick Rayou, chercheur en sciences de l'éducation, enseignant à l'IUFM de Créteil.

Les commissions se tiendront en divers lieux du parc de La Villette.

### Rendez-vous festif au Zénith de 16 heures à 19 heures

- Avec Jack Ralite, des chercheurs, des artistes, des intermittents... des paroles citoyennes et des actes artistiques.

## LE SNES ET LA FSU SONT PARTIES PRENANTES DE CETTE INITIATIVE

Le Zénith, parc de La Villette,  
211 av. Jean-Jaurès, 75019 Paris.

Métro : Porte de Pantin

Bon de souscription pour l'entrée :  
10 euros

4 octobre

**Euromanifestation à Rome**

Le 4 octobre, à l'ouverture de la conférence intergouvernementale qui doit débattre du projet de Constitution européenne, la FSU participera à l'euromanifestation de Rome pour exiger la reconnaissance par l'Union européenne du rôle et de la place des services publics qui ne se réduisent pas à corriger les effets néfastes de la libre concurrence, pour exiger des mesures qui favorisent le retour au plein emploi, pour exiger partout des droits à une retraite solidaire et de haut niveau et contester les orientations libérales du projet de Constitution.

Si vous souhaitez participer à la manifestation contactez votre section départementale FSU.

5 octobre 2003

**Journée mondiale des enseignants**

Dans le cadre de ses activités internationales le SNES participe à différentes initiatives de l'Internationale de l'éducation, IE ; une de ces initiatives est de faire du 5 octobre, la journée mondiale des enseignants.

L'UNESCO a instauré le 5 octobre - Journée mondiale des enseignants en 1994, pour commémorer l'adoption, le 5 octobre 1966, de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant. Plus de 100 pays célèbrent la JME. Les initiatives de l'IE et de ses organisations membres (dont le SNES) ont contribué à cette reconnaissance mondiale. Le SNES appelle les enseignants et les personnels de l'éducation, à l'occasion de cette journée, à mettre en avant les réflexions et revendications portées par le mouvement du printemps dernier, à rappeler notre combat pour la qualité de l'enseignement public et contre la précarisation des personnels.

Dans ce mouvement, notre profession a mis en évidence non pas un « malaise » mais bien des valeurs communes, celle de la solidarité contre la mise en concurrence des établissements, des collègues, celle de l'égalité de tous les élèves pour leur réussite, pour la scolarisation obligatoire et au-delà pour l'accès au diplôme et à la qualification, celle de la laïcité notamment contre la marchandisation de l'école.

KTU

**Corée**

Le KTU (Korean Teachers and Educational Workers' Union) syndicat coréen des enseignants et des travailleurs de l'éducation, s'est opposé à l'inclusion de données confidentielles concernant les étudiants dans le système informatique de l'Education nationale.

Suite à cette protestation le KTU et le ministre de l'Éducation ont conclu un accord en mai 2003. Le ministère a rompu cet accord en exigeant l'adoption du système par les enseignants. Dans le cadre de l'action syndicale le KTU a organisé le 21 juin une manifestation de masse pour appeler le gouvernement à tenir sa promesse.

Suite à cette manifestation, la justice coréenne a inculpé six leaders et incarcéré le président du KTU. Le SNES, dans le cadre de ses activités dans l'IE (Internationale de l'Éducation), a adressé une lettre de protestation au président de la République de Corée pour demander la libération des dirigeants syndicaux et le respect des engagements internationaux de la Corée.

EURYDICE

**Regard sur la profession enseignante en Europe**

Conditions de travail et salaires, tel est l'objet du rapport sur la profession enseignante, publié par Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation en Europe. Cette étude ciblée sur les enseignants du secondaire inférieur (des collèves) dans trente pays, examine de façon détaillée plusieurs composantes des conditions d'emploi. Ainsi sont analysés et comparés le statut professionnel et la sécurité d'emploi, le temps de travail, les salaires, la formation continue et les mesures de soutien en cours de carrière. Plusieurs points méritent d'être soulignés. En matière de temps de travail, le rapport met d'emblée l'accent sur le fait que la définition réglementaire qui en est donnée varie d'un pays à l'autre. Il s'agit, soit du nombre d'heures d'enseignement, soit du nombre d'heures où l'enseignant doit être disponible pour effectuer des tâches (incluant l'enseignement) dans son établissement d'exercice. Dans la majorité des pays, c'est le concept de « temps de travail global » qui est adopté, couvrant ainsi l'ensemble des tâches effectuées par l'enseignant. Un des enjeux est « de faire reconnaître par la société l'ampleur de la charge de travail ». On notera également que le degré de flexibilité qui peut être exigé des enseignants dépend du niveau administratif où se situe l'employeur. Cette flexibilité est accrue pour les enseignants directement recrutés par les autorités locales ou le chef d'établissement. Si l'employeur se situe au niveau central (ou régional), les tâches à accomplir et le temps de travail sont définis de manière très stricte. En ce qui concerne les salaires, le rapport montre en quoi la progression salariale

est relativement limitée et tient compte de l'ancienneté dans la plupart des pays, auxquels peuvent éventuellement s'ajouter pour l'enseignant les qualifications supplémentaires acquises en cours de carrière ainsi que l'évaluation des pratiques d'enseignement.

S'agissant de la réduction du temps de travail, il est intéressant de noter que peu de pays accordent une diminution de la charge d'enseignement en fin de carrière. La profession enseignante reste de toute évidence à l'écart du mouvement général de réduction du temps de travail des salariés observé dans de nombreux secteurs professionnels. Voilà de quoi méditer. Quant à la formation continue, elle est obligatoire dans 16 pays mais lorsqu'elle revêt un caractère facultatif, elle est fortement recommandée parce que liée à l'attribution de promotions et à une augmentation salariale. Les congés (ou années) sabbatiques sont peu développés. On notera que le rapport n'analyse ni les contenus ni les modalités d'accès à la formation continue.

Dans un autre domaine, le rapport souligne que les enseignants confrontés à des difficultés dans leur pratique au quotidien bénéficient de peu d'aide ou de soutien formel de la part de l'institution. Il reste donc encore beaucoup à faire pour améliorer de façon significative les conditions d'exercice et les rémunérations et si chaque pays a ses spécificités avec ses modèles et types de fonctionnement, la question de l'attractivité de la profession enseignante se pose de façon aiguë et sera de toute évidence déterminante dans les années à venir avec le renouvellement massif de la profession. ■

Odile Cordelier

# Une conférence de l'OMC d'un genre nouveau

Tous les ingrédients d'une conférence ministérielle de l'OMC étaient réunis : une ville éloignée des grands centres urbains, un centre des conférences situé sur une bande de terre, qui sépare la lagune de l'océan, entre crocodiles et requins. Et pour encore mieux contrôler l'accès, 10 km d'hôtels pour touristes nord-américains en mal de soleil, du centre de conférences au centre ville d'un côté et jusqu'à l'aéroport de l'autre.

Et pourtant malgré ces précautions stratégiques, les associations et les syndicats ont fait entendre leur voix, de l'enceinte prévue pour eux jusqu'à la salle de réunion plénière en passant par la rue. Ces protestations contre les méfaits du libéralisme commercial ont été marquées par la mort d'un paysan coréen, exemple tragique du désespoir que provoque la surdité sur le sort des petits paysans.

La grande nouveauté à Cancun a été l'entrée en scène des conséquences sociales de la politique mise en œuvre à travers l'OMC. Certaines associations et syndicats le faisaient déjà depuis les débuts de l'OMC mais cette fois, les voix ont été plus nombreuses et surtout elles ont reçu l'appui du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, dont le texte, lu en séance plénière, a été accueilli par un tonnerre d'applaudissement. Bien que ne remettant pas en cause la libéralisation du commerce, il en a dénoncé les méfaits et a plaidé pour que les populations n'en soient pas les victimes. Il a affirmé notamment que « *la libéralisation du commerce doit être gérée avec le plus grand soin dans le cadre de stratégies globales de développement qui englobent la santé, l'éducation, l'autonomisation des femmes, le renforcement de l'État de droit et bien d'autres choses encore.* » Les voix de

nombreux pays se sont fait entendre dans le même sens.

Autre nouveauté, la participation importante de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) qui a réuni 150 syndicalistes du monde entier les 8 et 9 septembre à Cancun juste avant l'ouverture de la conférence de l'OMC. Une délégation de l'Internationale de l'éducation, incluant le SNES, participait à cette réunion.

La CISL a mis en discussion, au cours du premier jour de réunion, un texte très complet faisant état des demandes à formuler auprès de l'OMC. L'accent était surtout porté sur l'introduction des normes du travail dans la réglementation de l'OMC, la vigilance sur l'AGCS et la menace qu'il représente pour les services publics, la nécessité d'adopter des règles particulières pour les pays en développement, la possibilité de produire des médicaments génériques pour les pays touchés par les grandes endémies et la démocratisation de l'OMC. Le deuxième jour, toutes ces demandes ont été portées à la connaissance de décideurs de l'OMC au cours d'une réunion publique. Le directeur général de l'OMC, Supatchai Panitchakitti, a rejeté la responsabilité de la libéralisation sur les gouvernements : « *les gouvernements sont responsables des règles qu'ils adoptent* ». Pascal Lamy, commissaire européen, s'est voulu rassurant. Cependant, tout en réaffirmant l'exclusion des services publics de l'AGCS, il a parlé de la nécessité d'un accord sur ce que l'on entend par service public. Pascal Lamy a fustigé la position de la CISL contre l'ouverture de négociations sur les investissements en l'état actuel de l'orientation de l'OMC. L'exercice de la représentante des USA a atteint le paroxysme de l'hypocrisie. De

l'avis de tous les syndicalistes présents son discours a été le contraire de ce que pratiquent couramment les USA.

D'une manière générale, cette attitude de tous les intervenants a été dénoncée par les syndicalistes participant à cette réunion de la CISL. A noter la dénonciation par la CISL de la situation de travailleurs du textile qui bien que soumis à des conditions de travail inhumaines dans les zones franches sont menacés de perdre leurs emplois pour cause de délocalisation de la production vers la Chine, nouvelle venue à l'OMC, et où les coûts de production sont encore plus bas de par une plus grande exploitation de la main-d'œuvre.

Tout au long de la conférence de l'OMC, la CISL a déployé une activité semblable à celle des grandes organisations non gouvernementales internationales, alternant rencontres avec les délégations gouvernementales et initiatives publiques.

Quelles conclusions peut-on tirer au plan politique de cette V<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC ? Tout d'abord que le point majeur de la négociation, l'agriculture, n'a été l'objet d'aucun accord à cause des différends entre l'Europe et les USA mais aussi à cause de l'apparition d'un nouveau « joueur » appelé groupe des 21 et emmené par les pays émergents comme le Brésil, l'Inde et la Chine. Il n'y a pas eu d'accord non plus sur les questions dites de « Singapour », ni celles relatives au développement et encore moins tout ce qui était porté par les ONG en matière de transparence et de démocratisation de l'OMC. Personne ne peut se féliciter de l'absence d'avancées dans ces domaines mais en même temps peut-on attendre de réelles avancées en l'état actuel des orientations politiques de l'OMC ?

Sur l'AGCS, l'enjeu consistait à pousser les Etats à faire plus d'offres préalables de libéralisation et à fixer une date limite pour le dépôt de ces offres. L'absence d'accord global signifie que rien n'a été adopté pour l'AGCS mais il ne faut pas se leurrer, le marchandage continue. Le lieu de la prochaine rencontre n'a pas été décidé (Hong-Kong est candidat) mais nous aurions tort de nous polariser sur cette prochaine échéance. L'autre leçon à tirer de Cancun est que les Etats détiennent les clefs de l'échec ou de la réussite de telles conférences. Aux syndicats et aux associations de s'en servir dès maintenant auprès de tous les gouvernements avec une attention particulière à porter à l'Union européenne où les changements constitutionnels peuvent peser très lourd dans les futures négociations de l'OMC. ■

Roger Ferrari





## A LIRE

### Revue des revues

#### ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

N° 149, septembre 2003 (Seuil).

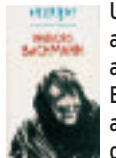


Un thème qui nous concerne. Comment analyser la démocratisation de l'enseignement ? Son histoire, ses formes, ses segmentations, ses

hiérarchies maintenues dans le cadre du service public d'éducation en France, les instruments de sa mesure. De quoi faire la différenciation entre massification et démocratisation. Des analyses à discuter.

#### EUROPE

N° 892-893, août-septembre 2003.



Un hommage à la poétesse autrichienne disparue dans un accident à 47 ans, Ingeborg Bachmann dont c'est le 30<sup>e</sup> anniversaire de la mort. Pour certains ce sera une véritable découverte, nécessaire, d'une femme entrée dans la légende littéraire dès ses premiers poèmes.

#### HÉRODOTE

N° 109, 2<sup>e</sup> trimestre 2003 (La Découverte).



Ce numéro de la revue de géographie et de géopolitique dirigée par Yves Lacoste, traite des États-Unis et le reste du monde.

Des éléments d'analyse sur le militarisme, sur la légitimité de W sur le monde de la finance et sur celui des drogues. On lira avec intérêt des visions de New York après le 11 septembre 2001.

#### LES CAHIERS D'HISTOIRE



N° 89, 4<sup>e</sup> trimestre 2002.

Un dossier autour des enjeux de la mémoire sur l'esclavage et sur les commémorations auxquelles il a donné lieu.

Une double lecture pour apprécier le fait que commémorer n'est pas égal à un travail de mémoire. Il est utilement complété par un article sur le fonds Moyen-Orient de l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam.

#### LA PENSÉE

N° 335, Juillet-septembre 2001.

Une série d'articles sur l'Arabie Saoudite pour appréhender ce pays secret, de l'histoire liée à la religion

## « J'AI FAIT UN RÊVE »

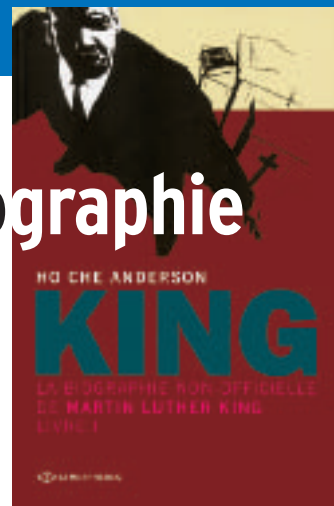
# Quand la BD se fait biographie

Enter d'écrire la biographie de Martin Luther King était déjà un défi difficile à relever. Le faire sous la forme d'une BD pour l'essentiel en noir et blanc relevait de la mission impossible. Ho Che – référence à Ho Chi Minh et Che Guevara – Anderson s'est pourtant lancé dans cette aventure qui lui a pris, dit-il, dix ans. C'est une réussite à en juger par le premier tome. Deux autres sont annoncés. Il nous fait pénétrer dans le quotidien, dans le sordide comme dans la grandeur de cet orateur hors norme qui avait su refléter les espoirs d'intégration de toute une population. C'est un véritable portrait. Le pasteur y apparaît à la

fois comme rétrograde dans ses rapports avec les femmes et avec sa femme et progressiste dans sa volonté de défendre les droits civiques des Africains-Américains tout en craignant la répression policière. Un être humain avec toutes ses contradictions.

Le dessin épouse les méandres de sa vie publique et privée. Le noir et le blanc s'épousent et se repoussent pour faire approcher les rapports existants, racistes, aux États-Unis. Le rythme reproduit celui du jazz, du free-jazz en particulier, avec sa violence, sa douceur mais aussi le goût de la mort omniprésent.

L'auteur s'est permis quelques libertés avec l'histoire officielle. A juste raison. Il fallait improviser



sur le canevas de cet homme devenu légende pour lui redonner la vie. Cette bande dessinée outre-passe ses codes pour aller vers un genre nouveau : l'enquête, l'imaginaire pour retrouver les sensations d'une époque perdue. ■

Nicolas Bénéès

• King, la biographie non-officielle de Martin Luther King, Livre 1, Ho Che Anderson, Collection Atmosphères, EP Éditions, 14,50 €.

wahhabite aux défis actuels en passant par la vague islamiste de la jeunesse. Indispensable pour connaître les politiques mises en œuvre au Moyen-Orient.



#### ► RADIOGRAPHIE DE LA FRANCE

Deux livres permettent de faire le point sur la structuration de l'économie française. L'un, *Tableaux de l'économie française*, dresse un constat macroéconomique et macrosocial allant de l'état du territoire aux investissements internationaux en passant par tout ce que nous n'avons pas besoin de savoir sur les habitudes de consommation. L'autre, *L'état des régions françaises*, dresse le constat de la décentralisation en permettant de



#### ► UN PEUPLE DÉRACINÉ

Les Palestiniens restent dans l'actualité alors que très souvent le mouvement national palestinien n'est pas analysé. Il fallait donc faire son histoire qui est liée à l'histoire du xx<sup>e</sup> siècle. La Palestine a cristallisé tous les drames. Ce livre les retrace à travers la prise de conscience de la nécessité d'un État palestinien pour que ce peuple ait une chance d'exister.



N. B.

*Les Palestiniens*, Nadine Picadoux, Éditions Complexe, 367 p.

#### ÉGYPTÉ, MONDE ARABE

N° 4-5, (Éditions Complexe).

Numéro spécial sur l'Égypte dans le siècle (1901-2000) donnant lieu à une multitude de points de vue. Du regard rétrospectif sur la révolution égyptienne du 23/7/52 jusqu'aux Frères musulmans en passant par les formes de l'industrialisation et de l'urbanisation pour dessiner le portrait de l'Égypte d'aujourd'hui.



distinguer les tendances à l'œuvre. Au moment où le projet de loi sur la nouvelle phase de la décentralisation sera discuté au Parlement, la lecture de ce livre s'impose. *TEF 2003-2004*, INSEE, 201 p., 12 € ; *L'état des régions françaises*, éditions 2003, 268 p., La Découverte, 22 €.

#### ► HISTOIRES DE L'EXTRÊME-DROITE

La montée du Front national, son ancrage dans la société française, la nécessité de lutter contre ses idées ont fait oublier les composantes de cette extrême droite, particulièrement l'Action française représentant le courant royaliste. On la retrouve dans l'OAS, dans le mouvement lycéen, contre les célébrations du bicentenaire de la Révolution de 1789... Une façon de faire l'histoire de la V<sup>e</sup> République. Un livre d'histoire et de politique.



*La restauration nationale, un mouvement royaliste sous la V<sup>e</sup> République*, Jean-Paul Gautier, Syllepse, 21,50 €.

## NOTRE SÉLECTION

#### ► 2002, PRÉMICES DE LA RÉCESSION

Comme chaque année, l'INSEE dresse un portrait de l'économie française. 2002 apparaît comme une année charnière, de transition vers la récession qui sévit actuellement. Déjà, le seul moteur de la croissance se trouvait dans l'augmentation de la consommation des ménages. Un petit livre lisible et nécessaire. En prime, un dossier sur l'Amérique latine qui fait la part un peu trop belle aux thèses libérales. *L'Économie française édition 2003-2004*, INSEE, Le Livre de Poche/références.



## NOTRE SÉLECTION

### ► ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Auteur d'une dizaine de livres, publiés à « L'école des loisirs », Brigitte Smadja a toujours porté sur ses personnages, adolescents dans le mille de l'air du temps et sur leur environnement un regard tendre, sensible mais sans concessions. *Il faut aider Saïd* est l'histoire d'une fatalité, celle d'un gamin de onze ans ballotté entre un vif désir d'apprendre, un contexte familial généreux mais peu apte à l'aider et des aînés délinquants qui l'utilisent pour faire circuler à moindre risque l'objet de leur trafic. Si Saïd a bien vu dans l'école le seul moyen de s'en sortir, les circonstances négatives l'éloignent de son projet et l'enfoncent dans un découragement dont un de ses professeurs le sortira peut-être... Une justesse dérangeante. Un long cri silencieux.

Brigitte Smadja, *Il faut sauver Saïd*, L'école des loisirs.

### ► MATHÉMATIQUES ET HISTOIRE

Les actes du séminaire d'épistémologie et d'histoire des mathématiques de l'IREM de l'Université Paris VII qui s'est tenu à l'École normale supérieure pendant une dizaine d'années (aujourd'hui programmé à l'Institut Henri Poincaré) ainsi que ceux d'un colloque de philosophie organisé par ce même Institut, tous deux dirigés par Michel Serfati. Dix articles articulés en deux parties, « La force de la méthode » (six textes) et « L'existence en mathématiques » (quatre). Les auteurs en sont le plus souvent des mathématiciens, mais aussi des historiens et des philosophes contemporains des sciences. L'ouvrage privilégie les aspects épistémologiques et d'histoire des idées mathématiques plutôt que des descriptions purement historiques. *De la méthode*, recherches en histoire et philosophie des mathématiques. PUF (Presses universitaires franc-comtoises), 356 p.

### ► ARTISTE VERSUS TRAVAILLEUR ?

Le savoir, l'innovation la création sont des conditions du développement des sociétés. Pourtant, on continue d'opposer l'artiste au travailleur. Or, les activités artistiques de création ne sont pas l'envers du travail mais l'expression la plus avancée de nouveaux modes de production, de nouvelles relations d'emploi, de transformations aussi décisives que la fragmentation du salariat, la poussée des professionnels autonomes, l'individualisation des

## UNE SOCIÉTÉ RACISTE ET CORRUPTICE

# Les États-Unis en échecs

Un drame. Une enfant, une petite fille renversée par des chauffards. Protégés. Issus d'une riche famille, blanche. Impossible de les attaquer en justice. Ne reste, surtout pour un Africain-Américain – même s'il est juge – que la vengeance personnelle. Mais elle a un prix ! Ainsi, dans cette description sociologique de la société étatsunienne, Stephen Carter dresse, par le biais du polar – qui retrouve toute sa force, toute sa révolte – un réquisitoire sans appel des années Clinton mais plus encore de celles de « W » Bush. Il montre qu'elle est gangrenée par l'argent et le pouvoir. Par le racisme. L'esclavage des premiers temps de formation de cette nation a laissé des traces indélébiles. La bourgeoisie noire – elle existe, l'auteur l'a rencontrée – subit ces deux effets. Elle arrive à des postes de pouvoir – comment ne pas penser à Colin Powell ? – tout en subissant le racisme et une forme d'exclusion. L'intégration, appelée de ses vœux par le mouvement des droits civiques des années 60 avec Martin Luther King ou les « Black Panthers », s'est réalisée sous une forme non prévue. Qui inclut la séparation. Il décrit ce professeur de droit strict, de gauche, d'une grande université, obligé de subir le mépris des Blancs quel que soit leur niveau de responsabilité. De quoi pleurer et rire tout à la fois. Un grand roman, social. Et politique. Une sorte de pamphlet. Il oppose la « pale nation » et l'« obscure nation » vivant, malgré tout, ensemble. Il donne à voir les thèses de Louis Farrakhan – des « Black Muslims » – revendiquant une « nation séparée » pour les Africains-Américains, revendication populaire dans cette bourgeoisie noire devenant de plus en plus conservatrice.

Stephen Carter doit se battre contre deux idées reçues. D'une part, il est publié dans la collection « Best-Sellers » qui pourrait laisser penser à un roman « de gare », d'autre part, il fut le conseiller de Clinton... N'y pensez plus ! Les personnages d'« Échec et mat » s'imposent. Ils vivent. Cette famille de la bourgeoisie noire – Washington, ville noire pour l'essentiel en fait partie intégrante – où chacun a « réussi », avec des problèmes de couple, de travail et de vie de tous les jours existe. Plus encore. Les éléments du puzzle se mettent en place uniquement à la fin, expliquant l'ensemble des comportements. La trame, un juge de l'« obscure » nation décède et son fils, professeur de droit, cherche à comprendre son évolution de défenseur des droits civiques au conservatisme social le plus affirmé. Elle permet la mise à nu d'une société qui ne respecte pas les droits et, par là même, ne se fait pas respecter y compris de ses dignitaires. L'explication finale permet une nouvelle lecture, plus drôle, plus ironique, des comportements de ce juge de père. Il gagne à être revu et corrigé. ■

Nicolas Bénéès

• *Échec et mat*, Stephen Carter, Best-Sellers/Robert Laffont, 680 pages, 24 €.

relations d'emploi. L'artiste exprime un idéal du travail qualifié, incarnation possible du travailleur du futur, inventif, mobile, indocile aux hiérarchies, plus exposé aux risques de l'économie concurrentielle, livré à l'insécurité sociale. F. D. *Portrait de l'artiste en travailleur*, Pierre Michel Menger, Seuil.

## Polar

### ► CHICAGO'S STORIES

Sara Paretsky vit à Chicago. La Cité des vents est la sienne. Elle la raconte. Une ville – nœud ferroviaire des États-Unis, ville fétiche du jazz et du blues,

ville de ghettos – fortement déstructurée, vieillie, transformée par la récession de 1981-82 qui l'a laissée exsangue. Les entreprises ont germé laissant un chômage endémique et un racisme pouvant devenir violent. Les trafics en tout genre se développent surtout dans l'immobilier. Sans le vouloir, par ricochet, Vic Warshawski – son double, sa détective privée – sera au centre de cette mêlée alors qu'elle ne voit rien. « Angle mort » est bien le titre qui convient – plus adapté que *Tunnel Vision*, encore qu'une grande partie de l'action se passe dans des

## Nos COLLÈGUES PUBLIENT

### ► MANUEL SUR LES AMÉRIQUES

Traiter de l'histoire de l'Amérique hispanique suppose de rendre compte de l'intervention des États-Unis sur un territoire qu'ils considèrent comme le leur. Cette somme intéressera autant les enseignants d'espagnol, d'histoire et d'anglais.

*Histoire de l'Amérique hispanique de Bolívar à nos jours*, Charles Lancha, L'Harmattan, 544 p.

### ► L'AFRIQUE MAL PARTIE

Le continent africain est le grand oublié et le grand perdant de la mondialisation libérale. L'aide mise en place par les anciens colonisateurs ne peut pas résoudre les problèmes structurels du développement. L'auteur passe en revue les différents types d'aides pour conclure sur des propositions permettant aux pays d'Afrique de rompre avec ces formes de domination.

*L'Afrique & l'aide ou comment s'en sortir ?*, Tidiane Diakité, L'Harmattan.

### ► UN FOSSÉ CULTUREL ?

Entre la Chine et l'Occident existe-t-il des points communs ou des divergences fondamentales ? Pour l'auteur, le fossé vient du chamanisme qu'il décrit. Il est possible de refuser sa thèse tout en apprenant les données de cette divination.

*Chamanisme et civilisation chinoise antique*, Antony Tao, L'Harmattan.

### ► FAIRE FAIRE DE L'HISTOIRE

Comment un petit esclave illettré se transforme en historien au service des plus grands ? Roman d'apprentissage à destination des CM2, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, très documenté, parfaitement exploitable en lecture suivie dans ces classes, en français comme en histoire.

*Esclaves de Rome*, Dominique Comelli, éditions Milan Poche Histoire.

tunnels. Elle décrira aussi les violences familiales, la pauvreté, les enfants laissés à eux-mêmes... La saga de Chicago en quelque sorte. C'est une entomologiste plus qu'une sociologue. Mais c'est aussi un vrai polar chargé de cette révolte profonde provenant à la fois de la volonté de défendre les droits des femmes et la Ville elle-même pour qu'elle redevienne vivable. Une façon de voir les dégâts du libéralisme. N. B.

Sara Paretsky, *Angle mort*, Points Noirs/Seuil.



# Une rentrée cinématographique chargée



Regards sur la famille.

## Histoires de destructions

**A**vril à octobre 2001 : que reste-t-il de la Roumanie ? Là n'est plus la question : Bucarest est réduite à une rue, celle qui sépare les appartements de Niki, colonel à la retraite, accroché aux valeurs d'autrefois, et Florian, dominateur, égocentrique, confiant dans le rêve américain. La voiture jaune de Flo ressemble à un taxi new-yorkais ; c'est que New York, illusion d'un avenir possible, est près et loin à la fois. Tandis qu'en arrière-plan guette le 11 septembre, la vie de Niki se délite sous les coups de Flo, expert en sadisme ordinaire. Le film est l'histoire de cette destruction.

Pour Lucian Pintilie, toute fiction est immersion dans des personnages ; la terrible relation de Niki et Flo s'incarne donc d'abord dans un couple d'acteurs familiaux de son univers, opposant Victor Rebengiuc, son teint pâle, sa gestuelle lente, son visage

carré et peu mobile, à Razvan Vasilescu, sombre et velu, débit rapide et péremptoire, concentré d'action hystérique. Mais la force du film est aussi dans sa minutieuse structure dramatique. Loin du pittoresque du « film d'immeuble », la cruauté de Flo consiste moins à occuper l'espace de Niki qu'à le vider de ce qu'il a de plus cher, ses enfants, son mobilier, jusqu'au regard qu'il porte sur sa famille et lui-même. Funérailles ou mariage, rien n'échappe au voyeurisme de Flo, vidéaste amateur tenant le monde en joue sous son caméscope. Flo, si l'on tient à la lecture symbolique, c'est l'action ravageuse d'une pseudo-modernité qui confisque l'âme des peuples, s'en prenant à ses traditions les plus intimes, et jusqu'à sa capacité à nourrir les siens. Les riches aliments acceptés avec gourmandise, au début, par la famille encore rassemblée, le

cèdent aux sandwiches négligés, puis aux simples pilules dont Niki pourvoit sa femme, unique et pauvre rituel que lui abandonne la tyrannie de Flo.

L'écriture de Pintilie dédaigne la nostalgie. Forte d'émotion et de grotesque mêlés, elle capte l'étouffement de l'appartement. L'écran comme le récit se dénuent, les plans se resserrent, la vie s'éloigne. Débarras par le vide, *ground zero*

de la torture psychologique ; vampirique dans son action d'humiliation permanente, Flo est pris à son propre piège, épuisant en Niki tout ce qui n'est pas le désir de l'anéantir, le réduisant à un fantôme d'officier qui part, en uniforme et en chaussures, pour sa dernière mission. ■

**Jacqueline Nacache**

• *Niki et Flo*, de Lucian Pintilie, Roumanie-France, 2003.

## Histoires de femmes

**A** 30 ans, elle a appris que sa mère, Clotilde Vautier, était morte des suites d'un avortement clandestin. À 40 ans, Mariana Otero tire ce drame de l'oubli et de la banalité auxquels il semblait voué. Avant la loi de 1975 autorisant les IVG, la clandestinité de l'avortement était le passage obligé du parcours féminin. Banal était d'en mourir. Banal était de le considérer comme honteux, répréhensible (la prison), punissable (le curetage à vif pour celles qui aboutissaient à un hôpital pas toujours salvateur). Joëlle Brunerie-Kauffman le rappelle dans ce film qui précise que ces faits perdurent en Pologne et même en France où, insuffisants, les services gynécologiques n'effectuent pas toutes les IVG demandées. Contre l'indifférence, Mariana enquête, met en scène un thriller nocturne puis bifurque sur un film de famille sans règlement de comptes. Quand, au-delà du vase figuré sur un tableau, sa grand-mère ne voit pas les fantasmes qu'y projette sa petite fille, le film décolle, emporté par l'imaginaire de

Mariana qui, autant que la vérité des faits, cherche Clotilde. Histoire d'un secret pour rendre présente une artiste dont les toiles existent et nous regardent. L'histoire de Clotilde, de son mari et de leurs filles (en refusant de porter la robe de sa mère, l'actrice Isabel Otero nie son absence) résonne loin. Contre l'abus de pouvoir, Antigone enterrait un frère. En ressuscitant l'œuvre brisée dans son élan, c'est la vie de Clotilde que salue la cinéaste : intensité de la tragédie. Du film. ■

**Françoise Jeancolas-Audé**

• *Histoire d'un secret*, de Mariana Otero.

Avant la sortie en salle le 15 octobre, plusieurs avant-premières sont organisées avec un débat avec la réalisatrice, dont *l'US* avait publié un long entretien en 1994, lors de la diffusion de « *La loi du collège* » (aboutissement réussi d'un an de tournage dans un établissement du 93). 4 octobre, 21 heures au cinéma *l'Écran à Saint-Denis* (93). 6 octobre, au cinéma *Jean-Eustache à Pessac* (33). 9 octobre au cinéma *Opéra à Reims*. 10 octobre au cinéma *Le Balzac à Château-Renault*. (Détails et autres dates sur les pages culture du site [www.snes.edu](http://www.snes.edu))

## THÉÂTRE

### Chaos et vérité

Mathilde (**Ariane Ascaride**) sort de prison, trois mois pour avoir eu une liaison avec un adolescent de quatorze ans. Sur le seuil de leur appartement, Mathilde et son mari (**Pierre Arditi**) se heurtent au mur de leurs mois de silence, au choc du visage de l'autre : il y a tant à se dire, et tant de non-dits qu'on croit infranchissables. Intéressant pari dramatique : seul un séisme aussi violent peut porter un couple, en

une soirée, à se dire ce que jamais aucun couple n'ose se dire en toute une vie. Les souvenirs communs et si mal partagés, tous les courages qui ont manqué, les mensonges qu'on croyait insignifiants, la découverte glaçante que le désir comme le plaisir sont toujours d'une solitude absolue, l'étonnement de constater, au final, que la divine tendresse a pourtant pavé chaque recoin de leur histoire, comme les post-it qu'on laisse sur la porte du frigo.

La porte de l'appartement reste

grande ouverte, mais aucun des deux ne se résout à la franchir, persuadé malgré tout et malgré soi qu'il y a sûrement, dans ce désastre, quelque chose à sauver. Après tout, l'appartement de leur vie commune et les lambeaux de leur duo sont tout ce qui leur reste pour se crouter un coin chaud où se tapir. « Sois sage, ô ma douleur... ». ■

**Xavier Marand**

• *Mathilde*, de Véronique Olmi, mis en scène par Didier Long, théâtre du Rond-Point du 16/9 au 2/11.



## JAZZ PIANO

### Entre Jarrett et Rachmaninov

Ronnie Lynn Patterson cultive ses références, ses influences. Il les transforme en autant d'ingrédients de son propre style, de sa personnalité. Paradoxalement, il en devient original. En compagnie du bassiste chantant Michel Benita et du batteur Jeff Boudreaux, il réalise un premier album attachant. ■

**Nicolas Benies**

• *Mississippi*, R. L. Patterson, Night Bird music/Night & Day.

# Un théâtre vivant qui interroge

**L'US :** Vous dirigez le Centre dramatique national de Montreuil depuis juillet 2000. Quel est votre sentiment au bout de ces trois années ?

**G. T. :** Je m'y sens bien. Et j'ai le sentiment de travailler là où je l'ai souhaité. Auparavant, je dirigeais une compagnie sans lieu et je créais mes spectacles en coproduction avec des théâtres comme la MC 93 de Bobigny, la Ferme du Buisson ou le théâtre de l'Odéon.

Ce qui m'intéressait à Montreuil, c'est d'être en lien direct avec une ville, sa population et le public. Montreuil est une vraie ville avec une diversité de population, de nombreux artistes résidents, une présence de l'immigration très forte et une vie associative riche. Autant d'ingrédients porteurs...

**L'US :** De plus, Montreuil a une tradition théâtrale. On garde le souvenir du Théâtre-École...

**G. T. :** Le Théâtre-École a beaucoup marqué ici. De nombreux comédiens et metteurs en scène y ont fait leurs premières armes. Julie Brochen a commencé là. Christian Schiaretti, que nous avons accueilli lors de notre première saison au centre dramatique, également. C'était un vrai lieu de formation et de création théâtrale.

**L'US :** Le terrain était favorable à un projet comme le vôtre.

**G. T. :** Ce théâtre était spécialisé dans l'accueil des créations pour jeune public et j'ai eu pour mission de le transformer, d'ouvrir la programmation au tout public tout en gardant contact avec enfants et adolescents. La diversité de notre programmation remplit cette mission. Ce que nous souhaitons c'est que la

population de Montreuil et des communes voisines reconnaisse ce théâtre comme un lieu qui est le sien.

**L'US :** Quel est votre public ? Est-il de Montreuil ou parisien ?

**G. T. :** Les deux. Nous avons un public fidèle de Montreuillois, des communes de la Seine-Saint-Denis et de Parisiens. Je suis très contente d'avoir à la fois un public de proximité et un public qui s'est déplacé, attiré par une programmation originale.

**L'US :** Une de vos créations, cette saison, « Sur le vif » est née d'un travail avec la rue, les écoles...

**G. T. :** « Sur le vif », c'est le nom que j'ai donné à une nouvelle façon de penser la création, en liaison avec une population, une ville, un public. Il y a eu « Sur le vif 1 » que nous avons pensé autour de la relation homme-animal. J'ai réuni cinq comédiens complices pendant six mois et, ensemble, nous avons fait toutes sortes d'interventions dans la ville. On a fait apparaître un ours brun dans la cité voisine du théâtre, puis un ours blanc dans une autre cité. Chaque intervention faisait événement. Tout s'est terminé par la célébration du mariage de l'ours brun et de l'ourse blanche à la mairie en présence de l'adjointe à la culture et les enfants ont assisté à la cérémonie...

Nous avons fait des interventions dans les écoles. Deux fois par semaine, les comédiens entraînent en impromptu dans une classe : « Sur le vif, bonjour ! » Ils disaient un texte et repartaient en le laissant sur la table. Enquêtes, réflexions, animations ont abouti à la création du spectacle : « Fable mélancolique sur le déclin des espèces sauvages ». Cette saison nous allons mettre en place

« Sur le vif 2 » et cette fois, le thème sera l'école et l'on propose de réfléchir avec les enseignants sur la relation maître-élève et sur les problèmes de l'enseignement hier et aujourd'hui. Des comédiens vont proposer à des établissements de suivre pendant une semaine l'emploi du temps d'une classe. En retour, quand le travail sera amorcé, ces classes viendront assister à nos séances de travail... Une classe de troisième année du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris viendra pendant deux mois travailler avec nous et nous présenterons leurs travaux à Montreuil au mois de décembre.

**L'US :** Vous proposez aux jeunes des « petites conférences » ?

**G. T. :** Et aux moins jeunes ! « Lumières pour enfants » s'adresse à tous les publics à partir de 10 ans. Dans les années trente, Walter Benjamin rédigea pour la radio des émissions destinées à la jeunesse qui étaient comme autant de petites conférences sur les sujets les plus divers.

Il nous a semblé que l'idée était à reprendre et qu'un théâtre serait le lieu idéal pour une telle manifestation. Les conférenciers viennent d'horizons les plus divers : j'invite les plus grands spécialistes dans leur domaine à venir parler de leur métier, de leurs passions. Pour la saison 2002/2003 nous avons reçu un vétérinaire de zoo, un astrophysicien, un spécialiste des éléphants, un artiste plasticien, un paysagiste et un philosophe. Elles ont lieu d'octobre à mai (...).

**L'US :** Quel est le secret de votre programmation ?

**G. T. :** Une de nos règles est de ne jamais programmer un spectacle qui ne serait pas lié aux interrogations qui sont les nôtres, aujourd'hui, ici et maintenant. L'idée directrice de notre travail étant une ouverture sur le monde, une ouverture sur la vie...

**L'US :** La saison qui va commencer ? (...)

**G. T. :** Toujours un travail en étroite collaboration avec les établissements scolaires. (...)

Entretien réalisé par Francis Dubois



EN CE MOMENT... SUR LE SITE

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

pages culture

- Entretiens et débats : l'intégralité de l'entretien avec G. Tsai, et celui de Lescot et Melchior....
- Découvertes de théâtres et de leur programmation (théâtre Romain-Rolland à Villejuif, Le Rond-Point...).
- Luites et perspectives (théâtre du Fil menacé ; actions des intermittents...).
- Expositions.
- Actualité théâtrale et cinématographique (*Invasions barbares, Mille mois...*).
- Avant-premières du film de Mariana Otero.
- Et toujours, l'accès - réservé aux syndiqués - à la base « Réduc'snes », une centaine de lieux accessibles à tarif réduit pour les syndiqués.

**SORTEZ !**  avec les réductions du 

Parmi les nouvelles créations dans des lieux pratiquant « Réduc'snes », ne peuvent nous laisser indifférents :

• **Le 11 septembre de Salvador Allende**, conçu par Oscar Castro, et son théâtre Aleph (dont c'est le 25<sup>e</sup> anniversaire en France) associé au théâtre des Quartiers d'Ivry, à partir du 15/10. « Un auteur est enfermé dans le théâtre après que tout le monde est parti. Resté seul au milieu des accessoirs de pièces déjà jouées, il se retrouve avec les personnages du passé qui errent dans sa mémoire toujours à la recherche de résurrections, de vies nouvelles faites de moments de comédie et de tragédie. Alors reviennent à la surface les événements d'un certain 11 septembre lointain. Et la figure emblématique de Salvador Allende et avec lui les rêves de tous les peuples qui cherchent la justice et la liberté... »

À l'Espace Aleph, 30, rue Christophe-Colomb, Ivry, M<sup>o</sup> Pierre Curie (Réservations : 06 08 58 80 29, 01 46 70 56 85).

• **Le babill des classes dangereuses**, comédie révolutionnaire de Valère Novarina (1977), mis en scène pour la première fois dans son intégralité par Maria Zachenska à l'Étoile du Nord (16, rue Georgette-Agutte, Paris 18<sup>e</sup>; 01 42 26 47 47). Une encyclopédie des destins et des révoltes brisées, fouillant avec truculence et humour l'injustice ordinaire, la mesquine machinerie de la peur et de la survie. P. L.



**L'INTÉRÊT POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES** progresse chez les collègues, pour mieux comprendre ou faire comprendre la discipline, pour franchir des obstacles didactiques, pour motiver les élèves, à l'occasion de TPE par exemple. Nos programmes s'émaillent de recommandations dans ce sens. L'Internet est devenu riche en documents et les classes y ont souvent accès.

## Enseignants des sciences et techniques : ne vous privez pas de l'histoire !

### Histoire des sciences ? Faire du neuf avec du vieux ?

[...] Interrogeons-nous sur le rôle de l'histoire des sciences et des techniques, de trois points de vue : pour la discipline scientifique elle-même, pour l'acquisition d'une culture scientifique, pour la formation du futur citoyen, ce qui inclut – entre autres – sa culture générale. [...]

• Est-il imaginable d'assimiler les conceptions quantiques si l'on ignore la loi de Coulomb (ce qui n'oblige certes pas à tout savoir sur son auteur) ? A-t-on compris une science dont on ne possède qu'une connaissance axiomatique ? Et, qu'est-ce qui facilite le mieux l'apprentissage d'une notion ? Un énoncé « sec » ou le récit des difficultés rencontrées par la communauté scientifique pour la formuler, les erreurs accomplies le long de ce parcours, etc. ? [...]

• Une culture, dans un domaine quel qu'il soit, suppose une formation disciplinaire solide, elle suppose aussi la faculté de prendre du recul par rapport au savoir acquis, et donc la compréhension de l'évolution (passée, présente et si possible future) de la discipline, l'appréhension des applications et des implications de ses réalisations scientifiques et technologiques, une certaine éthique scientifique. Autrement dit une culture suppose une composante historique. Un savoir dogmatique est figé, par définition. Acquérir un savoir clos et définitif est plus facile que de se bâtir une culture intégrant dès sa conception un ferment de changement, voire d'auto-contestation, tel l'esprit de la Renaissance par rapport à la scolastique de la fin du Moyen Âge. La culture ici conçue est évolutive. [...]

• Montrer comment différentes civilisations, différentes régions



### QUELQUES REPÈRES TECHNIQUES

- En simplifiant à outrance, disons que vous trouverez trois types de format : 1. image (gif ou jpg) montrant la page telle qu'elle est, pour travailler sur le texte il faut un logiciel de reconnaissance de caractères - 2. texte (htm) que vous pouvez copier-coller vers tout traitement de texte et sur lequel vous travaillez avec vos outils ordinaires - 3. document mis en forme (pdf) qui s'imprime impeccablement mais où la récupération du texte se fait par des sélections sur chaque page (l'outil de lecture, *Acrobat-reader*, est gratuit et se télécharge « de partout »).
- Une aberration : sur le réseau institutionnel, circulent des documents mis en page au format *Word* de *Microsoft* (doc). La mise en page n'est pas stable, le format n'est pas sûr, et ... l'État doit-il assurer la promotion de *Microsoft* ?
- Pour chercher l'œuvre du grand physiologiste, inutile de saisir [Claude Bernard] (google.fr donne 1 290 000 résultats avec... hôtels, homonymes !). Choisissez en général « recherche avancée » pour trier au mieux (imposer titre exact...) et pour chercher un texte d'un grand savant allez d'abord voir ce que donnent les portails et sites spécialisés (voir nos listes).

### POUR EN SAVOIR PLUS CHAQUE JOUR, UNE LISTE DE DIFFUSION

- En histoire des techniques, [athena@services.cnrs.fr](mailto:athena@services.cnrs.fr) S'inscrire sur <http://www.services.cnrs.fr/www/listes>, (listes du CNRS), ou directement <http://www.services.cnrs.fr/www/info/athena/>

### NOTRE SÉLECTION DE SITES POUR L'HST (histoire des sciences et des techniques)

- <http://histsciences.univ-paris1.fr/> Portail associant CNRS, MNHN, Cité des sciences, ENS, Univ. Paris-1, école des hautes études, ce site récent, en évolution, est un bon moyen de rentrer dans le « monde » de l'HST, avec des liens, les coordonnées d'organismes, etc.
- <http://www.bnf.fr/pages/liens> Dans les signets de la Bibliothèque nationale, une section d'HST <http://www.bnf.fr/pages/liens/d3/histsciences-d3.html> décrit les sites à connaître du Web mondial.
- Deux organismes francophones pour connaître séminaires, recherches en cours, rencontrer des historiens : centre A. Koyré [http://www.ehess.fr/centres/koyre/Centre\\_A\\_KOYRE.html](http://www.ehess.fr/centres/koyre/Centre_A_KOYRE.html) et SFHST <http://histsciences.univ-paris1.fr/sfhst/>
- <http://cnum.cnam.fr> Le Conservatoire des arts et métiers offre une bibliothèque numérique, riche sur électricité et magnétisme au XVIII<sup>e</sup>, industrie française du XIX<sup>e</sup>, machinisme agricole, mécanique appliquée, informatique française, etc. Modes texte et image (nombreuses illustrations), notices.
- <http://gallica.bnf.fr> La BnF a numérisé des milliers d'ouvrages à consulter ou télécharger gratuitement (haut débit souhaitable). Recherche facile.
- la Bibliothèque Universelle <http://abu.cnam.fr> offre le texte intégral d'œuvres du domaine public francophone.
- Des sites tel <http://www.dprix.com/biblio/lpage.html> dressent des listes d'œuvres numérisées, classées par ex. par auteur. Très utiles pour gagner du temps, ils renvoient à d'autres adresses.
- <http://www.imss.fi.it/~tsettle/index.html> L'IMSS de Florence (Italie) propose un catalogue classé de signets en italien et en anglais (HST, philosophie des sciences, histoire de la médecine).

du monde, se sont, au fil de l'histoire, « transmis le flambeau du progrès scientifique et technique » constitue à mon avis une excellente leçon d'antiracisme donc de formation du citoyen. [...]

• Chacun connaît la difficulté de la prospective scientifique mais il ne serait pas inutile que le citoyen soit capable de s'interroger sur ce qui, en matière de sciences et de technologies du futur, serait susceptible d'être possible, voire probable. [...]

Enfin, quand on recherche une manière intelligente de motiver

des élèves, la dimension historique apparaît comme un bon levier. [...] ■

D'après Jean Rosmorduc, Pr, Historien des sciences, brefs extraits d'un article à lire sur <http://www.adapt.snes.edu/hst/jr.htm>



# Le Web, une mine de textes « historiques »

On trouve maintenant une littérature diversifiée pour aborder l'histoire des sciences. À côté des ouvrages des spécialistes « pour leurs pairs » et des classiques biographies, se développent des collections pour un public plus divers : *Inflexions* (essais avec extraits) en coéd. Adapt/Vuibert, *Points-Sciences* au Seuil, *Cahiers de Science et Vie* (recherches en CDI), etc. Ces



lectures permettent de concevoir des démarches pédagogiques mais on souhaite souvent disposer d'extraits historiques plus longs que les citations classiques, voire de textes intégraux, sans acheter des rééditions coûteuses qui seraient sous-utilisées. Une version numérisée est souple d'utilisation pour produire des documents papier, des dossiers en hypertexte (on crée des liens entre fichiers, on ajoute des notes, définitions, exercices reliés au texte) ou permettre à l'élève de faire sa propre sélection. Donner accès à la totalité d'un ouvrage ou d'un article, c'est plus rigoureux qu'une citation sèche et ce peut être l'occasion de faire lire les hésitations d'un grand découvreur, ses errements, ses doutes, ses contradictions, son rapport aux auteurs de son temps..., pour une meilleure compréhension de la démarche scientifique.

Il y a du travail ! Heureusement, les ressources sont importantes et souvent gratuites : sites spé-

## DES EXEMPLES DE RESSOURCES EN HST

- Les *Éléments d'Euclide* (éd. d'O. Byrne, Londres, 1847), un lien avec une version moderne du texte, des commentaires historiques : <http://www.math.ubc.ca/people/faculty/cass/Euclid/byrne.html>
- 8 000 liens en histoire de l'astronomie : <http://www.astro.uni-bonn.de/~pbrosche/astoria.html>
- Manuscrit de Galilée sur la théorie du mouvement (fac-similé, transcription, traduction anglaise, représentations modernes des figures) : [http://www.mpiwg-berlin.mpg.de/Galileo\\_Prototype/MAIN.HTM](http://www.mpiwg-berlin.mpg.de/Galileo_Prototype/MAIN.HTM)
- L'*American Institute of Physics* <http://www.aip.org/history> collecte, ou localise, les archives de la physique du xx<sup>e</sup> siècle. Très illustré, nombreuses données, expositions virtuelles sur M. Curie, A. Einstein, W. Heisenberg, la découverte de l'électron ou... A. Sakharov.
- Tout Lavoisier : <http://histsciences.univ-paris1.fr/i-corpus/lavoisier/index.php> en formats texte et image.
- <http://www.lamarck.net/> : l'œuvre complète numérisée et téléchargeable, informations sur Lamarck et ses contemporains, outil de recherche.
- La Bibliothèque inter-universitaire de médecine numérise progressivement les 10 000 images de sa photothèque (xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup>), des grands textes de l'Antiquité... : [http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/hm\\_img.htm](http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/hm_img.htm) et <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica.htm>
- Sites francophones d'histoire de la médecine : <http://www.chu-rouen.fr/>

## DES NOUVELLES DES LOGICIELS "ALTERNATIFS" GNUWIN II : UN SITE ET UN CD

Les logiciels libres sont de plus en plus nombreux et surtout de plus en plus orientés vers l'utilisateur final. Développés à l'origine pour des systèmes d'exploitation libres comme Linux, certains ont été portés sous Windows (*OpenOffice.org*, *Abiword*...). Pour en faciliter la recherche, une équipe de bénévoles a créé une compilation de logiciels libres pour Windows : GNU Win II.

Ces logiciels sont répartis dans de nombreuses catégories.

- Bureautique : *OpenOffice.org* et son installateur de dictionnaire, le traitement de texte *Abiword*
- Outils de développement
- Graphisme : *Gimp* (création et de manipulation d'images), *Blender* et *PovRay* (animations et images en 3D), *Dia* (création de schémas)...
- Ingénierie : *LeoCAD* (CAO) ; *qEDA* (circuits électroniques) ; *Qcad* (CAD)
- Des jeux en 2D et en 3D : *Tux Racer*, *GNU Chess* (échecs), *Pingus*, *GNU Typist*, *Tux Paint*, *gTron*, *BillardGL*...
- Multimédia : des encodeurs audio (format ogg, mp3 et wav) et vidéo
- Sécurité : *Eraser*, *WinPT*, *Nmap 3.00*...
- Sciences et Mathématiques : *Maxima*, *Scilab*, *Celestia*, *Gnuplot*...
- Serveurs et banques de données : *Apache*, *MySQL*...
- Systèmes d'exploitation : *FreeDOS*, *XFDisk*...
- Compression : *7-Zip* (intégré dans l'explorateur de Windows)

Plus d'infos et téléchargement sur <http://gnuwin.epfl.ch/fr/index.html>  
Le CD contenant la plupart de ces applications est disponible pour 3,5 € sur le site de Ikarios : <http://ikarios.com/form/#gnuwin>

Rubrique suivie par Claude Micouin  
[logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu](mailto:logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu)

Pages réalisées par Alain Prevot, pour Adapt-Snes, 237 boulevard Saint Germain, 75007 Paris, 01 40 63 27 70, [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu).  
Logiciels Libres : Claude Micouin [logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu](mailto:logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu).

cialisés d'universités et organismes de recherche, de musées, d'associations, de passionnés et autres numériseurs fous, sites plus polyvalents de pédagogie, de bibliothèques, de vulgarisation scientifique. N'hésitez pas à chercher hors de vos frontières préférées et, face à une avalanche de sites, à exercer votre logique ou raviver de vieux souvenirs : Galileo Galilei a marqué suffisamment toute la science pour que Florence (*Firenze*) soit une ressource bien au-delà de l'histoire de l'astronomie ou de la gravitation !

- Le réseau mondial a ses limites :
- ressources en anglais bien plus riches qu'en français, à l'image des effectifs d'historiens des sciences ;
  - les textes à formules posant des problèmes techniques à la numé-

risation, vous aurez plus de mal à exploiter sur vos propres logiciels les textes à équations complexes. Malgré ces réserves, c'est souvent impressionnant de facilité et de rapidité dès qu'on recherche un texte dont on connaît l'auteur et le titre exact voire une simple citation. ■



## AVIS DE RECHERCHE

Adapt est un service du SNES, éditant des livres pour les enseignants et réalisant des dossiers d'information sur le multimédia. Sur <http://www.adapt.snes.edu> vous trouverez le catalogue (avec une collection d'histoire des sciences), plus de 400 tests de cédéroms éducatifs, les dossiers parus dans *l'US*. Nous avons besoin de bénévoles pour développer nos activités (tests de cédéroms, etc.). écrivez-nous à [adapt@snes.edu](mailto:adapt@snes.edu)

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.

La Fédération syndicale unitaire (FSU) jouit désormais d'une autorité et d'une attractivité qui dépassent largement le cadre de l'éducation.

Elle est parvenue, au fil du temps, à se construire une très forte identité, grâce à une pratique sociale fondée sur la volonté de rassemblement des forces syndicales et d'un meilleur ancrage de terrain.

La FSU prépare actuellement son quatrième congrès national.

Gérard Aschieri, son secrétaire général, a bien voulu répondre à nos questions.

## L'ambition d'une plus grande unité

*L'US Mag : Le ministre de l'Éducation nationale s'est félicité d'une rentrée réussie.*

*Tout va donc pour le mieux dans l'Éducation nationale ?*

**Gérard Aschieri :** Tout ne va pas mieux dans le monde de l'éducation, c'est une évidence, le gouvernement a été mis sur la défensive et il doit manœuvrer en recul, mais sur tous les dossiers, toutes les revendications que nous avons mis en avant pendant le mouvement du printemps, peu ont reçu des réponses positives. Le gouvernement a reculé sur la décentralisation mais, sur ce dossier, tout n'est pas réglé, loin s'en faut. Sur les retraites, c'est une régression sociale d'ampleur qui a été actée par le Parlement. Sur la priorité à l'éducation, la rentrée elle-même est difficile parce qu'elle est marquée par un manque d'encadrement éducatif et des suppressions d'emplois qui vont s'aggraver avec le budget 2004. Par ailleurs, nous venons d'apprendre qu'en matière de salaires, les fonctionnaires vont avoir une nouvelle perte de leur pouvoir d'achat. Et on ne peut pas oublier ce qui s'est passé cet été à la rentrée : la catastrophe humaine de la canicule à laquelle la saignée imposée aux services publics a largement contribué, la déferlante des plans sociaux, l'accumulation des mesures qui frappent les plus démunis et les plus précaires. Nous avons un gouvernement en difficulté qui pratique une sorte de fuite en avant dans une logique économique et sociale calamiteuse. Tout cela fait un tableau assez noir et nos collègues, qui se sont réunis à la prérentrée à notre demande, disent que la situation ne leur convient pas, qu'ils sont toujours là et ils souhaitent qu'il y ait des poursuites d'action, mais sous des formes nouvelles.

*L'US Mag : Y compris sur la question des retraites ?*

**G.A. :** En matière de retraites, la loi a été votée, bien évidemment, mais la loi ne dit pas tout. Il y a encore toute une série de sujets qui sont renvoyés à des décrets d'application, je pense notamment à la question du rachat des années d'études. Mais indépendamment de ça, nous pensons que la loi est mauvaise, qu'elle ne sauve pas les retraites par répartition et donc il va falloir reprendre la question et mener la bataille, à la fois sur les modalités d'application immédiates et sur le fond. Il va falloir, avec ce gouvernement ou avec un autre, reprendre le dossier à zéro. C'est une évidence pour nous.

*L'US Mag : Sur la décentralisation, le dossier reste ouvert ?*

**G.A. :** En matière de décentralisation, les choses ont bougé positivement. Nos soucis, notamment d'égalité, ont été partiellement intégrés dans le projet de loi et il y a un certain nombre de mesures dangereuses qui ont été abandonnées, je pense au transfert des assistantes sociales, des conseillers d'orientation-psychologues, etc. Ce qui reste et que nous continuons à refuser, c'est le transfert des TOS, c'est-à-dire les personnels ouvriers, les agents de service, les personnels de restauration, d'accueil, et surtout le transfert de leurs missions. Notre crainte porte sur l'égalité de traitement entre les différents établissements scolaires. Par ailleurs, les textes laissent la porte

ouverte à une externalisation de ces missions et, à partir de là, à une forme d'éclatement de la communauté éducative.

*L'US Mag : Les prévisions du budget 2004 vous rendent-elles plus optimiste ?*

**G.A. :** Les annonces qui viennent d'être faites confirment toutes nos craintes : pour l'éducation un des plus mauvais budgets depuis des années. L'US donne les informations sur les graves conséquences pour le second degré, qui est vraiment dans la ligne de mire. Je n'insiste pas là-dessus mais je veux donner un coup de projecteur sur les autres secteurs. Pour la première fois depuis plus de 20 ans on supprimerait plus de 1 000 emplois d'administratifs dans les rectorats et les IA, qui emploient

**Si le débat sur l'éducation se présente comme une grand-messe destinée à esquiver les questions de fond, il n'ira pas très loin.**

environ 17 000 personnes, rapporté à une académie comme Toulouse cela signifie la suppression de l'équivalent des effectifs de l'IA du Gers ! Pas une création de poste d'assistante sociale ou d'infirmière : le retard va encore s'accroître et c'est la réussite des jeunes qui va en payer le prix. Dans les écoles, il y a bien 1 500 créations mais pour plus de 54 000 élèves : il faudrait au minimum 1 000 postes de plus... on pourrait en rajouter en parlant, par exemple, des universités. En fait dans tous

**Gérard Aschieri, 51 ans, agrégé de lettres classiques, ancien élève de Normale sup, militant du SNES où il continue d'exercer ses responsabilités, est secrétaire général de la FSU depuis janvier 2001.**

les services publics, c'est un budget qui sacrifie l'avenir, qui fait bon marché des jeunes et des plus défavorisés.

Sans parler de la recrudescence de la précarité. Tout cela au nom d'un dogme, la baisse de l'impôt direct doit favoriser la croissance, dont chacun a pu voir les résultats cette année.

**L'US Mag :** Dans ce contexte, que pensez-vous de l'annonce du grand débat national sur l'éducation ?

**G.A. :** Cela fait des mois, voire des années, que nous demandons que l'on discute de l'éducation, à condition toutefois que l'on débâte des vraies questions. Je ne sais pas à l'heure où nous sommes si ce débat va permettre de les poser. On ne va pas le boudier *a priori*, mais évidemment il ne faudrait pas qu'il y ait une esquisse des questions ou une grand-messe destinée à détourner l'attention.

J'ajoute que nous avons dit au ministre que pour qu'il y ait débat il faut que les personnels aient le sentiment qu'en face on les écoute. La première urgence, y compris pour faire vivre le débat, c'est d'entendre les revendications et d'y apporter les premières réponses. Or, non seulement le gouvernement ne répond pas mais il n'attend pas la fin du débat pour promouvoir des mesures comme le redoublement précoce au cours préparatoire ou l'alternance au collège. Il multiplie les petites phrases qui ignorent la réalité et marquent le retour à une conception rétrograde de l'école. Où sont les ambitions ? Quels sont les objectifs de qualification dans tout ça ? Comment prétendre ainsi transformer l'école ?

On a besoin d'être ambitieux pour l'école. Dans ce contexte c'est aux personnels de porter cette ambition aujourd'hui en se saisissant de toutes les opportunités de débat et en y faisant valoir leurs revendications et leurs propositions. La force du mouvement du printemps, l'écoute qu'il a eu dans l'opinion doivent nous inciter à continuer à nous faire entendre.

**L'US Mag :** Quel bilan pouvez-vous faire de l'ambition d'une plus grande unité des forces syndicales ?

**G.A. :** L'actualité récente a montré la place du syndicalisme dans notre pays et en même temps la nécessité de le renforcer et d'aller vers plus d'unité.

Le congrès de La Rochelle avait avancé l'idée d'un comité de liaison unitaire intersyndical



(CLUI). Celle-ci a rencontré un écho médiatique, mais aussi beaucoup de difficultés dans sa mise en œuvre : attermolements de la CGT, renoncement de la FGTE-CFDT, débats au sein du G10. Le CLUI, au plan national, n'a finalement réuni que la FSU, le G10 et la CGT-Finances, ce qui était très loin de correspondre au projet initial. Les expériences au plan local ont été plus

les débats interprofessionnels, la mise à l'écart du G10 par les autres forces syndicales et les difficultés et débats au sein de cette union.

**L'US Mag :** Néanmoins, des espoirs sont-ils toujours permis ?

**G.A. :** En même temps, si la structuration souple proposée a échoué, le conflit a bien montré le caractère décisif de l'échange, de la confrontation des points de vue avec pour objectif de dégager des analyses communes et des convergences revendicatives. La dernière période a en effet vu se développer l'unité et le rassemblement des forces syndicales dans l'action, et la FSU y a largement contribué. Paradoxalement tout en restant marquée pour ses partenaires, pour le gouvernement, voire ses adhérents, par son identité

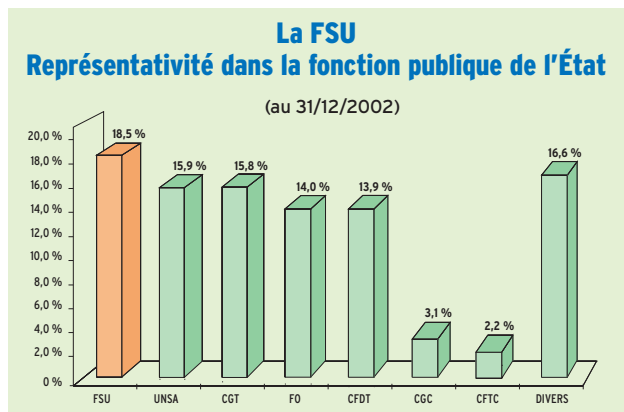
éducation et fonction publique, il est indéniable que la FSU a gagné dans ce conflit une autorité et une attractivité nouvelles au-delà des rangs même de l'éducation. C'est sans nul doute ce qui a fait qu'un certain nombre d'organisations et de militants de la CFDT, s'interrogeant sur leur maintien dans cette confédération, se tournent vers la FSU.

Celle-ci doit donc de nouveau se poser la

### « La dernière période a en effet vu se développer l'unité et le rassemblement des forces syndicales dans l'action, et la FSU y a largement contribué. »

diverses mais restent limitées. Les raisons de ces difficultés, et en fin de compte de l'échec relatif du projet, sont à chercher dans plusieurs directions : le refus des confédérations, les difficultés pour une FSU implantée presque exclusivement dans l'éducation et la fonction publique d'État d'apparaître dans

question de son avenir, de sa capacité à peser au niveau national, comme au niveau européen, sur les choix concernant les personnels et les services publics. Cela pose corollairement la question de son champ d'intervention et celle des moyens qu'elle se donne pour développer l'unité syndicale. Si je peux exprimer mon avis personnel, je pense que le renforcement de la FSU et l'élargissement de son champ sont une des conditions de sa capacité à peser dans la construction de formes nouvelles d'unité. Une autre condition est aussi l'évolution des règles qui régissent le « dialogue social » en France et notamment l'instauration d'un système de représentativité fondé sur le vote des salariés et des accords majoritaires. Là aussi la FSU doit s'investir pleinement dans ce débat.





**L'US Mag : Que doit-on attendre du prochain congrès de la FSU ?**

**G.A. :** Pour une organisation comme la FSU, le congrès est bien évidemment le moment où les syndiqués peuvent se prononcer sur les orientations syndicales qui doivent guider l'action de la fédération dans les trois années à venir : ils le feront en votant directement pour des listes et des textes d'orientation ainsi que sur le rapport d'activité ; et en débattant et votant dans des congrès départementaux sur des projets de motion revendicative. Mais pour une organisation encore jeune comme la FSU (la FSU a eu 10 ans en 2003 et ce congrès sera le quatrième de son histoire) le congrès doit être une étape de son développement, en lui permettant à la fois de se positionner sur des grands sujets et de réfléchir à son évolution et à celle du syndicalisme français. Enfin il ne faut pas oublier que le congrès d'une grande organisation est aussi une « caisse de résonance » pour les revendications et les idées qu'elle porte. Or le congrès interviendra en plein milieu du débat sur l'école lancé par le gouvernement : il devra donc évidemment faire une large place à nos propositions de transformation du système éducatif et d'amélioration de nos métiers. En même temps il devra positionner la FSU comme une des forces représentatives des salariés capable de s'exprimer sur les grandes questions, comme celles de l'emploi, de la protection sociale, des droits. Et bien sûr traiter des questions du syndicalisme, de son unité, de la place et du champ de la FSU, tout comme des rapports avec les autres forces du mouvement social. ■

Propos recueillis  
par Gérard Anthéaume  
et Fabrice Giovanazzi

## La FSU en chiffres

- 20 syndicats affiliés ; 100 sections départementales ;
- plus de 165 000 syndiqués ;
- plus de 260 000 voix dans les élections au CAP de la fonction publique de l'État (18,5 % des exprimés), auxquelles s'ajoutent celles obtenues dans les élections MI-SE, aides-éducateurs, CTPU de l'enseignement supérieur, etc.
- 38 % des voix à l'Éducation nationale, devant l'UNSA (21 %), la CFDT (10,7 %), etc.
- des représentants au Conseil économique et social, dans les conseils économiques et sociaux régionaux, au Conseil d'orientation des retraites, au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, dans les commissions du Plan, dans de très nombreux organismes consultatifs des différents ministères.

## FSU - Fédération syndicale unitaire

Première organisation syndicale de l'enseignement, de la recherche, de la culture

Première organisation syndicale de la fonction publique de l'État

**Créée le 15 avril 1993, la Fédération syndicale unitaire regroupe aujourd'hui 20 syndicats nationaux dans les domaines de l'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture, la formation, l'insertion. Ils sont majoritaires ou très largement représentatifs dans leur champ professionnel. La FSU, fédération de syndicats nationaux, allie diversité, pluralisme et unité. La nouveauté organisationnelle qui la caractérise est d'associer dans son fonctionnement les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances.**

## Les syndicats de la FSU

### Éducation nationale - recherche

- **SNES** : Syndicat national des enseignements de second degré.
- **SNUipp** : Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs d'école et PEGC.
- **SNEP** : Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public
- **SNUEP** : Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (lycées professionnels).
- **SNESup** : Syndicat national de l'enseignement supérieur.
- **UNATOS** : Union nationale ATOS (agents, techniques, ouvriers, service de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur).
- **SNASUB** : Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques.
- **SNICS** : Syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé.
- **SNPI** : Syndicat national des personnels d'inspection (de l'Éducation nationale).
- **SNCS** : Syndicat national des chercheurs scientifiques.
- **SNPCEN** : Syndicat national de physique corpusculaire et de l'énergie nucléaire (CNRS et IN2P3).
- **SNAP-FNSP** : Syndicat national du personnel de la Fondation nationale de Sciences politiques (Paris, Grenoble, Bordeaux et instituts d'études politiques liés à la FNSP).

### Agriculture

- **SNETAP** : Syndicat national de l'enseignement technique agricole public. Regroupe les personnels d'enseignement et d'éducation, de laboratoire et ATOS, des établissements d'enseignement du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- **SYGMA** : Syndicat général du ministère de l'Agriculture. Regroupe les personnels des services déconcentrés, de l'administration centrale et centres de recherche.

### Justice

- **SNPES-PJJ** : Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée - Protection judiciaire de la jeunesse.
- **SNEPAP** : Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire. Regroupe les personnels exerçant des missions relatives au service public pénitentiaire.

### Jeunesse et Sports

- **EPA** : Éducation, pluralisme et autogestion. Regroupe les personnels œuvrant dans les domaines des activités d'éducation populaire, de la jeunesse et des sports.

### Culture

- **SNAC** : Syndicat national des affaires culturelles. Regroupe les personnels des services culturels de l'État, des collectivités territoriales, et les personnels permanents ou intermittents des métiers culturels, artistiques et techniques de droit privé.

### Autres secteurs

- **SNUAS-FP** : Syndicat national unitaire des assistants sociaux de la fonction publique.
- **SNU-TEFI** : Syndicat national unitaire - Travail, emploi, formation, insertion. Regroupe les personnels des ANPE, missions locales de l'emploi, etc.).

La FSU a créé un institut de formation syndicale ainsi que l'IRHESC (Institut de recherches historiques, économiques, sociales et culturelles) qui publie une revue trimestrielle « Nouveaux Regards ». Retrouvez sur Internet (<http://www.fsu.fr>) toutes les informations concernant l'activité de la FSU et de ses syndicats nationaux.

# PETITES ANNONCES

SNES - Service petites annonces

Tél. : 01 40 63 27 11

7, rue de Villersexel - 75007 Paris

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

(06) Vallauris loue F4, 4 pers., vue mer, tennis, sem. : 400 à 300 €. Tél. : 04 93 64 15 65.

Loue octobre à mai T2, 4 p. Cap d'Agde, tt conf., tennis, pisc., gar. rés. sec, 150 m plage, 150 €/sem., sept.-juin 250 €/sem. Tél. : 04 75 53 08 15.

(38) Chamrousse, chalet calme, pied pistes, plein sud, 2 nivx, 10 couchages. Tél. : 04 75 59 59 66.

Guadeloupe, à 350 m plus belle plage, gîte 2 à 10 pers. À partir de 155 €. Tél. : 05 90 28 52 77, fax : 05 90 28 56 70.

(05) Névache, vallée classée, duplex (5 pers.), hiver : 450 €. Tél. : 03 23 67 52 84.

Italie, 100 km Venise, calme, mais. 7 pers., 300 €/sem. Tél. : 03 27 98 17 66.

Ré, maison conf., village pêcheurs, vac. oct.-déc.-fév. Tél. : 05 46 35 97 56.

Venise Arsenal, coll. loue appts 2/6 pers., 450/880 € sem., tt cft. Tél. : 04 73 33 55 95/06 84 15 96 40.

(05) Les Orres 1650-2720, loue appt 6 pers., 300 m pistes. Tél. soir : 02 33 32 22 00.

Prague, <http://dbordier.nerim.net>

Paris 5<sup>e</sup>, chambre, cuis., douche, calme, 180 €/sem.. Tél. : 04 76 43 15 85.

St-Malo, appt T3 ds villa caract. Touss. 65 €/j. Tél. : 06 12 52 56 06.

Tignes, Val-Claret, pd pistes, studio 4p., 2 sem. 21/12 au 4/01. Tél. : 02 43 53 26 94.

Rome, appt. Tél. : 02 48 77 01 71. Toscane, mais. Tél. : 02 48 77 01 71. Paris, appt 2/4 p. Tél. : 02 48 77 01 71.

Guadeloupe, Malendure. Loue studio 2 pers., terrasse, jardin, vue mer, imprenable. Prox. plage, plongée, randonnées. 250 €/sem. Tél./fax : 05 90 98 67 10 (Guad.) ou 05 62 07 03 49 (Métro.).

Loue sept. à juin, Paris 16<sup>e</sup>, appt meublé, tt cft, grd 2 pièces, calme, 1 200 €/mois. Tél. : 01 48 34 06 16.

## IMMOBILIER

Vends pavillon 33 m<sup>2</sup>, 2 pces + cuis., w.c., douche, idéal étudiant. M<sup>o</sup> Léo-Lagrange, Villejuif, direct Université de Paris. 110 000 €. Tél. : 06 60 63 35 30.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 1 070 €. livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv.7/7.